

8667485

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/03/2023  
Retour Préfecture : 14/03/2023



## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 26 janvier 2023**

### **PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 26 janvier 2023

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE. ....</b>	<b>4</b>
<b>3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>3.1 - ÉTAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2022.....</b>	<b>7</b>
<b>4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022. APPROBATION.....</b>	<b>7</b>
<b>5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>7</b>
<b>6 - REVITALISATION DE LA HALLE AU FRAIS. GESTION ET ANIMATION DU SITE PAR BILTOKI. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF. ....</b>	<b>28</b>
<b>7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.</b>	<b>29</b>
<b>8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2022. ..</b>	<b>35</b>
<b>10 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION. ....</b>	<b>41</b>
<b>11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE. CHOIX DU MODE DE GESTION.....</b>	<b>42</b>
<b>9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....</b>	<b>47</b>
<b>12 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2021. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE CONCESSION. ....</b>	<b>58</b>
<b>13 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES VOIES METROPOLITAINES D'AMIENS. DISPOSITIF INTRACTING. CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'AMIENS METROPOLE. ....</b>	<b>58</b>
<b>14 - ZAC GARE LA VALLEE. BOULEVARD BEAUVILLE. PARCELLE CADASTREE BY N°32. DECLASSEMENT RETROACTIF. ....</b>	<b>59</b>
<b>15 - ZAC GARE LA VALLEE. RUE DE LA BARETTE ET PORT D'AMONT. DECLASSEMENT RETROACTIF DES PARCELLES CADASTREES SECTION AH 26, 27, 258, 308 (DEVENUES AH375). ....</b>	<b>59</b>
<b>16 - AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ANNEE 2023. APPROBATION. ....</b>	<b>60</b>
<b>17 - PLAN VELO. AXE BEAUVILLE. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. ....</b>	<b>61</b>
<b>18 - RUE LUCIEN FOURNIER. ASSOCIATION LES RECYCLETTES. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN. CONVENTION.....</b>	<b>62</b>
<b>19 - AMSOM HABITAT. ILOT C3 DE LA ZAC RENANCOURT. CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE EN BAIL REEL SOLIDAIRE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION. ....</b>	<b>62</b>
<b>20 - RUE LEMERCHIER. SIP. RESTRUCTURATION DU FOYER D'ACCUEIL EN PENSION DE FAMILLE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>63</b>
<b>21 - CENTRALE SOLAIRE VAUVOIX. AUTORISATION D'UTILISATION DU CHEMIN DE LONGPRE POUR LES BESOINS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE. CONVENTION...</b>	<b>63</b>
<b>22 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2022-2023. CONVENTIONS. ....</b>	<b>64</b>
<b>23 - FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE REAUMUR ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE REAUMUR POUR CONSTITUER L'ECOLE PRIMAIRE REAUMUR.....</b>	<b>64</b>

<b>24 - DISPOSITIF PASS' TON PERMIS. RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2023. REGLEMENT INTERIEUR, CHARTE D'ENGAGEMENT ET CONVENTIONS.....</b>	<b>64</b>
<b>25 - CHARTE DE LA PARTICIPATION. APPROBATION.....</b>	<b>65</b>
<b>26 - COMITES DE QUARTIER HENRIVILLE, VIVRE A SAINT-LEU NOTRE DAME, PETIT SAINT-JEAN ET GARE LA VALLEE LES HORTILLONNAGES. REDEFINITION DU DECOUPAGE DES PERIMETRES. ....</b>	<b>69</b>
<b>27 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2023. CONVENTIONS.....</b>	<b>69</b>
<b>28 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2023. ....</b>	<b>71</b>
<b>29 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>71</b>
<b>30 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, CSC ÉTOUVIE, CAPS, LES FRANCAS DE LA SOMME. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.....</b>	<b>71</b>
<b>31 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. ....</b>	<b>72</b>
<b>31.1 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ECLAIRAGE DES VITRINES ET ENSEIGNES DES COMMERCES LA NUIT.....</b>	<b>72</b>
<b>31.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA NOUVELLE POLITIQUE DE PREVENTION ROUTIERE. ....</b>	<b>73</b>
<b>31.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DE LA POSTE A AMIENS. ....</b>	<b>76</b>

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été présidée par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mmes HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mmes LE CLERCQ, ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, Mme DELATTRE, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mme CHAUVEAU

La séance a été ouverte à 18 H 11.

M. DÈCLE est arrivé à 18H16 (point n°3), Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE) est arrivée à 18H23 (point n°5), M. HECQUET est arrivé à 18H27 (point n°5), Mme BOHAIN est arrivée à 18H32 (point n°5), Mme BRUNEL est arrivée à 18H54 (point n°6), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 19H16 (point n°6), M. JARDÉ est arrivé à 19H41 (point n°6), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 20H43 (point n°11).

M. DOMISE (pouvoir à M. BEAUVARLET) a quitté la séance à 21H41 (point n°12), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21H55 (point n°19), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme CLECH) a quitté la séance à 21H57 (point n°22), Mme DELAHOUSSE a quitté la séance à 22H02 (point n°25), MM. RIFFLART (pouvoir à Mme BOHAIN), RIFFIOD (pouvoir à Mme FOURÉ) ont quitté la séance à 22H17 (point n°25), Mme SAVARIEGO a quitté la séance à 22H22 (point n°27).

La séance a été suspendue de 18H55 à 19H47 (point n°6) pour la présentation du projet Biltoki. Mme FOURÉ a quitté la salle de 20H45 à 20H52 (point n°11) et la séance a été présidée par M. DE JENLIS. Le point n°9 a été traité après le point n°11.

**MME FOURE** : Madame CABURET, vous me confirmez qu'on a le quorum. Très bien. Donc, la séance est ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURE** : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Vincent MELNISANCOT
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Jean-Christophe LORIC	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
Mme Zoé DESBUREAUX	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Hélène DELATTRE
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Benoît MERCUZOT	donne pouvoir à	M. Pascal RIFFLART

**MME FOURE** : Y a-t-il d'autres délégations de vote qui circulent ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**MME FOURE** : Donc, Madame GALLIOT étant présente, je propose qu'elle soit désignée, comme à chaque fois, secrétaire de séance. Oui ? Merci. Je prends son petit signe de la main pour un assentiment. Donc, je la remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE** : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons, comme d'habitude, en fin de séance.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 9 mars à 18h00 ici même.

Alors, je voudrais, avant de débiter nos travaux, vous dire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, notre ville d'Amiens compte officiellement 136 808 Amiénois, soit 761 Amiénois de plus qu'en 2022. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois qu'on dépasse la barre des 136 000 habitants dans notre ville. Je me réjouis ainsi de constater que la capitale picarde retrouve un niveau de population qu'elle n'avait plus connu depuis l'année 2006 et je suis heureuse de voir que nous apparaissions comme étant de plus en plus attractifs sur la scène nationale.

Il n'est pas trop tard non plus pour vous présenter mes meilleurs vœux pour 2023.

Je souhaite que cette nouvelle année soit pour vous, pour vos proches et vos collègues, source de paix, d'espoir et de joie... Je laisse quelques points de suspension derrière chacun de ces mots. Alors, bonne année à tous et nous allons maintenant nous mettre au travail.

Alors, je voulais aussi vous faire en préambule de cette séance un petit point sur le dossier Amiens Capitale européenne de la culture. Donc, vous dire que le dossier de candidature a été déposé dans les temps, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre, au Ministère de la Culture ; qu'il y est actuellement étudié.

Nous avons tenu une réunion à la Maison de la Culture il y a une dizaine de jours maintenant, donc en présence bien sûr de Pierre SAVREUX puisque c'est lui qui porte le dossier à l'échelle de la ville et de la métropole, évidemment Alain GEST était présent, Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental de la Somme, était également là et de même que d'autres intervenants. François DECOSTER pour le Conseil régional, je crois qu'il y était ce jour-là... oui ! Parce qu'à force j'avoue que je mélange un petit peu les réunions. Et puis donc, nous avons également la présence de plusieurs élus montrant leur intérêt pour ce dossier, des élus de toute la vallée de Somme. Donc, il y avait, si je prends d'est en ouest, l'adjointe au Maire de Saint-Quentin en charge de la culture. Il y avait Philippe CHEVAL, le Président de la Com de Com de l'Est de la Somme ; et il y avait Pascal DEMARTHE, le Maire d'Abbeville et Président de la Com de Com de la Baie de la Somme, on va dire, en gros. Ça ne s'appelle pas comme ça, son intercommunalité, mais enfin vous comprenez bien ce que je veux dire. Il y avait également donc Pascal NEVEUX, le directeur du FRAC, et Laurent DRÉANO, le directeur de la Maison de la Culture, parce que l'un et l'autre ont une expérience importante de Capitale européenne de la culture. En effet, Pascal NEVEUX était le Directeur du FRAC lorsque Marseille, du FRAC donc de... Côte d'Azur, qui s'appelle... comment ? Provence-Alpes-Côte d'Azur, excusez-moi, lorsque Marseille était Capitale européenne de la culture. Et Laurent DRÉANO était chargé aussi du dossier Lille Capitale européenne de la culture en 2004. Donc, l'un et l'autre ont une expérience majeure et extrêmement intéressante pour nous, et donc ils ont pu témoigner à cette occasion-là devant un public composé à la fois du monde économique et du monde culturel, je vais dire. Donc, je crois que c'est important de le noter.

Une deuxième étape a été réalisée, une autre étape plutôt parce qu'après tout il ne faut pas les numéroter. Une autre étape a été réalisée hier. Donc, hier, nous nous sommes déplacés, Alain GEST, François DECOSTER, Margaux DELÉTRÉ, Pierre SAVREUX et moi et évidemment le service qui porte le dossier Capitale européenne de la culture. Nous nous sommes déplacés à Bruxelles pour présenter le dossier au cabinet de la commissaire européenne en charge de la culture. Donc, je rappelle : la commissaire européenne en charge de la culture, c'est l'équivalent du Ministre de la Culture à l'échelle de l'Europe. Donc, nous lui avons présenté le dossier en montrant donc à la fois évidemment la ville qui porte le dossier, ça va de soi, mais l'agglomération, le département en la personne de sa vice-présidente à la culture, Margaux DELÉTRÉ, et la région, en la personne de son vice-président à la culture, François DECOSTER, qui sont complètement impliqués dans ce dossier. Puis, nous avons eu une réunion au Parlement européen avec des parlementaires européens, des membres de la délégation française. Voilà donc pour l'étape d'hier.

L'étape à venir, ça va être le vrai challenge du 28 février, donc, puisque c'est le 28 février qu'une délégation de 10 personnes représentant notre dossier va aller plancher au Ministère de la Culture devant le jury qui va sélectionner les 3 ou 4 ou 5 villes qui auront à remettre un dossier à la fin de cette année pour que, en fin d'année ou en début d'année 2024, on sache de manière définitive qui est la ville retenue pour être Capitale européenne de la culture en 2028.

Donc, vous voyez que c'est un peu une course d'obstacles. Donc, le premier obstacle, c'est le 28 février puisque c'est là qu'il va y avoir la présélection. Je vous rappelle que nous sommes actuellement 9 villes à candidater et donc à l'issue de cette audition, il en restera 3 ou 4 ou 5.

Pierre, tu veux peut-être ajouter un mot ?

**M. SAVREUX** : Merci, Madame le Maire.

Vous avez tout dit. Vous avez rappelé les derniers événements récents de la candidature ; une candidature qui monte en puissance sur la fin. C'est en tout cas les retours que nous avons.

Vous avez normalement, sur vos tables, l'exemplaire du dossier de candidature qui a été remis aux 12 membres du jury qui nous auditionneront donc le 28 février prochain. C'est le fruit, donc, de longs mois de travail avec l'ensemble des partenaires culturels du territoire, avec les acteurs culturels, les acteurs institutionnels, les acteurs économiques qui nous ont aidés à construire ce projet. Je voulais remercier évidemment la Mission 2028 qui a été la cheville ouvrière de ce projet du début à la fin.

Je pense qu'on a un dossier qui aujourd'hui est solide. On a un périmètre qui est cohérent, le long de la vallée de Somme. On a un fil rouge qui est puissant, le fleuve Somme. Et on a aussi un projet, un concept qui est solide, alternatif. Un concept d'ailleurs qui est issu, il faut aussi rendre à César ce qui est à César, des échanges que nous avons eus avec l'opposition. C'est un concept que nous avons trouvé ensemble et c'est important de montrer que pour Capitale européenne de la culture, il y a eu cette démarche œcuménique qui a fonctionné sur la proposition de Madame le Maire. C'était important de le rappeler aujourd'hui.

Ce concept, il se décline en 16 pré-projets qui sont tous immédiatement opérationnels. Ce sont des projets qui servent autant le territoire que l'Union Européenne. Nous l'avons conçu pour être utile au territoire mais en même temps servir de fabrique pour le projet européen. On a un projet qui n'ignore pas les difficultés du territoire mais qui se propose aussi d'en révéler tout le potentiel. Et on a en plus un bel objet, un objet qui rend hommage en fait au savoir-faire du territoire sur la bande dessinée et qui nous donne peut-être aussi un avant-goût de la programmation qu'il y aura en 2028 ; une programmation qui fait écho à l'imaginaire européen qui a tant inspiré le monde, qui continue d'inspirer le monde. Ce sera une formidable occasion en tout cas pour nous de célébrer le génie créatif européen en 2028. C'est l'objectif que nous nous fixons.

Nous sommes prêts pour le 28. Nous sommes une cohorte de 10 personnes qui iront défendre la candidature d'Amiens devant ce jury européen. Une délégation qui est composée du monde de l'économie, du monde de la culture, des acteurs institutionnels. On est prêts. On se prépare très sérieusement à ce défi. Et évidemment, on connaîtra le 3 mars si nous sommes présélectionnés. Si nous sommes présélectionnés, s'ouvrira alors une période de 9 mois et nous connaîtrons la ville définitive à la fin de l'année 2023.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURE** : Merci. Je me permets de dire merci aussi à Pierre SAVREUX pour son engagement personnel et sans limitation d'enthousiasme parce que je crois que c'est important.

Je me propose évidemment, si nous sommes présélectionnés, de faire régulièrement un point d'étape avec vous de l'état d'avancement du dossier, puisque je rappelle que la candidature, nous l'avons votée ici même à l'unanimité, et effectivement, comme le rappelait Pierre, c'est important que cette unanimité perdure tout au long de cette course d'obstacles et bien au-delà si nous sommes retenus comme Capitale européenne de la culture.

Donc, je passe, toujours dans les communications du Maire, à l'état des indemnités des conseillers municipaux, année 2022.

**DONT ACTE**

### **3.1 - ÉTAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2022.**

**MME FOURE :** Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, soit communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis, il convient seulement que nous en prenions acte.

Nous n'avons donc pas besoin de voter. On prend acte simplement de cet état d'indemnités, si vous le voulez bien.

**DONT ACTE**

### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 17 janvier 2023, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Oui. Monsieur DESCHAMPS, puis Madame DELATTRE.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Madame FOURÉ. Bonjour, mes chers collègues.

Madame FOURÉ, j'avais envie de vous poser la question si vous aviez à nous dire quelque chose sur ces décisions ou pas ou est-ce qu'on les passe comme ça ? Il n'y a pas de point spécifique sur lequel vous voulez vous arrêter ?

**MME FOURE :** Attendez, c'est moi qui dirige les débats ; ce n'est pas vous.

**M. DESCHAMPS :** Non. Ça voudrait dire que vous comptiez passer comme ça, sans en parler, la décision de la page 34 relative au stationnement à Amiens. Ça m'embête un petit peu que ça passe comme ça ni vu ni connu. J'aimerais vous entendre sur les décisions qui vous ont motivée à faire des augmentations de cette ampleur, allant jusqu'à plus 200 % d'augmentation. Plus 200 % d'augmentation ! Je vais le redire une troisième fois parce qu'il faut bien que ça sonne : plus 200 % d'augmentation sur le stationnement résidentiel. Plus 70 % sur le parking Saint-Leu, etc.

Vous imaginez bien que j'aimerais vous entendre sur cette décision que vous avez prise, qui est le reflet d'une forme de trahison que vous faites aux Amiénois sur votre programme aux dernières élections municipales où vous avez clamé haut et fort : « Je n'augmenterai pas les impôts. » Bah, c'est une forme d'impôt, ça, Madame le Maire ! C'est une forme d'impôt foncier.

Quand on est propriétaire de sa voiture, propriétaire d'une deuxième voiture parce qu'on n'a pas le choix, parce qu'on travaille à 30-40 kilomètres d'Amiens, parce que peut-être on a une troisième voiture parce qu'on a un enfant dans le foyer qui a plus de 18 ans, qui a le permis de conduire et qui est en alternance dans une entreprise hors d'Amiens, et qu'on doit s'acquitter d'une somme pour stationner ses voitures, c'est une forme de pénalité que vous leur appliquez. Une forme d'augmentation de leur taxe foncière. Vous allez me répondre que non, ce n'est pas une taxe foncière. Ça y ressemble fortement.

Vous êtes régulièrement, depuis le début de votre mandat, dans des reniements. Je ne vais pas revenir sur tous ceux que nous avons déjà vus depuis 3 ans, et je vous avoue que je suis très inquiet sur les trois années qui nous restent. Trois années sur lesquelles on va de déconvenue en déconvenue en découvrant des augmentations par-ci, par-là, et qui passeraient comme ça dans une décision du Maire sans aucune consultation préalable, sans aucun travail avec les élus des autres groupes minoritaires pour se retrouver avec une inflation à plus de 200 % ! Mais je l'aurais répété quatre fois. C'est simplement hallucinant.

Alors, j'ai hâte de vous entendre nous dire que c'est pour créer de la rotation. J'ai entendu ça dans la bouche d'une de vos adjointes parce que ce n'est pas vous qui faites les conférences de presse, ce sont vos adjoints quand ce sont des décisions désagréables. Vous faites des conférences de presse quand il s'agit de paillettes, quand il s'agit d'interpeller MADONNA pour une affaire qui passe complètement au-dessus de la tête des Amiénois. Les Amiénois, ils s'en fichent de savoir si on va avoir le tableau de MADONNA ou pas.

Et en plus, Madame le Maire, vous êtes souvent à me faire des leçons sur : « Monsieur DESCHAMPS, vous ne connaissez pas vos dossiers, vous devriez travailler, etc. » J'ai en face de moi une juriste, professeure de droit. Je vous invite à lire l'article du *Monde* daté d'aujourd'hui, je pense que vous l'avez déjà fait, vous avez sans doute été interpellée, sur l'erreur grossière que vous avez faite dans cette interpellation à MADONNA. Si jamais elle nous prêtait le tableau, on ne pourrait pas lui rendre. On devrait le garder, le tableau. Alors, ce serait super pour le Musée d'Amiens, mais vous... voilà. Vous êtes dans les paillettes, dans l'artificialisation des dossiers, et là, quand il y a des dossiers importants, on envoie Nathalie LAVALLARD au front, la pauvre. Elle se débrouille comme elle peut pour expliquer aux Amiénois qu'ils vont devoir payer bien plus pour se garer.

Et quand on a une voiture, ce n'est pas par choix. Bien souvent, on a une voiture par obligation. J'abandonnerais bien ma voiture, je fais beaucoup de vélo, mais j'ai besoin d'une voiture pour aller voir mes clients hors d'Amiens, pour travailler. C'est le cas de tout le monde. Il ne faut pas dire que c'est non plus une nécessité de l'abandonner.

Je vous écoute, Madame le Maire. J'ai hâte de vous entendre sur ce point, s'il vous plaît.

**MME FOURE :** Je vais passer la parole à Madame DELATTRE, qui me l'a demandée bien sûr. (*Intervention hors micro.*) Oui, oui ! Non, mais je vais lui passer la parole dans une seconde. Permettez-moi simplement de vous dire que je trouve inacceptable, mais inacceptable, la façon dont vous traitez Madame LAVALLARD !

Je passe la parole à Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Nous venons de prendre connaissance de l'augmentation du stationnement résidentiel : celui-ci reste au tarif symbolique de 1 € la première voiture. Seulement dès la seconde voiture, vous décidez d'augmenter le coût de 100 €, le passant alors de 50 à 150 €. Enfin, pour la troisième voiture, on dénote une multiplication de la tarification par 3 : c'est un passage de 100 € à 300 € selon la presse.

À cela on ajoute l'augmentation des tarifs du stationnement occasionnel. Notons que certains corps de métier n'ont pas le choix de faire usage d'un véhicule motorisé et que cela représente un certain budget à l'année.

On note également votre décision d'augmenter le prix du ticket de bus mais aussi de l'augmentation de l'amende post-stationnement de 25 €.

En somme, vous décidez de serrer la vis aux habitants et habitantes de notre commune dans un contexte où ceux-ci et celles-ci sont déjà impactés de plein fouet par de fortes augmentations de la vie courante, comme pour l'essence, l'énergie, l'eau, les loyers et même les produits de première nécessité relevant de l'alimentation et de l'hygiène.

On aurait pu comprendre des augmentations si celles-ci étaient accompagnées par la volonté de renforcer la mobilité douce.

Force est de constater la violence de vos mesures quand dans le même temps vous restreignez économiquement les Amiénoises et Amiénois, vous ne contrebalanciez en rien vos choix.

En effet, on compte toujours entre 10 et 12 minutes pour un passage du Némio, ce qui est déjà long, sauf que votre promesse n'est pas tenue, que le transport gratuit le mercredi n'est toujours pas mis en place, alors que c'était l'une des autres de vos promesses.

Enfin, la voirie étant lamentable dans notre ville, cela n'encourage en rien les habitantes et habitants à faire usage d'un quelconque vélo.

Alors, Madame la Maire, voici quelques solutions non exhaustives que les élus communistes peuvent vous proposer :

- Engager les moyens nécessaires au bon fonctionnement du bus Némio ;
- L'organiser de manière à ce que celui-ci puisse honorer sa promesse d'un passage toutes les 10 minutes, en plus de le rendre gratuit à destination de l'ensemble des usagers.

Aussi, nous vous proposons le développement massif des parkings à vélos sécurisés en dehors du centre-ville. Aujourd'hui, les habitantes et habitants de la commune n'ont aucune possibilité de stocker leurs vélos en toute sécurité. Cela est bien dommage. Enfin, il est temps pour notre commune de développer des réelles pistes cyclables sécurisées.

Alors, Madame la Maire, il est temps pour Amiens d'adopter un vrai aménagement pour le milieu du vélo, ou cela restera toujours plus intéressant que de vouloir percer les poches déjà trouées des Amiénoises et Amiénois.

**MME FOURE :** Alors, on va rester, si vous le voulez bien, dans le cadre de la délibération qui vous est soumise, c'est-à-dire les décisions du Maire. Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole, sur le même sujet, j'imagine.

**M. THEVENIAUD :** Oui. Merci, Madame le Maire. Tout à fait !

Force est de constater que vous avez pénalisé, une fois de plus, les familles. On a eu l'augmentation de l'eau, j'avais demandé une pause. Il est vrai que notre réseau est à revoir, à refaire, mais vu la situation économique des personnes par rapport au pouvoir d'achat, on pourrait faire une pause cette année. Il y a eu des augmentations des transports. Aujourd'hui, vous allez pénaliser des familles. On ne vit pas dans le même monde.

Vous avez des familles amiénoises, par exemple, un couple qui travaille, le mari à l'extérieur, quelquefois avec des horaires atypiques où les transports en commun ne correspondent pas aux horaires. Vous avez quand même une zone industrielle à Amiens, il ne faut pas l'oublier, où des gens vont bosser à 3h30/4h00 du matin. Vous avez des femmes avec des jeunes enfants qui ne peuvent pas prendre un vélo ni les transports en commun quand il faut aller à une crèche, accueil petite enfance, amener les enfants.

Donc, vous n'augmentez pas les impôts, c'est vrai, mais indirectement oui parce que les familles sont vraiment touchées dans leur pouvoir d'achat et ce n'est pas possible de voir de telles augmentations et c'est contraire à votre discours des habitants sur les macarons.

**MME FOURE :** Donc, on va répondre bien entendu sur la question du stationnement. La décision de l'augmentation des tarifs est passée tellement en catimini qu'elle a fait l'objet d'une conférence de presse. Allez comprendre, Monsieur DESCHAMPS, comment vous pouvez dire et l'un de ces éléments et l'autre. Ce n'est pas du tout en catimini ; ça a été fait en conférence de presse.

Dois-je vous rappeler, Monsieur DESCHAMPS, que dans le mandat précédent, alors que vous étiez mon adjoint, je vous laissais faire seul les conférences de presse en matière d'animations ? Que je sache, c'était plutôt valorisant pour vous. C'est même la façon dont vous avez cherché à vous mettre en avant, donc voilà. Ce n'est pas nouveau. J'ai l'habitude de ne pas réaliser moi-même toutes les conférences de presse parce que j'ai des adjoints qui sont de grande qualité, qui s'investissent beaucoup. J'ai des conseillers et délégués qui sont de grande qualité, qui s'investissent beaucoup, et il me semble complètement naturel de les laisser présenter un certain nombre de décisions qui sont prises dans des domaines divers et variés.

Un mot sur l'affaire MADONNA. Que je sache, ce ne sont pas des paillettes quand on parle d'Amiens aux quatre coins du monde. Excusez du peu ! Ce n'était pas... Je n'imaginai pas que ça allait avoir cet impact-là, mais je le constate. Et on parle d'Amiens comme une candidate Capitale européenne de la culture. Donc, l'objectif poursuivi est bien celui-là. Je ne me suis en aucun cas placée en tant qu'historienne d'art chargée de dire qui doit avoir la propriété de telle ou telle œuvre d'art. J'ai simplement demandé à MADONNA de nous prêter le tableau. Donc, s'il se trouve qu'elle craint que ce tableau ne lui revienne pas, elle ne répondra pas. Elle est libre de ne pas répondre, et à ce jour elle n'a pas répondu. Soit elle ne répondra pas, soit elle me répondra négativement, c'est son droit. Mais moi, je ne me place pas en spécialiste des musées, en spécialiste d'art. Je me place en élue locale qui dit simplement qu'il y a une opportunité pour les Amiénois de retrouver la visibilité d'une œuvre qu'ils n'ont pas vue depuis 100 ans et qui est exposée au Musée de Picardie. Je n'ai pas cherché autre chose que cela.

Sur la partie stationnement, je donne la parole à Richard RIFFIOD.

**M. RIFFIOD** : Merci, Madame le Maire.

C'est vrai que sur un sujet complexe, il est toujours plus facile de donner des solutions simples que d'envisager la totalité et la globalité du problème. Et effectivement la problématique du stationnement est un problème complexe qui fait appel à plusieurs paramètres, plusieurs variables. Je vais essayer de répondre synthétiquement.

Les tarifs n'ont pas évolué dans la ville depuis 2012. Nous connaissons tous qu'il y a des frais occasionnés autour du stationnement. Monsieur MERCUZOT nous a présenté plusieurs fois la réalité du déficit de ce service et donc la nécessité, les rappels de la Préfecture de nous mettre en conformité et d'équilibrer notre budget. Et donc, nous ne pouvons pas rester dans cette situation de passivité et il fallait bien intervenir et faire quelque chose.

Et donc, nous avons pris l'attache d'un audit extérieur qui nous a fait un certain nombre de recommandations, de propositions, et d'ailleurs, ça a été dit dans la conférence de presse, repris par les organes de presse également, l'audit nous proposait une augmentation, en comparaison avec des villes de sociologie, de taille équivalente à la nôtre, beaucoup plus élevée. Notamment sur le stationnement résidentiel, ils nous disaient que c'était une aberration d'avoir un stationnement à 1 € pour la première voiture et nous incitaient à augmenter beaucoup plus, et on est arrivés à une proposition de compromis qui était de 100 €. Et ça a été une décision politique forte et courageuse de dire non au regard justement du coût de la vie qui augmente, des faibles revenus de nos habitants, des Amiénois, ceux qui vivent à Amiens. On a dit : non, ce sera 1 €. Voilà.

Alors, évidemment, j'ai dit que c'était, en préambule, un problème complexe. On ne peut pas à la fois dire qu'on souhaite favoriser les mobilités douces, faire en sorte qu'on utilise les transports en commun et les autres modes de déplacement, et se dire on continue d'encourager l'utilisation de la voiture. Et donc, c'est pour ça qu'on a émis l'hypothèse qu'on pouvait augmenter le prix de la seconde voiture. Alors évidemment, c'est une augmentation importante : c'est une centaine d'euros, mais une centaine d'euros à l'année, donc divisé par mois, ça fait moins de 10 euros. Alors certes, ce n'est pas rien, mais il faut relativiser et mettre les choses dans leur contexte.

Ensuite, vous évoquez le pourcentage du 200 %. Alors oui ! Dit comme ça, évidemment, ça affole. Mais quand on regarde objectivement sur les prix d'augmentation du stationnement en surface ou dans les ouvrages, c'est 10 centimes, c'est 20 centimes. Ce n'est pas non plus des sommes extraordinaires.

Sachant qu'à côté de cela, nous avons aussi rationalisé les choses, c'est-à-dire qu'on avait des parkings en ouvrage qui avaient des tarifications différentes, variables, et donc on a fait en sorte d'uniformiser les choses et puis de proposer de nouveaux tarifs, de nouvelles propositions, notamment des tarifs de nuit, des choses comme ça, pour modifier l'usage parce que l'objectif c'est quand même et aussi de proposer une modification de l'usage du véhicule et de favoriser, notamment pour les gens qui viennent à Amiens, l'accès à la fois aux parkings en ouvrage pour passer du temps dans les commerces, mais aussi favoriser l'accès aux commerces de courte durée.

Et puis, il y a un élément que vous n'avez pas cité du tout : c'est le développement des zones bleues. Alors évidemment, ce sont des zones qui sont en stationnement réglementé mais

gratuites ! Et donc, à chaque fois qu'on est proche de certains points névralgiques de commerce, nous avons instauré ces zones bleues de 20 minutes de stationnement gratuit pour permettre aux gens d'aller rapidement faire 2-3 courses, etc. Et conscients que ça pouvait ne pas être suffisant, on a maintenu et même créé une offre de zone bleue à 1h30 sur la place Cerisy derrière la MACU. Ce qui permet, et on l'a bien vu au moment du marché de Noël, aux gens de venir, déposer son véhicule et de passer un moment en ville pendant 1h30 pour pouvoir faire des achats, se promener, flâner, etc., et profiter de notre centre-ville. Et donc voilà.

Donc, on ne peut pas à la fois dire : il faut des mobilités douces, il faut faire quelque chose pour les commerces et en même temps critiquer les mesures qui vont dans le sens de favoriser cela. Alors oui ! Évidemment, ça a des conséquences, mais je crois que c'est de notre responsabilité de prendre ces décisions.

**MME FOURE :** Merci. J'ajoute que, en ce qui concerne le FPS, il n'augmente pas, il reste à 17 € et il ne passe à 25 € que pour les personnes qui ne paient pas dans le délai de 10 jours. Voilà. Donc, on est restés à 17 €. Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

**M. RIFFLART :** Oui. Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, je voulais intervenir sur ce sujet parce qu'il y a quelque chose qui me frappe dans ces débats, il y a une polémique qui est apparue depuis plusieurs jours, ce qui peut se comprendre dans le débat politique parce que malheureusement il est parfois émaillé par un peu de mauvaise foi mais bon, c'est la règle du jeu. C'est surtout l'amnésie et l'ambivalence. L'ambivalence, c'est un mot doux qu'on peut utiliser de manière un petit peu plus médicale sous le nom de schizophrénie. Je n'irai pas jusque-là. Je dirai simplement l'ambivalence.

Concernant l'amnésie, moi, je voudrais rappeler quand même un certain nombre de points qui me paraissent être des points de principe importants. Alors, je voudrais vous féliciter pour cette décision qui a été prise à deux titres. Le premier des titres, c'est, contrairement à ce que j'ai pu entendre, il y a un respect d'un engagement qui a été pris voici maintenant près de 9 ans. Cet engagement qui a été pris à l'époque, il portait sur le fait de pouvoir permettre aux Amiénois qui habitaient à Amiens... On a une structure d'une ville urbanistique qui est un peu particulière. On a un centre évidemment qui est dense, on a une périphérie, une première couronne qui est faite d'habitations serrées, les unes, faubourgs, et après on a des grands espaces. Alors évidemment, les problèmes ne sont pas les mêmes en fonction de cette localisation et notamment il exclurait d'ailleurs les grands espaces ou tout ce qui a été construit évidemment après l'invention du moteur à explosion, fait qui a été pris en considération évidemment, les équipements qui étaient ad hoc pour ce type de résidence.

Concernant les faubourgs, vous avez émis un principe, donc en 2014, qui était celui de dire que dans une ville où les taxes foncière et à l'époque d'habitation étaient assez conséquentes et elles n'étaient pas conséquentes du fait de la gestion précédente, ni celle encore une fois de la gestion d'après, mais structurellement notre ville, qui est une ville de solidarité avec une répartition démographique, sociologique quand même assez particulière, je vous rappelle qu'il y a encore peu de temps 80 % des gens étaient éligibles au logement social, faisait que pour assumer cette politique de cohésion sociale, de cohésion aussi économique, puisqu'elle favorisait aussi le développement économique de notre ville, avant qu'il y ait les transferts vers les EPCI. Vous avez décidé, enfin vous avez émis cette idée dans cette campagne, qui était à mon sens parfaitement juste, c'est de se dire : chaque maison finalement, chaque habitant d'une maison dans notre ville peut avoir le droit de se stationner parce qu'en fait il paie déjà une taxe qui est assez élevée et il est légitime qu'il ait la possibilité d'annexer une place de

stationnement à cette taxe d'habitation. Alors, à l'époque, le discours, c'était de dire : il faut que ce soit gratuit.

Or, et vous l'avez expliqué, réexpliqué, ça c'est pour les amnésiques, vous avez bien réexpliqué les choses : c'est que ce n'est pas possible sur le plan juridique, enfin bref, du code des collectivités et qu'il fallait déterminer un tarif. Et donc on a pris un tarif symbolique qui était le tarif de 1 €

Donc, vous avez pris cette décision et aujourd'hui vous la maintenez, c'est-à-dire que vous êtes dans la même cohérence, sur la même ligne, avec les mêmes principes, et je respecte cet engagement et cette fidélité à ces principes.

À cette époque, la deuxième voiture et la troisième voiture n'étaient pas à 1 € et n'étaient pas gratuites. C'est-à-dire qu'à aucun moment il n'a été postulé que le stationnement de cette deuxième voiture ou de cette troisième voiture serait gratuit comme le premier. Nous étions donc à l'époque déjà dans une logique tarifaire pour ce stationnement.

Je rappelle aussi aux amnésiques, et j'ai entendu des choses dans le mandat précédent, ce mandat, il y avait déjà eu un développement de stationnement résidentiel qui est... et je rappelle d'ailleurs qu'à l'époque la première voiture était de 50 €, si j'ai bonne mémoire, et vous l'avez passée à 100 €. Mais ça, encore une fois, c'est dans le jeu politicien d'avoir des trous de mémoire, c'est dans le jeu médical parfois d'autres élus, de rappeler que là où il manque une petite case, on va réinjecter un petit peu de matière grise.

Le deuxième point sur lequel je voulais vous remercier, vous féliciter pour ces actions, Madame le Maire, c'est que finalement vous arrivez, dans cette époque où la transition écologique est indispensable, où il faut évoluer vers une épargne de consommation d'énergie, sur une épargne, enfin sur une limitation de l'émission de gaz de carbone, enfin il faut une prise de conscience de cette transition écologique parce que, comme on peut le voir, de plus en plus si elle ne fait pas partie de la prise de conscience des politiques publiques, elle peut amener vers des gestes qui sont de plus en plus violents, de plus en plus, on le voit, quotidiens. On est passé de la simple petite manifestation à du sabotage parfois d'équipements. Donc, on est là aussi dans une transition politique qui peut s'avérer extrêmement dangereuse. Il faut donc l'aborder. Vous l'avez abordée. Vous l'abordez et c'est la même chose aussi à la métropole et c'est la même chose aussi, je pense, en tout cas c'est la volonté de faire sur le territoire du Grand Amiénois, d'une manière un peu plus douce comme ces mobilités que l'on veut douces.

Donc, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les transitions doivent se faire lentement. Sûrement mais lentement.

L'augmentation de cette tarification de stationnement résidentiel pour la deuxième voiture, c'est aussi un signal qu'il faut envoyer. C'est-à-dire qu'en effet il y a des contraintes domestiques, il y a des contraintes professionnelles qui font qu'on est bien obligé encore d'avoir une voiture et il en faut une. Mais l'autosolisme, ce n'est pas une contrainte ! De voir 80 % des voitures qui défilent dans Amiens avec une personne à bord, ce n'est pas non plus une contrainte. Il y a aussi des réalités auxquelles il faut s'attaquer et courageusement, mais encore une fois, dans le cadre d'une transition douce.

J'ai entendu que la politique des transports en commun n'était pas, évidemment, à la hauteur des ambitions écologiques que nous voulions avoir.

Bon. On avait augmenté les tarifs. Je rappelle quand même qu'il y a plus de la moitié des usagers qui ne paient jamais le bus ! Et qu'il y a un petit quart des usagers qui en paient très, très peu.

Donc, que nous sommes encore une ville où la tarification est l'une des plus avantageuses, que nous avons une tarification solidaire qui est saluée par tous ! Que nous avons des étudiants qui sont attirés par ces tarifications. Tous ces petits éléments font qu'il y a quand même 30 ou 40 % de fréquentation de plus. On se demande où ils sont, mais ils sont là quand même, les abonnements sont là, les validations sont là et il y a une augmentation de fréquentation.

Ces mêmes qui nous disent là : « Attendez, la voiture, vous assassinez les gens avec la voiture ! », ce sont les mêmes qui nous disent : « Attendez, pourquoi il n'y a pas assez de monde dans les parkings relais ? Pourquoi est-ce qu'on n'incite pas plus à finalement une politique de transport. Pourquoi ? ». Et ce sont les mêmes qui nous disaient hier : « Mais pourquoi vous n'êtes pas plus contraignants sur la politique de la voiture ?! Pourquoi vous n'êtes pas plus durs sur le stationnement ?! ». Et aujourd'hui, parce que par opportunité pure et simple, on fait de la petite politique politicienne avec des faux pourcentages pour pouvoir finalement affoler les populations... Ce n'est pas MADONNA, c'est plutôt Tragique, là, ce n'est pas... Je ne connais pas assez bien le répertoire de MADONNA. Madame le Maire, vous devez le connaître mieux que moi maintenant. Mais je ne suis pas *like a virgin*, loin de là, puisque même il y a des passionnaires qui nous demandent de nous calmer quand nous avons un petit peu de conviction. Mais toujours est-il que je pense qu'il faut ramener les choses à leur juste mesure et je pense que les décisions qui ont été prises sont des décisions responsables.

Après, il y a des gens qui sont en train de découvrir que le gasoil a augmenté ou que l'électricité a augmenté. Bon. Que les salaires, il faut bien évidemment appliquer les négociations salariales et qu'elles augmentent et qu'un coût d'exploitation, à un moment donné, à la ligne dépenses, il faut faire la ligne recettes.

J'attends avec impatience, je ne serai plus là dans quelques années sur ce siège, j'attends de voir si, par mésaventure, des alternatives amèneraient d'autres politiques qui seraient capables de réformer l'arithmétique en transformant des plus en moins et des moins en multipliés. Voilà.

Merci, Madame le Maire. Encore une fois, évidemment, je soutiendrai cette... De toute façon, on ne les soutient pas puisque c'est une décision du Maire. En tout cas, je les approuve pleinement.

**MME FOURE** : Merci.

**DONT ACTE**

**MME FOURE** : On va passer au point suivant donc qui concerne le bail emphytéotique consenti à l'entreprise Biltoki. Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Madame le Maire, on a été mis en cause par Docteur RIFFLART et je souhaiterais que vous fassiez un rappel à l'ordre à ce conseiller municipal Pascal RIFFLART. J'ai noté les propos qui ont été tenus, qui sont purement diffamatoires. Je vais vous donner quelques-uns des mots qui ont été utilisés par le Docteur RIFFLART, un médecin dont on se passerait bien quand on est malade.

Monsieur RIFFLART, j'ai été stupéfait par les termes que vous avez employés. Non, mais stupéfait. Je vais vous citer, Madame le Maire, ce qui a été dit par Monsieur RIFFLART. Je pense que vous avez, vous aussi, levé le sourcil quand il a dit...

**MME FOURE** : Non.

**M. DESCHAMPS** : Non ? C'est bien dommage.

**MME FOURE** : Non.

**M. DESCHAMPS** : « Il manque des cases à certains... »

**MME FOURE** : Ah !

**M. DESCHAMPS** : « Il faudrait leur réinjecter de la matière grise. Il manque des cases à certains... »

**MME FOURE** : Attendez, on va...

**M. DESCHAMPS** : En parlant des élus de l'opposition. « Il manque des cases à certains, il faudrait leur réinjecter de la matière grise. » Je demande....

**MME FOURE** : Monsieur...

**M. DESCHAMPS** : À Pascal RIFFLART s'il maintient ou s'il retire ses propos.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS, je vous rappelle que si vous vous sentez visé, libre à vous. Mais Pascal RIFFLART n'a nommé personne dans ses propos. On est libre ici d'avoir des propos, sous réserve qu'ils ne tombent pas sous le coup de la loi concernant les injures et les diffamations effectivement. Donc, libre à vous de vous estimer injurié ou non diffamé alors que, que je sache, il n'a prononcé aucun nom et qu'il a été... voilà. Il a pris soin d'être très mesuré dans ses propos. Donc voilà. Dont acte. Vous ferez ce que vous jugez bon de faire et vous saisirez la justice si vous le jugez utile.

Donc, nous passons au point suivant : revitalisation de la halle au frais, gestion et animation du site par Biltoki, bail emphytéotique administratif.

Alors, je voudrais remercier vraiment très chaleureusement, d'une part, Bixente ALAMEN et Madame Sixtine LEPORT qui sont ici présents au sein de ce conseil municipal et qui représentent la société Biltoki, mais également Julien PLANCHON que je remercie également très chaleureusement. Je ne présente pas Julien PLANCHON, je pense que tous les Amiénois le connaissent. Il est commerçant dans les halles et il est surtout, et c'est à ce titre qu'il est là ce soir, le président du GIE des halles, le groupement d'intérêt économique des halles, qui jusqu'à ce jour gérait la... enfin avait en charge la gestion et l'animation des halles de produits frais.

Donc, je vais dans quelques instants laisser la parole à Bixente ALAMEN et Sixtine LEPORT pour qu'ils vous présentent le dossier. Je vais, à cet effet, suspendre la séance. Mais je voudrais avant vous dire que moi, je me réjouis qu'on aboutisse à la conclusion de cette délibération ce soir parce que ça fait quelques mois que nos services, sous l'autorité ferme et bienveillante de Nathalie LAVALLARD, que je remercie de son investissement quotidien au service du bien commun et de l'intérêt général et elle a bien du mérite parce que ce n'est pas toujours simple. J'en profite aussi pour remercier chaleureusement Richard RIFFIOD qui l'épaule sur la question

du stationnement et qui le fait sans compter son temps et avec beaucoup de tact et de conviction. Je tenais à les remercier tous pour leur implication dans ce dossier extrêmement important pour le dynamisme de notre centre-ville, dont je vous rappelle qu'il est extrêmement vivant et que ce sont toujours les personnes extérieures à la ville qui nous disent qu'ils ont plaisir à venir s'y installer, j'en ai quelques exemples, et nous aurons l'occasion de le redire.

Mais je veux aussi vous faire le point à cette occasion sur une idée que nous avons eue ensemble de donner aux halles de produits frais de notre ville le nom de Jean-Pierre PERNAUT. Je voulais vous faire le point sur le sujet puisque comme vous le savez, la ville d'Abbeville a donné le nom de Jean-Pierre PERNAUT à ses halles, donc il ne me semblait pas pertinent que ce soit également les halles d'Amiens qui portent son nom. Et d'autre part, l'équipe Biltoki ne souhaitait pas non plus qu'un autre nom que Biltoki soit donné aux halles de produits frais.

Donc, nous avons réfléchi au lieu, au site qui pourrait être le mieux adapté pour honorer la mémoire de Jean-Pierre PERNAUT qui a été un très grand ambassadeur de notre ville tout au long de sa vie. Et je dois vous dire qu'aujourd'hui je regrette encore plus sa disparition l'année dernière parce que s'il était vivant, nul doute qu'il serait totalement à nos côtés pour défendre notre candidature pour être Capitale européenne de la culture.

Comme vous le savez, c'est le 2 mars prochain qu'on célébrera le premier anniversaire de sa disparition et à cette occasion, TF1 a prévu de marquer fortement cet événement et j'aimerais que ce soit à cette occasion-là, si nous y parvenons, là je me tourne vers l'administration, que nous puissions donc marquer le nom du site à qui nous voulons donner son nom.

Et notre choix s'est porté sur l'office du tourisme d'Amiens, d'Amiens Métropole, puisque cet office de tourisme montre bien l'attractivité de notre ville à laquelle il a beaucoup contribué. Cet office de tourisme se trouve sur une place éminente de la ville puisque juste à côté de la cathédrale. Et je dois vous dire que j'ai demandé l'accord de la famille, qui est extrêmement partante et extrêmement heureuse que nous souhaitions donner le nom de Jean-Pierre PERNAUT à l'office du tourisme, encore une fois, tourisme qu'il a beaucoup contribué à développer dans notre ville.

Donc, je demande à l'administration qu'on fasse le nécessaire pour que ce nom puisse figurer en bonne et due forme au fronton de l'office de tourisme dès que possible et en priorité pour le 2 mars prochain, de manière à ce que nous puissions le marquer avec la famille de Jean-Pierre PERNAUT puisque je vous rappelle que plusieurs membres de sa famille vivent toujours à Amiens et qu'ils contribuent aussi, chacun à leur niveau, au rayonnement de notre ville.

Donc, je vais maintenant suspendre la séance pour donner la parole à Bixente ALAMEN. La séance est suspendue, vous avez la parole.

*(La séance est suspendue à 18h52.)*

**M. ALAMEN :** Bonsoir, tout le monde. Merci, Madame le Maire. Dans l'ordre, c'est Sixtine qui va prendre la parole, qui va vous présenter le début du projet, puis je finirai et je ferai la conclusion. Merci.

**MME LEPORT :** Bonsoir. Donc, on va commencer par vous présenter donc le sommaire. Alors, au programme, on va vous présenter qui nous sommes, Biltoki. Ensuite, on vous montrera et vous décrira un petit peu qu'est-ce qu'une halle Biltoki et donc qu'est-ce que vous allez récupérer à Amiens. En troisième partie, on fera un état des lieux de la halle au frais telle qu'elle est

aujourd'hui. Et ensuite, Bixente vous présentera le projet que nous avons aujourd'hui pour Amiens et le calendrier qui n'est pas encore validé aujourd'hui mais sur lequel nous comptons beaucoup.

Diapo suivante. Donc, qui sommes-nous ? Il faut savoir que Biltoki est une aventure humaine avant tout. Elle a été créée par trois frères, les trois frères ALAMEN, en 2009 avec un de leurs amis d'enfance. Et en fait, ils avaient tout simplement envie de créer un lieu pour favoriser les échanges autour de bons produits. Et en fait, ces quatre épicuriens ont créé en fait une halle à Anglet dans le Pays Basque pour favoriser les échanges autour des bons produits, de la bonne cuisine. C'est un concept très épicurien qui s'adresse à tout le monde.

Diapo suivante. Donc, très rapidement, on a 8 halles ouvertes. On a à peu près 200 commerçants en tout. Notre chiffre d'affaires est de 12 millions et Biltoki a bien grandi puisqu'aujourd'hui on compte 150 collaborateurs qu'on appelle Biltokiens. Donc, la première halle a ouvert en 2015 et on a ouvert nos deux dernières halles à Issy-les-Moulineaux et à Rouen en 2023. Donc voilà, de 2015 à 2023, 8 halles.

Diapo suivante. Donc, aujourd'hui, on crée de véritables lieux d'échange autour de l'alimentation, c'est vraiment notre mission.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons 8 halles ouvertes, une halle en ouverture qui est la halle d'Angers, qui va ouvrir en mai 2023. Et ensuite, nous avons de nombreux projets, on ne les dévoile pas encore, mais voilà. Et Amiens sera la 10<sup>e</sup> halle du réseau en 2024.

Alors, les halles Biltoki, le mieux c'est quand même de venir et avoir une expérience dans nos halles pour comprendre notre concept, mais du coup on vous a mis une petite vidéo de l'inauguration de la halle de Rouen le 4 novembre dernier.

*(Projection de la vidéo de l'inauguration de la halle de Rouen.)*

**MME LEPORT** : Donc, comme vous pouvez le voir, on tient vraiment à mettre les produits en avant et on espère mettre ce concept à Amiens.

Alors, nos halles sont locales et singulières, donc à chaque finalement on repart de 0. C'est-à-dire qu'on va aller recruter des commerçants qui sont locaux. Nous, on est une boîte basque mais finalement ce qu'il y a de basque dans nos halles, ce n'est que le café Biltoki qui sert de la bière brassée au Pays Basque. Mais sinon la halle doit vraiment s'adresser à la population dans la ville dans laquelle nous nous trouvons, et donc, nous allons recruter des commerçants toujours locaux. Ensuite, vous retrouverez le café Biltoki, la cuisine du marché, donc un endroit de restauration, les espaces de convivialité et des événements et animations qui sont gérés par Biltoki.

Les caractéristiques de nos halles, et c'est un petit peu ce qui est nouveau dans le paysage des halles, j'ai envie de dire, c'est qu'on a effectivement un esthétisme très travaillé. On a un parcours client étudié et en fait c'est vrai qu'on va imposer un certain design de stand pour que la structure soit la plus épurée possible et tout ça dans le but que finalement on achète avec les yeux et avec le visuel et notre œil est attiré par le produit. Voilà.

Donc, aujourd'hui, si on regarde la halle au frais, il y a 23 stands disponibles. Nous avons 13 commerçants ouverts aujourd'hui, et on a 10 stands qui sont actuellement vacants. La halle, de ce qu'on a cru comprendre, est en perte de vitesse depuis quelques années et on espère

réhabiliter cette halle, combler la vacance et ramener des commerçants locaux qui seraient intéressés par le concept Biltoki pour redynamiser la halle dans sa globalité et redynamiser les chiffres d'affaires des commerçants existants. Il faut savoir que la halle a une excellente base de commerçants. Ils sont locaux et surtout ils sont bien ancrés dans le paysage amiénois. Il y a beaucoup de commerçants qui ont leur stand depuis des générations et qui proposent d'excellents produits.

**M. ALAMEN :** Merci, Sixtine.

Diapo suivante. Moi, j'ai envie de vous partager quelque chose, c'est pourquoi Biltoki vient à Amiens ? Qu'est-ce qui nous a attirés dans ce projet-là ? C'est notre premier projet où on va reprendre une halle existante, mais pour quelle ambition ? Nous, on a une ambition qui est affichée : on veut être le poumon alimentaire et gastronomique de la ville. Alors, c'est quoi un poumon alimentaire ? Déjà c'est un lieu qui appartient aux habitants. C'est un lieu intergénérationnel. C'est un lieu de destination. C'est un lieu hybride. Moi, j'aime bien dire qu'en fait on n'a rien inventé : c'est l'agora qui existe depuis des millénaires et qui est au centre de la cité. Notre job, c'est de créer le lieu d'échange. Nous, on est animés. Notre mission, c'est de créer du lien. Le lien, c'est des connexions. C'est un lieu où on vient sans rendez-vous. Sans rendez-vous, pourquoi ? Parce que quand on rentre dans le lieu, on pourrait rencontrer des personnes qu'on connaît, on peut discuter avec un commerçant, on peut partager autour d'un produit, on peut venir acheter les courses pour le repas de famille parce qu'on mange avec sa mamie le midi. On peut même venir avec sa mamie qui raconte, elle, à sa petite-fille ou à son petit-fils, son histoire avec les halles.

Vous l'aurez compris, c'est un lieu autour de l'artisanat, autour de l'art des mains. Il y a des odeurs, l'odeur du pain. Il y a des couleurs, on en prend plein les yeux. On entend le billot au fond de la halle, le bruit du boucher. Il y a surtout les gueules des commerçants avec leurs caractères, leurs imperfections parce que nous aussi, on aime bien être les rois de l'imperfection. En fait, c'est un lieu qui vit toute l'année grâce aux échanges de tout le monde et nous, Biltoki, on est au milieu, on essaie de lier tout ça.

Alors, c'est un métier qui est très simple à comprendre mais qui est très difficile à exécuter. Ceux qui aujourd'hui travaillent avec des commerçants indépendants le comprendront très bien.

Alors, aujourd'hui, le projet, on va essayer de l'ouvrir sur l'extérieur. La première des idées, c'est d'être accueillants et de montrer notre valeur qu'est l'hospitalité. Donc, on va avoir une grosse mission sur animer le lieu à l'extérieur. Aujourd'hui, on fait des événements chaque semaine, que ce soit en hiver ou en été, et que les Amiénois puissent se rendre sur ce parvis avec des animations autour de la gastronomie. Donc, il y a des changements principaux. On crée une entrée et puis il y avait déjà un projet avant qu'on arrive qui était d'avancer le sas, le sas d'entrée, donc ça fera deux entrées : une côté, on verra tout à l'heure, cuisine du marché qu'on appelle cuisine autour des traiteurs et de la consommation sur place, et puis la halle, l'entrée de la halle et du marché qui aura une seconde vie.

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Alors, le plus important, c'est ce qu'on va y faire à l'intérieur. Alors, aujourd'hui, déjà, on va travailler avec les bases solides, comme le disait Sixtine, des commerçants existants. Aujourd'hui, on a de la chance. Dans les autres halles, on doit recruter les locomotives, les commerçants emblématiques de la ville. Là, ils sont déjà là avec une offre alléchante et qui a déjà sa clientèle. Nous, notre travail, ça va être d'amener de l'offre complémentaire et de créer une nouvelle zone.

Donc, le premier des marqueurs, c'est le café Biltoki. Donc, en fait, aujourd'hui, notre fonctionnement est bon et connaît du succès. Pourquoi ? Parce qu'en fait on est commerçants parmi les commerçants. On est dans le lieu tous les jours. On ne gère pas le lieu à 20 kilomètres ou à 100 ou à 1 000. On est là, on est les premiers arrivés, les derniers partis, et on gère le lieu à l'intérieur et on est à l'écoute des commerçants au quotidien. Donc, exemple : le matin, tous les commerçants viennent boire le café chez nous et on a les premiers retours et les premières demandes quotidiennes, qui va de la fuite d'eau aux 10 000 autres requêtes. Et ça fait partie des clés du succès. Et aussi on a les mêmes problématiques qu'eux puisqu'on est tributaires du flux et du fonctionnement de l'outil.

C'est un outil qui permet aussi d'animer, c'est-à-dire qu'on a une équipe entre 6 et 10 personnes qui est là quotidiennement et du coup qui anime le lieu et qui est là en première ligne pour faire marcher le lieu.

Ensuite, le deuxième marqueur, c'est la cuisine du marché. Pourquoi c'est un marqueur ? Parce qu'on veut être une vitrine de la halle. En fait, la cuisine va cuisiner les produits des autres commerçants. Donc, l'habitant ou la personne de passage qui vient dans les halles, elle adore comprendre et déguster des produits à la cuisine, elle peut même acheter un bout de viande chez le boucher et l'amener à la cuisine pour se le faire cuisiner. Donc, c'est une expérience sur le moment. C'est une histoire à raconter et c'est surtout un lien fort qu'on a avec les commerçants et la cuisine du marché.

Le troisième marqueur, ce sont les zones de convivialité. Donc, aujourd'hui, on va créer plusieurs zones de convivialité dans la halle qui n'existent pas aujourd'hui. Et chez nous, on achète partout et on mange partout. Donc, vous pouvez venir à plusieurs, vous pouvez aller acheter des huîtres, les personnes qui sont avec vous, acheter un bout de viande, et vous allez au même endroit pour les déguster, et du coup vous rencontrez à côté de vous des gens qui font la même chose et du coup c'est un bon moyen de discuter, de partager et d'avoir le temps.

Le quatrième marqueur, c'est les animations et les événements. Donc, on a une personne dédiée qui organise tout au long de l'année les événements dans la halle. On a des événements qui fonctionnent dans toutes les halles, mais surtout on a des événements qui sont adaptés à la localité et on travaille main dans la main avec les associations, avec la ville, pour être alignés avec le programme culturel de la ville, le programme gastronomique, et du coup on devient un passage et un endroit obligé du parcours de la ville.

Et le cinquième marqueur, ce sont les commerçants locaux. En fait, sans eux, le lieu n'existerait pas ou nos lieux n'existeraient pas. On ne duplique jamais des commerçants, ce sont tout le temps des commerçants locaux avec une offre complémentaire et par définition, c'est eux qui ont le lien dans la ville, ils ont leur clientèle, ils ont des gens qui viennent exprès pour eux et du coup ça donne une force incroyable sur la pérennité du lieu.

Et pour finir et conclure, tout simplement, c'est un lieu qui va vivre toute l'année à toute heure de la journée avec des moments forts et des moments un peu plus calmes. Et on offre la possibilité aux commerçants de travailler, de transformer leurs produits, de raconter une histoire et d'être vraiment un lieu tourné vers la ville et plus encore vers la métropole.

Pour finir, nos ingrédients font que tous nos lieux sont authentiques, sont vrais parce qu'on y vend par les Hommes avec un grand H qu'il y a à l'intérieur et c'est pour ça que les gens de passage viennent. On ne fait pas des lieux pour les gens de passage parce que les gens de passage vont où c'est authentique et vont où les locaux vont, où les habitants vont.

Je vais terminer par le rétroplanning du projet. Ça fait longtemps qu'on a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt et qu'on a hâte de commencer à bosser et d'être dans la ville. Donc, diapo suivante, s'il vous plaît. Il y a quelques images de synthèse, on ne les voit pas très bien. C'est pour que vous vous rendiez compte de l'espace et de l'aménagement qui va être réalisé. Donc, ce qui est bien, c'est que la réalité sera beaucoup mieux. C'est qu'on propose aux commerçants un cahier des charges qui permettra de transformer la direction artistique du lieu avec des aménagements nouvelle génération pour les commerçants, pour mettre en avant les produits et le parcours et les zones de la halle. Donc là, on peut voir les zones de convivialité créées dans la halle. Voilà le fameux calendrier.

**MME FOURE :** En tout cas, les vues donnent envie.

**M. ALAMEN :** Donc, aujourd'hui, validation du projet Biltoki par la Ville. On aimerait bien vite enclencher sur la signature du BEA pour que la ville lance la consultation, enfin le pro DC. C'est une consultation de l'entreprise pour les travaux avec une ambition d'un début de travaux au deuxième semestre 2023 pour que nous, on soit livrés au premier semestre 2024 et du coup dans le premier semestre faire tous nos aménagements et ouvrir la halle au printemps 2024.

J'espère que nous avons été clairs et on est prêts à répondre à vos questions.

**MME FOURE :** Merci beaucoup pour cette présentation en effet claire et complète. Avant de passer la parole à ceux qui ont peut-être des questions à poser, je voudrais donner la parole à mon tour au GIE. Alors, j'ai cité la présence de Julien PLANCHON, que j'avais vu. Je n'avais pas vu, parce qu'elle était derrière lui, Aurélie THUILLIER, vice-présidente du GIE, que je salue aussi bien sûr et que je remercie de nous avoir rejoints ce soir pour cette présentation et pour également témoigner.

Alors, Julien PLANCHON, je vous donne la parole pour que peut-être vous disiez ce qui vous a séduits, vous et l'ensemble du GIE, dans ce projet.

**M. PLANCHON :** Madame le Maire, sachez tout d'abord que l'ensemble des commerçants de la halle sont ravis de pouvoir compter sur votre soutien pour la finalisation du projet de la halle Biltoki, un projet soutenu par l'ensemble des commerçants pour enfin répondre aux attentes des clients amiénois, de la région, de France, d'Europe, on l'espère, et aussi du monde.

Le modèle Biltoki, nous l'avons voulu car notre métier c'est de conseiller et vendre nos produits et non pas de gérer une halle avec toutes ses complexités.

Je tiens à tous aussi vous rappeler que la région Hauts-de-France est la région européenne de la gastronomie en 2023. Il serait dommage de ne pas en profiter.

Vous avez tous beaucoup travaillé pour qu'Amiens soit peut-être la Capitale européenne de la culture en 2028, vous devez aussi avoir une halle à la hauteur de vos ambitions.

Je tiens par contre à vous confirmer l'urgence du timing à respecter pour l'ouverture de cette nouvelle halle qui pourrait être sur le printemps 2024.

C'est vrai que nous sommes allés chercher Biltoki il y a maintenant presque 5 ans avec Monsieur MOREL sur la halle au frais qui était propriétaire de l'enseigne NATURE DE PAIN que tous ici connaissent, je crois, et il nous paraissait en fait très important de pouvoir enfin avoir une gestion de halle qui soit réalisée par des professionnels. Nous nous sommes en fait beaucoup

renseignés sur qui pouvait en France aujourd'hui proposer ce service et aussi, de par nos analyses du marché à ce moment-là, il nous fallait une entreprise qui ait vraiment compris le modèle économique qui est le modèle d'une halle comme la nôtre. Nous sommes donc tous convaincus, il y a 5 ans, qu'il nous faut un modèle comme celui de l'entreprise Biltoki. Nous avons aussi dû les séduire, ensuite vous séduire ici sur la ville et aujourd'hui nous sommes là, j'espère, pour une finalisation de ce projet. Merci encore à tous pour votre soutien.

Sachez que nous sommes vraiment fiers de notre ville et nous allons tout faire pour y contribuer au travers nos métiers d'artisan. Merci.

**MME FOURE :** Merci beaucoup et vous avez raison d'insister sur le fait que l'année prochaine c'est l'année de la gastronomie, donc quelque chose de particulier à faire en ce sens. Qui souhaite s'exprimer ? Oui. C'est Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** Oui. C'est vrai que je suis très, très dans le fond ce soir. Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour cette présentation qui est très alléchante, j'y reviendrai.

Déjà quelques remarques et quelques questions et puis ensuite, je pense que je reprendrai la parole un peu plus tard pour indiquer notre vote puisqu'il y a une délibération aussi à la clé.

Déjà, c'est un sujet très important pour la ville et l'image du centre-ville que nous avons puisque c'est vrai que nous assistons et regrettons tous le fait que la halle au frais se trouve vieillissante, manque de dynamisme ces dernières années malgré le travail du GIE et on peut saluer, voilà, cette volonté. Et puis toutes ces couleurs qui sont arrivées récemment aussi c'est très sympathique, mais c'est vrai que c'est difficile quand on a aussi des concurrences d'autres pôles commerciaux qui se montent en périphérie de notre beau centre-ville. C'est difficile aussi cela.

C'est une bonne idée de recréer deux vraies entrées puisque là, il y a un petit peu des entrées un petit peu partout dans la halle au frais, notamment la rue au Lin qui est très triste, et là, c'est plutôt malin, je pense, de retourner un petit peu les halles, enfin la halle vers la rue au Lin alors que c'est très voitures, très passante, donc à voir comment on pourra apaiser aussi ce coin-là parce que bon, il y a le bus qui passe mais aussi les voitures. On a même du mal à passer pour les piétons. J'y reviendrai en fin de conseil municipal sur la question des piétons.

Également vous dire que le Beffroi en passe peut-être d'être monument historique, et nous le souhaitons puisque nous avons voté une délibération en fin d'année dernière là-dessus, est un monument UNESCO et sur les vues que nous avons vues passer tout à l'heure, il y avait très, très peu de voitures, je crois une seule voiture. Alors là vous êtes très forts si vous avez convaincu la ville d'Amiens de réduire la place de la voiture sur la place du Beffroi parce que pour l'instant, c'est un parking géant. Donc, elle a un petit peu reculé ces dernières années, je l'avais dit en commission, mais il faut encore aller plus loin parce que ce lieu sera agréable notamment si vous prévoyez des choses à l'extérieur parce que c'est la plus belle terrasse à l'ouest de la ville, donc en fin de journée, qui est très agréable et qui est de plus en plus dynamique. Mais si vous êtes au milieu des voitures, venez à 19 heures voir le carnage que c'est. C'est vraiment très désagréable en tant que piéton notamment. Donc, le Beffroi, il va falloir le reconquérir parce que si on a une très belle halle au frais d'ici 2024 et qu'on est envahis par les voitures, bien sûr il faudra toujours pouvoir se garer pour les personnes à mobilité réduite. On a un parking souterrain qui est repris aussi sous le centre commercial, donc il y a quand même des possibilités pour se garer bien entendu.

Vous posez la question des événements à l'extérieur. Qu'est-ce que vous avez prévu ? Parce qu'il y a quand même pas mal de riverains tout autour, donc il ne faut pas non plus oublier cela.

Et puis ensuite, je vous poserai quelques questions après par rapport à notre délibération. Merci.

**MME FOURE** : D'autres interventions ? Madame SAVARIEGO, puis Madame ROY.

**MME SAVARIEGO** : Oui, bonsoir. Écoutez, déjà, j'espère qu'effectivement Biltoki portera bien son nom et sera vraiment le lieu qui rassemble. Mais je me demandais en fait comment ça se passait parce que vous parlez de gestion. Le café Biltoki vous appartient. J'ai cru comprendre que vous étiez quatre dirigeants dans le projet. Donc quand vous dites que vous serez là, je ne pense pas que vous quitterez le Pays Basque pour venir à Amiens. Je sais de quoi je parle. Et donc comment ça se passe ? Vous recrutez des gens sur place ou alors c'est des gens de vos équipes qui sont là ?

**MME FOURE** : Madame ROY.

**MME ROY** : Merci, Madame le Maire. Bonsoir. Je voulais à mon tour vous féliciter pour cette présentation qui vraiment, je trouve, donne un nouveau souffle et puis pareille ambitieuse avec en plus tous les côtés de convivialité que vous avez mis en avant, je pense que c'est vraiment ce qui manque aujourd'hui. Au-delà bien sûr de la qualité de nos commerçants, ce n'est pas du tout ce que je voulais critiquer.

J'imagine que de par le fait que vous soyez potentiellement donc candidats pour venir ici, vous avez dû, j'imagine, faire une espèce d'étude de marché pour aussi analyser quels seraient les points noirs justement qu'il faudrait combler pour que ça soit un véritable succès, parce que j'imagine que vous avez analysé quelles sont les difficultés actuelles, quels sont les manques et en quoi votre projet pourrait justement pouvoir résoudre ces difficultés et faire en sorte que ça donne toutes les chances de succès, ce qu'on espère d'ailleurs, pour notre ville et on espère effectivement pouvoir rayonner, y compris sur la scène internationale grâce aussi à notre halle. Merci.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Oui. Plusieurs observations. Mais en préalable, Amiens au Cœur soutiendra évidemment ce dossier qui va dans le sens de la revitalisation de notre commerce amiénois et il en a bien besoin. Quelques remarques sur ce dossier.

Le premier, c'est qu'il nous donne vraiment envie d'en savoir plus. On a regardé nécessairement sur le site de Biltoki. On a regardé les vidéos qui trainent par-ci, par-là, sur Rouen notamment qui a été inaugurée il n'y a pas très longtemps. Et on ressent, on ressent les choses positivement.

J'ai entendu Julien PLANCHON qui dit que tous les commerçants actuels de la halle sont très favorables à cette gestion. Moi, je fais confiance à Julien PLANCHON : s'il le dit, c'est qu'il y a une unanimité des commerçants pour que Biltoki s'empare du dossier et donc c'est très bien, ça veut dire qu'il y a une cohésion et quand il y a cohésion ça veut dire que le sujet va aller.

Moi, j'ai deux réflexions.

La première, c'est sur ce vaisseau navire, là, sur les halles qui sont une espèce d'ovni posé à côté du Beffroi, il y a quelques années, par Gilles DE ROBIEN et qui ont eu du mal à se connecter au centre-ville commercial. Ça a toujours été un élément distinct, comme ça, posé à un endroit et qui fait qu'il n'a jamais été connecté au reste du centre piéton. Moi, je vous engage, Monsieur, je ne sais pas si on dit ALAMEN ou ALAMEN, à faire en sorte de pousser Madame le Maire, et elle vous écoutera, elle sera sensible à vos arguments, pour faire que cette connexion se fasse. Cette connexion, elle doit se faire par une prolongation de la piétonisation de la rue Albert Dauphin, de la place Debouverie pour qu'un flux existe et aille de manière très logique et très douce entre la rue des 3 Cailloux et la halle Biltoki. Ça, c'est le premier élément.

Deuxième élément : c'est que malheureusement notre halle, alors vous nous avez décrit, tout à l'heure, Monsieur, le concept de halle, l'endroit où on se rencontre, etc., alors on partage, mais à Amiens, il y a une particularité : c'est que notre halle, elle a été souvent dépeinte comme une halle d'une certaine catégorie de la population amiénoise. Une halle pour les CSP+. Une halle où les jeunes, les étudiants ne vont pas beaucoup. J'aimerais vous entendre sur la façon dont vous avez travaillé ce sujet sur les autres halles que vous avez créées pour justement faire en sorte que la cohésion des âges, des catégories sociales se rencontrent, osent entrer, viennent, dépensent. Donc, il y a aussi une notion de tarifs et de prix, plutôt que de tarifs, de prix appliqués à l'intérieur de la halle.

Dernier élément et celui-là c'est un corollaire que je vais faire, c'est que vous avez, ici, la preuve que quand on est convaincus qu'on n'arrive pas à débloquer une situation, et on a vu un taux de vacance, il me semble que j'ai vu le chiffre de 47 %, dans la halle, on fait appel à des experts, on fait appel à des personnes dont c'est le métier, et vous avez bien fait de faire un appel à manifestation d'intérêt. Mais moi, je vous engage à avoir cette réflexion pour la rue des 3 Cailloux, pour le centre-ville. On est dans une situation identique. Alors, vous allez me dire que le taux de vacance n'est pas de 47 %, certes, mais on a quand même une paupérisation, une déqualification de notre commerce de centre-ville. Il y a certainement une réflexion à avoir sur la façon de se faire aider par des sociétés dont c'est le métier, des sociétés qui savent très bien faire ça, qui le font à l'extérieur d'Amiens. À Shopping Promenade, ça marche très bien. À Grand A à Glisy, ça marche très bien. Quand c'est confié, quand c'est géré, quand on met les moyens, là Biltoki nous a dit qu'ils allaient mettre les moyens en termes humains (6 collaborateurs), des animations, une ouverture vers l'extérieur, ça fonctionne. Alors, moi, je vous engage à avoir dans un prochain temps cette réflexion aussi pour notre commerce de centre-ville.

**MME FOURE :** Pour l'instant, on va rester sur le sujet du jour et donc le sujet du jour, ce sont les halles de produits frais et Biltoki, donc je vous invite à vous cantonner sur le sujet. Thomas DOREZ.

**M. DOREZ :** Oui, merci. Voilà, je salue ce projet qui a l'air très prometteur. J'avais juste une question assez technique sur est-ce que vous savez déjà les jours et les amplitudes horaires pressentis pour l'ouverture de la halle ? Et indirectement ma question aussi vise la partie café et restauration : est-ce qu'on verra cette partie-là ouverte alors que certains commerces de la halle seront fermés, plutôt en soirée, j'ai envie de dire ?

**MME FOURE :** Oui. C'est un futur utilisateur qui pose la question...

**M. DOREZ :** Oui, mais aussi pour les riverains.

**MME FOURE :** On voit bien l'intérêt qu'il porte.

**M. DOREZ** : Aussi pour les riverains et s'il y a...

**MME FOURE** : Mais bien sûr !

**M. DOREZ** : Des animations en soirée, voilà, savoir ce qui est pressenti.

**MME FOURE** : Mais bien sûr. On est tous très intéressés. Alors, dans les questions qui ont été posées jusque-là, il y a des questions qui relèvent de la Ville, sur la prolongation de l'espace piéton, et il y a des questions qui relèvent de votre intervention. Donc, je vous laisse répondre à la partie qui vous concerne.

**M. ALAMEN** : Alors, je vais répondre aux deux premières ensemble : parkings et animations extérieures, et ensuite recrutement de Biltokiens, puis les trois dernières qui sont liées à l'étude du lieu, c'est-à-dire la connexion du lieu par rapport aux rues adjacentes et au centre-ville et le positionnement et le type de population qui vient dans les halles, je répondrai en même temps. Et après, je finirai par les horaires, le marché et la restauration, qui est le plus sympa.

Un gros facteur clé de succès, c'est les animations extérieures. Donc, quand on a présenté le projet, une des conditions, c'était qu'on puisse utiliser la partie extérieure, et dans toutes nos halles, c'est un gros plus et ça permet de créer ce lien avec les rues adjacentes, avec le centre-ville. C'est un appel. C'est de l'accueil. C'est de l'hospitalité. Si vous passez et que vous voyez quelque chose de vivant, vous êtes attiré, donc c'est dans ce but-là qu'on le fait. La vue, c'est une vue 3D. Je crois exactement que dans la vue 3D, c'est de notre ressort, il y a 6 places supprimées.

Le recrutement des Biltokiens, heureusement que ce n'est pas moi qui vais venir bosser ! Pour vous et pour les habitants surtout, parce que si c'est moi qui suis le derrière le comptoir... On a des gens qui savent bien faire ça et bien mieux que moi, que ce soit au niveau du café, au niveau de l'événementiel et de la communication. Moi, j'essaie simplement d'être pilote d'une belle aventure et de le faire le mieux que je peux. Donc, on recrutera en local. Dans toutes nos halles, l'équipe est locale. Donc, on a un capitaine qui est le gestionnaire de centre de profit, on va dire, et qui recrute, lui, ensuite avec nous son équipe. C'est un des critères obligatoires que l'équipe soit locale. Les seuls qui ne sont pas locaux dans le projet, c'est nous. C'est Biltoki le nom et la méthode qui est appliquée.

Ensuite, les trois autres points, pour moi, sont reliés. Donc, c'est l'étude qu'on a réalisée bien sûr, le lieu d'échange qui doit accueillir tout le monde et du coup qui est connecté à la ville. S'il accueille tout le monde et s'il y a des échanges, il y a des connexions. Par définition, il accueille une population large et qui est connectée aux autres pôles importants du centre-ville. Dans notre étude effectivement, comme dans beaucoup de halles ancienne génération, on a une clientèle qui n'attire pas les étudiants, qui est plutôt vieillissante mais qui est une clientèle très fidèle. Nous, notre métier, c'est déjà une offre complémentaire à celle existante et qui va donc accueillir une clientèle plus large.

Je donne des exemples très concrets. Nous, aujourd'hui, dans toutes nos halles, on peut venir déjeuner entre 9 et 14 €. On peut venir faire une soirée entre copains et vous dépensez 20-30 €, vous avez bu l'apéro, vous avez partagé une entrée, vous avez mangé, vous avez bien mangé, vous avez bu du vin et c'est ça qui fait la différence chez nous. En fait, chez nous, sur la partie restauration ou consommation sur place ou dégustation, on est complémentaires à de la restauration dite classique qui est dans un positionnement de prix complètement différent. Vous n'avez pas le même service : vous ne mangez pas à table avec vos couverts, avec votre

périmètre. On est plus sur du partage, de la convivialité. On mange sur un bout de comptoir, on mange sur un tonneau, on se partage à 10-15 sur un petit périmètre, ce qui favorise l'échange, le partage, mais du coup on peut offrir des prix beaucoup plus accessibles. Ces gens-là, cette clientèle-là qui viendra pour consommer sur place... En fait, dès l'ouverture, il y a une nouvelle clientèle qui va arriver, sauf exception et qui ne confirme pas ce qui se passe dans nos autres halles. Il y a une nouvelle clientèle qui va arriver parce que grâce à l'animation et à la consommation sur place, vous découvrirez plus facilement de la restauration, de nouveaux lieux de restauration, qu'un nouveau boucher, un nouveau poissonnier. Votre boucher, vous dites : « Je vais chez mon boucher », donc vous l'avez depuis des années, et pour changer de boucher, c'est très, très difficile de changer des habitudes de métiers traditionnels. Alors que la restauration, c'est quelque chose que vous zappez et vous changez facilement. Donc, grâce à ça, on arrive à accueillir une clientèle rapidement et très, très diversifiée, de l'étudiant à des gens qui viennent déjeuner pour le travail, à des gens qui ont le temps beaucoup plus long le week-end, qui sont venus pour un quart d'heure et en fait qui restent une heure. Et du coup, c'est ce mélange-là qui va être le cœur de la boule de neige et qui va prendre sur la ville et sur la métropole. Et aujourd'hui, on arrive à être des lieux de destination avec une population très, très large.

Pour finir, la question des horaires : celle-là, elle ne nous quitte jamais, que ce soit dans le montage du projet ou dans la vie des halles. On essaie de co-construire les horaires avec les commerçants, en sachant qu'à la fin c'est nous qui arbitrons. Aujourd'hui, le plan et le parcours de l'offre nous permettent de faire une zone plutôt traiteur, consommation sur place avec des zones de convivialité, et une zone marché avec des entrées différentes. Donc, on pourra avoir cette zone-là de consommation sur place ouverte quand le marché sera fermé, parce qu'on ne va pas demander à un primeur de rester ouvert jusqu'à 22 heures. Pour les nuisances, dans toutes nos halles, on ferme à 22 heures parce qu'au-delà de 22 heures, c'est une autre clientèle qu'on ne sait pas travailler. 22 heures toutes les fins de semaine plutôt. Et pour des moments exceptionnels liés aux programmes culturels, gastronomiques ou événementiels de la ville, on peut faire des nocturnes plus tard et fermer plus tardivement.

Voilà. J'espère que j'ai répondu à toutes vos questions.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il encore des questions ? Oui. Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD** : Merci, Madame le Maire. Brièvement quand même un petit point sur le commerce amiénois parce que je ne peux pas laisser dire ces choses-là. On a un centre-ville dynamique. On n'a que 6,2 % de taux de vacance, ce qui est extrêmement faible dans les villes de taille comparable. Effectivement, il y a deux points qui sont quand même en souffrance, c'est Amiens 2 et les Halles et la halle commerciale. Ils sont sortis des chiffres. Si on les remet dedans, on monte à un taux de vacance d'un peu plus de 8 %. Donc, c'est pour montrer qu'il y avait vraiment quelque chose à faire. Et donc, il y a la halle commerciale qui est en train d'évoluer, qui a des projets. Ça va créer aussi cette dynamique qui est en train de se créer avec Biltoki et je m'en réjouis énormément. Et puis aussi, nos commerces évoluent effectivement mais ça suit des tendances et il y a des très beaux commerces. Je n'aime pas noircir le tableau, je suis aussi optimiste.

Alors, ce projet Biltoki, c'était compliqué. Ça a quand même été un long parcours parce qu'il y a eu des embûches. Il y a eu le Covid. Il y a eu l'inflation. Un bail emphytéotique administratif qui était compliqué à mettre en place. C'était une première aussi. Maintenant on approche du bout. Donc, j'ai hâte de voir votre dynamique. J'ai hâte de passer des bons moments avec les commerçants parce que c'est vrai que de venir faire un achat, discuter très vite fait et repartir, là,

on va pouvoir se poser et les rencontrer un peu plus. Cette émulation qui va se créer donne envie. J'ai hâte aussi de régaler mes papilles. Donc, soyez les bienvenus. On accueille vraiment à grands bras votre projet.

**MME FOURE** : Marc FOUCAULT.

**M. FOUCAULT** : Oui, pardon. C'est juste une question. J'aurais dû la poser avant d'ailleurs, vous m'en excuserez. A moins d'ailleurs qu'un point m'ait échappé, mais on a dit tout à l'heure donc qu'il y avait plusieurs cellules commerciales qui étaient vides. On a vu la présentation qui est tout à fait attractive. Est-ce qu'à la fin ça se traduit par plus ou moins de commerçants ? Ou est-ce que c'est un peu trop tôt pour le dire ? Parce que l'animation occupant certains espaces, on l'a bien vu, c'était la question que je voulais poser, sachant que sur la partie commerciale, je pense que les difficultés sont réelles, les aspects positifs aussi, mais une grande partie est un phénomène national, voire international qui est lié au développement du e-commerce notamment. C'est vrai que c'est un rude coup pour toutes les villes, sauf peut-être les très, très grandes métropoles, et encore, et ça nécessite un effort d'animation encore plus important. Donc, en effet, c'est sans doute une prémisse aujourd'hui et c'est vrai que ça peut légitimement interroger l'animation de l'ensemble de notre ville avec notre particularité qu'on a un peu quand même un Amiens du jour et un Amiens de la nuit, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres villes et qui est évidemment une difficulté supplémentaire pour nous. Voilà. Mais enfin ma question c'était sur le nombre de commerces.

**MME FOURE** : Oui. Monsieur ALAMEN, vous pouvez répondre ? Ou Madame, allez-y.

**MME LEPORT** : Oui. Bonsoir, Monsieur. En fait, on sera sur un nombre de commerçants à peu près équivalent. Effectivement, il y a certains stands qui sont aujourd'hui vacants, qui vont être détruits pour pouvoir installer des zones de convivialité qui sont très importantes dans notre concept et qui font partie de nos cinq marqueurs. Mais nous allons complètement rénover toute la partie où hier vous aviez trois poissonniers, donc une zone un peu plus poisson. Cette partie-là va faire place à une zone de traiteur et on va créer plus de stands à cet endroit-là. Et donc en fait l'un dans l'autre, on reste sur un nombre de commerçants équivalent, à savoir 23/24 commerçants dans la halle.

**MME FOURE** : Merci. Y a-t-il encore des questions ? Marie-Laure DERIVERY.

**MME DERIVERY** : Simplement, je voulais savoir la signification du nom Biltoki.

**M. ALAMEN** : Biltoki en basque, c'est le lieu qui rassemble. Au Pays Basque, il y a beaucoup de lieux qui s'appellent Biltoki. Toki, c'est *le lieu* et bil c'est *rassembler*.

**MME FOURE** : Merci pour l'apprentissage de la langue basque qui est en effet extrêmement éloignée de la langue picarde. Donc, on ignorait complètement cette signification. Le lieu qui rassemble, c'est joli ! Et c'est pour ça que vous avez parlé d'agora aussi tout à l'heure, parce que l'agora c'est aussi le lieu qui rassemble justement, le lieu sur lequel on s'installe.

Y a-t-il d'autres questions ? Pardon ! Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN** : Alors, ce n'est pas une question mais c'est plus une explication de vote parce qu'on a beaucoup parlé de séduction, alors c'est vrai que ça paraît très séduisant. Je voulais revenir aussi à la délibération parce que c'est un bail emphytéotique et donc le changement de gestion et d'animation du site, parce qu'il y a aussi une autorisation de programme qui avait été

prévue pour les travaux et qui était, si je ne me trompe pas, à hauteur de 1,5 million d'euros et puis en tant qu'élu, donc on doit aussi être vigilant sur l'argent public. Rappeler aussi que la halle, c'est une propriété de la ville d'Amiens, ce pourquoi nous sommes là ce soir pour en parler et pour délibérer. Et bien sûr, notre groupe Amiens c'est l'tien a très envie également que cela fonctionne, que ça marche bien. Pour autant, on s'interroge. C'est à la fois la halle. Pour le moment, on est rassurés : elle reste propriété de la ville. Bail emphytéotique, donc on verra ça dans 100 ans, on verra. Des travaux vont être réévalués à hauteur de 3 millions d'euros. Il y a 2,5 millions d'euros qui vont être pris en charge par la Ville alors qu'on avait prévu une AP de 1,5 million. Donc, l'AP doit être modifiée et doit rajouter un million. Ce n'est pas un petit, petit chèque. Or, Biltoki, le gestionnaire, est donc celui qui va encaisser les loyers, même si je vais parler ensuite des redevances. Enfin il devra prendre en charge moins d'un tiers des travaux, donc moins d'un million d'euros.

Il y a une évaluation des Domaines qui nous a été portée aussi à notre connaissance dans le cadre des documents de la commission urbanisme et il était question de 85 000 € par l'évaluation des Domaines, donc par les services fiscaux. Or, même si ça va être réévalué, ce qui est proposé par Biltoki, c'est 64 000 € par an, donc qui sera réévalué en fonction des rentrées des loyers des commerçants que vous allez aller chercher, bien sûr qui vont être très nombreux à toquer à la porte pour intégrer cette halle qui va être très dynamique. On a été rassurés là-dessus en commission et aussi sur l'engagement que vous avez pendant 10 ans de ne pas augmenter les loyers des commerçants présents parce que ça c'est aussi une crainte. Quand on parle des clients, c'est aussi des loyers qui augmentent pour les commerçants, ça va être des prix pour les consommateurs qui vont être plus élevés et c'est vrai que la halle doit rester, ne doit pas le devenir d'ailleurs, devrait devenir un lieu où tout le monde pourrait se retrouver et avec des produits pour différents types de population et différents types de clientèle, et c'est vrai que le prix des loyers va avoir un impact évident sur les produits qui seront en vente.

Donc, on a beaucoup parlé de séduction mais en tant qu'élu on se dit aussi qu'on n'a pas envie de faire un chèque en blanc. Donc, nous souhaitons pleine réussite à ce projet mais nous nous abstenons dans l'attente d'avoir un peu plus d'informations, notamment considérant tous ces aspects financiers de ce dossier.

**MME FOURE :** Merci, Madame THÉROUIN. Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD :** Merci. Donc, effectivement, il y aura un ajustement au prochain BP 2023 qui est de 1,1 million maximum. Voilà. Pas 2,5 millions. La redevance annuelle équivaut à peu près à 20 % des loyers facturés aux commerçants. Ça n'ira jamais en-dessous. Par contre, il y a un plafond de 64 250 €. L'estimation des Domaines est de 85 000 € à plus ou moins 10 % en TTC, donc en hors taxes ça ramène à 61 000 € hors taxes. Donc, on est largement au-dessus avec les 64 000. Et à savoir que plus il y aura de cellules, quand ça sera bien complet, cette redevance augmentera. Donc, c'est dans les clous. Il n'y a pas de souci.

**MME FOURE :** Merci, Madame LAVALLARD.

Donc, effectivement, je confirme. Donc, si on est sur le point de confier par bail emphytéotique à Biltoki, c'est parce qu'effectivement la Ville reste propriétaire des lieux. On avait plusieurs possibilités. On avait envisagé plusieurs solutions. Donc, nous restons propriétaires, mais c'est Biltoki qui va gérer et animer. En tant que propriétaire, il est normal que nous soyons tenus à certains travaux et singulièrement les travaux de réappropriation de l'entrée, voyez-vous. Ça, ça paraît logique que ce soit la Ville qui le prenne en charge. Donc, c'est la raison pour laquelle sur

l'ensemble des travaux il y a une répartition telle que vous l'avez notée dans le dossier. Donc, je pense qu'on est sur une solution qui est équilibrée.

Et moi, je me réjouis en tout cas, je retiens cet aspect-là parce que je suis une incorrigible optimiste, que nous soyons tous d'accord et tous convaincus que ce projet peut et doit réussir et que s'il y a des abstentions, elles ne sont pas... comment dirais-je... motivées par des réserves à l'égard de Biltoki ou à l'égard de ce qui va se réaliser avec les commerçants, mais des réserves plutôt sur l'aspect purement budgétaire. C'est comme ça que je l'ai compris dans les propos de Madame THÉROUIN.

Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole.

**M. THEVENIAUD :** Oui. Madame le Maire, cette question s'adresse à vous donc, également en qualité de première vice-présidente du conseil régional. Il y a un dispositif à la région qui aide à redynamiser les centres-villes, notamment l'aide à l'investissement. Est-ce que la région va participer ? Est-ce que vous pensez faire une demande ?

**MME FOURE :** Alors, les dossiers qui sont lancés, en règle générale, portent sur les communes de taille très inférieure à Amiens. C'est la revitalisation plutôt des centres-bourgs. Mais pour autant, nos services sont en contact avec les services de la région pour voir si la région pourrait participer ou non à cette revitalisation de la halle de produits frais.

Est-ce que vous êtes suffisamment informés pour que nous puissions passer au vote ? Alors, si oui, je... comment on appelle ça... je reprends la séance. Merci. Excusez-moi, j'ai eu une journée un peu chargée et quelques journées un peu chargées ces derniers temps, donc vous me permettrez d'être un peu... enfin voilà, d'avoir un petit peu de mal parfois à retrouver mes esprits.

*(La séance est reprise à 19h47.)*

#### **6 - REVITALISATION DE LA HALLE AU FRAIS. GESTION ET ANIMATION DU SITE PAR BILTOKI. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF.**

**MME FOURE :** Donc, je rouvre la séance et puis je proposerai, quand nous aurons voté, à nos amis de nous abandonner parce qu'ils sont autorisés bien sûr à rester pour la suite du conseil municipal, mais je comprendrais bien volontiers qu'ils s'en aillent. Donc, mais pour le vote, je pense que c'est important que vous soyez là.

Donc, qui est contre cette délibération ? Ah pardon ! Tu la présentes. Excuse-moi. Je suis perdue. Effectivement, je suis un peu perdue. Vas-y, Nathalie.

**MME LAVALLARD :** Merci, Madame le Maire. Donc, Madame LAVALLARD va essayer de faire ce qu'elle peut.

Donc, en date du 23 juin 2022, la société Biltoki a été désignée lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la gestion et l'animation de la Halle au frais.

Il est proposé d'approuver un bail emphytéotique entre la ville d'Amiens et ladite société moyennant une redevance annuelle fixée à 64 250 € HT, que je pensais expliquer mais c'est fait, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

**MME FOURE :** Bien. Donc maintenant on sait sur quoi on va voter. Merci de m'avoir rappelé que c'est en effet l'usage. Il vaut mieux dire ce qu'on va voter avant de le faire voter.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme THÉROUIN, M. BARA se sont abstenus.

**MME FOURE :** Il n'y a plus qu'à. Donc, je vous fais confiance à vous, entreprise Biltoki, et bien sûr à l'ensemble des commerçants du GIE pour faire en sorte que les choses se passent le mieux possible. C'est notre intérêt à tous bien compris. Et je crois que Biltoki et les commerçants des halles et les élus de la ville d'Amiens ont exactement le même intérêt, donc nul doute qu'on y mette tous du nôtre pour que ça se passe très bien. Merci encore à Monsieur ALAMEN, à sa collaboratrice, à Monsieur PLANCHON et Madame THUILLIER, de nous avoir accompagnés, et si vous le souhaitez, vous pouvez nous quitter et je vous remercie vraiment de votre présence parce que je pense que c'était très, très important que vous puissiez présenter vous-mêmes ce dossier essentiel pour notre ville.

**M. ALAMEN :** Merci et à bientôt.

**MME FOURE :** Donc, je vais poursuivre le Conseil municipal mais Nathalie LAVALLARD va vous raccompagner ainsi qu'Arnaud RIQUIER. Au revoir ! Bonne soirée ! Merci ! Merci beaucoup !

#### **7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.**

**MME BEN MOKHTAR :** En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire sur le projet de budget de l'exercice 2023 pour la collectivité.

Il comprend un état des lieux des actions conduites par les ressources humaines, le bilan de celles menées par la délégation à ma charge ainsi que les ressources mobilisées dans les autres services de la collectivité et ce pour l'année 2021.

À noter que la gestion des agents de la ville d'Amiens et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole est unifiée et, par conséquent, implique la présentation aux assemblées délibérantes respectives d'un même rapport, commun aux deux collectivités.

En préambule, nous retenons que pour 2021, la politique des ressources humaines menée au sein de la collectivité conforte l'objectif de favoriser une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Égalité qui se confirme par une stabilité certaine de l'emploi chez les agents féminins d'Amiens Métropole et un déroulement de carrière égalitaire entre les femmes et les hommes qui se poursuivent.

Les indicateurs les plus prégnants reposent sur l'organisation et la répartition des effectifs : l'âge, le recrutement, la rémunération et la retraite. Globalement, la situation pour 2021 reste similaire à celle de 2020.

Concernant l'organisation, sur 3 150 postes permanents occupés, la collectivité compte 1 633 femmes, soit 52,81 % des effectifs, contre 47,19 % d'hommes.

Concernant la répartition, la majorité du personnel occupe un poste dans la filière technique ou administrative. En effet, sur 1 517 hommes, 68,115 % sont issus de la filière technique ; 11,8 % de la filière administrative. Seulement 6,2 % du personnel sont dédiés à la filière culturelle et 6,2% à la filière animation.

Sur les deux principales filières, la répartition s'établit de la manière suivante :

- La catégorie C représente 67,21 % des effectifs de la collectivité avec une proportion d'agents féminins de 50,92 % ;
- La catégorie B représente 18,63 % des effectifs avec une féminisation à hauteur de 51,79%.
- Parmi les 14,16 % d'agents de catégorie A, 56,28 % sont des femmes ;
- Enfin, sur 526 encadrants toutes catégories confondues, 245 sont des femmes, soit 46,58%.

La moyenne d'âge de la collectivité est de 48,3 ans : 48,9 pour les agents féminins contre 47,7 pour les hommes. Donc, quasi-équivalent.

Concernant le recrutement, en 2021, 217 procédures de recrutement interne et externe ont été effectuées, dont 55 % de femmes, soit + 8%. Parmi elles, 25 % ont été recrutées sur des postes d'encadrement : 13 en catégorie A, 19 en B et 8 en C.

À noter que le statut du fonctionnaire et les règles régissant l'accès à la fonction publique sont une garantie d'équité et d'égalité de traitement. J'oublie quelque chose. Cela dit, les procédures sont renforcées au sein de la collectivité par la mise en place de procédures telles qu'un appel à candidatures non discriminant et des jurys de recrutement mixtes.

Par ailleurs, la collectivité poursuit concrètement ses efforts afin de favoriser la stabilisation des personnels. Ainsi, des campagnes de mobilité interne sont menées afin de permettre une augmentation des quotités horaires pour certains agents, des stagiairisations des prises de poste à responsabilité, des mobilités géographiques. De fait, 64 stabilisations ont abouti, dont 45,3 % sont des femmes, et 76 mobilités internes ont été réalisées, dont 56,5 % sont des femmes, donc soit + 9 points.

À cela s'ajoute l'accueil de 41 apprentis en contrat, dont 22 sont des femmes. Le recrutement d'apprentis s'inscrit dans une démarche de stratégie prévisionnelle des emplois et compétences. Ainsi, les métiers en tension en termes de recrutement sont identifiés et une démarche d'accueil en apprentissage engagée pour faciliter les recrutements futurs.

L'emploi des personnes en situation de handicap est en constante évolution, comme je l'avais déjà dit l'année dernière, depuis 2015. En 2021, le personnel comprend 8,44 % d'agents en

situation de handicap, soit environ 325 agents. L'année dernière, c'était 291 personnes. Parmi les effectifs, plus de 51 % sont des femmes et majoritairement en catégorie C.

D'autre part, la politique des ressources humaines encourage le développement des compétences par le biais de la formation professionnelle. C'est ainsi que 1 579 agents se sont formés en 2021, dont 814 femmes, soit 51,55 %. Ce sont 207 participantes aux actions de formation en catégorie A ; 370 en catégorie B ; 992 en catégorie C, et ce malgré les contraintes sanitaires toujours d'actualité.

L'évolution de carrière est également facilitée par l'avancement de grade et les promotions. C'est ainsi que 171 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, dont 53 % de femmes sur des critères équitables ; 20 agents ont pu bénéficier d'une promotion interne, dont 45 % de femmes.

Le salaire net moyen est de 1 927 € net, il comprend les primes et le régime indemnitaire. La rémunération des femmes s'élève à 1 849 €, alors que celle des hommes s'élève à 2 009 €. Ainsi, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est de l'ordre de 7,93 %. Il est inférieur à la moyenne des écarts existant dans la fonction publique territoriale. Dans le secteur privé, cet écart est de 16,1%. Donc ça va, on s'en sort bien.

Sur ce point, le protocole sur le régime indemnitaire s'appuie sur une cotation des postes qui permet de garantir un régime indemnitaire équivalent pour un même emploi quel que soit le sexe de l'agent ou son statut pour les 3 catégories. Aussi, les différences de rémunération s'expliquent par la trajectoire professionnelle, la carrière des agents. La différence résulte également de l'application des mesures par rapport aux règles nationales et selon les filières.

L'âge moyen de départ en retraite est quasi-équivalent pour les deux sexes, soit 63 ans : chez les femmes, 62,5 ans, et pour les... Oui, c'est ça : 62,5 ans pour les femmes. Voilà. Je n'ai pas d'autres informations pour les hommes mais c'est quasi-équivalent.

En conclusion, au regard de l'état des lieux qui vient d'être présenté, dont vous avez pris connaissance bien avant ce conseil, les actions traduisent une application réelle et un respect strict de la loi.

Cependant, certaines disparités demeurent au titre de l'année 2021. Elles portent essentiellement sur les niveaux de rémunération, fruits des parcours personnels et individuels, de régimes indemnitaires plus favorables d'une filière à une autre où la part des hommes et des femmes n'est pas la même. Les postes à temps non complet majoritairement occupés par des agents féminins. Le travail à temps partiel plutôt féminin à hauteur de 86,57 %, dont 68,97 % concernent un temps partiel sur autorisation. Une population plus vieillissante chez les femmes que chez les hommes.

Forts de ces constats et de l'identification des points d'amélioration, notre dynamique en matière de politique des ressources humaines se poursuit au travers d'un plan d'action dédié à l'égalité professionnelle, dont la collectivité s'est dotée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et ce pour une durée de 3 ans en application des règles de la fonction publique territoriale.

Concernant maintenant la partie donc des actions donc qui ont été menées au sein de la délégation et des autres services de la collectivité, concernant ce volet du rapport relatif à l'égalité professionnelle, il est important de souligner que ce qui relevait d'un service est devenu une délégation à part entière comprenant de nouveaux axes stratégiques répondant aux

orientations du Maire. Par conséquent, l'année 2021 fut marquée par la mise en œuvre de cette nouvelle délégation à ma charge dont les objectifs sont d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre les discriminations, de militer contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

La lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'inscrivent dans une stratégie forte et ambitieuse de notre collectivité.

La ville d'Amiens agit également en direction des Amiénoises et des Amiénois à travers des actions et des dispositifs qu'elle conduit ou auxquels elle apporte son soutien, notamment avec l'important partenariat développé avec le tissu associatif local et les institutions locales.

Diffuser une culture de l'égalité dès le plus jeune âge, enrayer les inégalités, prévenir et combattre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société sont autant d'aspects à développer pour réduire ces inégalités. Des outils concrets se sont structurés pour y répondre :

- L'Espace Citoyenneté qui est un lieu de ressources en termes de prévention, d'information et d'accompagnement, qui agit en complémentarité des actions menées au sein de la collectivité. Il est chargé d'accompagner individuellement la population en facilitant l'accès aux droits pour chacun et offre des réponses aux besoins d'informations par la mise en place de permanences gratuites regroupant les intervenants du Point Justice et les associations spécialisées sur les questions de droits.

En 2021, 4 044 personnes ont pris contact avec l'Espace Citoyenneté : 2 181 accueils physiques, 1 863 accueils téléphoniques.

L'Espace Citoyenneté concourt à la dynamique du territoire en apportant son soutien financier, matériel et logistique aux associations dont les actions œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes contre les discriminations et les violences, y compris en protégeant les victimes.

Concernant la mise à disposition de ressources, 46 expositions ont pu être mises au service des associations et institutions locales. 24 expositions sont en lien avec les axes de la nouvelle délégation.

L'organisation du premier Jeudi de la citoyenneté qui a réuni 60 participants le 25 novembre 2021 ; la participation évidente à deux temps forts incontournables : la Journée de la femme du 8 mars et la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

La participation aussi de la ville au service national universel qui s'est déroulé pour la première fois à Amiens du 22 juin au 2 juillet 2021. La participation de la municipalité dans le programme de ce séjour de cohésion fut dans la découverte du patrimoine local par une visite de l'hôtel de ville, un accueil par Madame le Maire et ma collègue Claudine.

Concernant les demandes de subventions, le montant annuel alloué s'élevait à 55 700 € pour 35 projets, pour 24 associations. Alors, on a essayé de... comment dire... de répartir par axe alors qu'à ce moment-là, en 2021, nous étions encore sous les anciens axes, mais on a essayé quand même donc de répertorier par les axes de la nouvelle délégation. Donc, 11 projets à

hauteur de 14 700 € s'intégraient dans l'axe égalité. 21 projets à hauteur de 34 000 € dans l'axe discrimination. Et 3 projets à hauteur de 7 000 € dans l'axe violence. Il est à noter que d'autres services de la collectivité contribuent à l'effort. Leur soutien repose essentiellement sur l'attribution de subventions aux associations.

La politique de la ville et le CCAS ont conjointement accordé 29 000 € sur l'axe correspondant à l'égalité entre les femmes et les hommes à d'autres associations que celles soutenues par la délégation : 14 000 € sur l'axe correspondant à la lutte contre les discriminations ; 33 500 € sur l'axe correspondant à la lutte contre les violences. Au total, 76 500 € accordés donc et qui ont mis à contribution donc les services de la politique de la ville et le CCAS.

Je crois que je vais m'arrêter là. Si vraiment vous souhaitez que je rentre dans le détail, je pourrai rentrer dans le détail, mais voilà, Madame le Maire, j'ai terminé.

**MME FOURE :** Merci pour ce rapport complet sur ce qui se passe à la fois en interne et également en externe sur le thème de l'égalité femmes/hommes. Qui souhaite s'exprimer ? Oui. Allez-y, Madame...

**MME DESBUREAUX :** Oui, bonsoir. Merci pour cette présentation. Je voudrais revenir rapidement sur le bilan des actions menées. On regrette un peu que les nouvelles actions pour l'année à venir ne soient pas présentées, mais bon bien sûr c'est un rapport sur l'année d'avant, donc on comprend un petit peu pourquoi mais on aurait aimé avoir des pistes.

En effet, si on peut se satisfaire que quelques milliers d'habitants d'Amiens aient pu saisir l'occasion à diverses reprises de se rendre au Point Justice pour faire le point sur leur situation, que des opérations de sensibilisation aux plus jeunes ont été entreprises, nous pensons que cela n'est qu'un minimum.

Le sujet des violences sexistes et sexuelles perdure dans la société, y compris à Amiens. Chaque jour qui passe des agressions ont lieu. C'est pourquoi nous nous permettons de revenir sur la proposition que l'on avait faite au conseil de mai dernier.

Nous vous avons interpellée sur les violences, précisément sur celles dans les milieux festifs nocturnes, alors que de nombreuses femmes concernées prennent toujours plus la parole, que certains gérants de bar s'avouent sensibles et continuent de chercher des solutions, et en dépit de la charte de la vie nocturne mise en place en 2019, on ne voit pas beaucoup de changement. Quand pourrions-nous attendre de vous un plan sur ce sujet, de la communication qui fonctionne réellement en pratique et qui va plus loin que ce qui a déjà été mis en place ?

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci. Un des intérêts de ce rapport, c'est de nous permettre d'entendre une fois par an Nedjma BEN MOKHTAR nous présenter sa délégation et j'avoue que parfois je me demande quelle est la substance de cette délégation. Ça aurait pu très bien être confié à notre collègue Stéphane DESCOMBES puisque, on l'a vu dans les actions présentées, la majorité relève de la vie associative, relève de délégations ou de la sécurité, comme l'a dit notre collègue Zoé DESBUREAUX, sur la place des femmes en ville, sur leur sentiment de se sentir égales aux hommes, de circuler en étant tout aussi et tout autant en sécurité que les hommes, etc. Donc, ça c'est la première réflexion que je me fais sur la délégation même, mais voilà c'est un choix que vous avez fait et je ne suis pas là pour le... je ne suis pas là pour le... pour le critiquer, mais

voilà. Une fois de temps en temps, ça me permet... Si, un petit peu quand même, vous avez raison.

Deuxième aspect : le législateur a prévu que ce rapport obligatoire une fois par an soit énoncé juste avant ou pendant la séance où le débat d'orientation budgétaire a lieu. Alors, ma chère collègue, je serai heureux de voir quelles sont, dans le cadre de votre délégation, les inflexions que vous avez demandées à l'équipe pour que le débat d'orientation budgétaire, qui va avoir lieu après, prenne en compte vos préconisations pour améliorer les choses en termes d'égalité femmes/hommes.

**MME FOURE :** D'autres interventions ? Alors, s'il n'y en a pas, je vais, dans un instant, passer la parole à Hubert DE JENLIS pour qu'il réponde à une partie des interrogations. Mais je voudrais suggérer à Monsieur DESCHAMPS que peut-être il suive une formation sur l'égalité femmes/hommes parce que je constate avec intérêt que ça fait deux fois ce soir qu'il met en cause les compétences et les interventions d'adjointes. Voilà. Donc, sur quoi, je passe la parole à Hubert DE JENLIS pour qu'il réponde à l'une des interrogations.

**M. DE JENLIS :** Peut-être que Monsieur DESCHAMPS se rattrapera sur moi tout à l'heure, donc ça équilibrera. Non, plus sérieusement. Rapidement, concernant le point que vous avez évoqué, notamment sur les violences ou les... les... comment dire... l'usage de drogues ou de piqûres qui avaient un peu défrayé les chroniques il y a quelque temps, on réunit toutes les 5 semaines un comité de pilotage de la vie nocturne à Amiens, et le dernier était ce matin. Et on a tous fait le constat, à la fois les associations partenaires, les forces de l'ordre, les représentants des commerçants, que ces phénomènes avaient quasiment disparu. Donc, il y a eu, et ce n'est pas qu'à Amiens d'ailleurs, c'est national, toute une époque où on a parlé du GHB, on a parlé des piqûres, et depuis quelque temps on n'entend plus du tout parler et on n'a pas non plus de faits, parce qu'en parler c'est une chose, mais avoir les faits c'est autre chose. On n'a plus de faits qui nous sont remontés. Donc, voilà ce que je voulais préciser pour la partie qui me revient.

**MME FOURE :** Merci, Hubert DE JENLIS.

Pour le reste des propos qui ont été tenus, je rappelle que les dossiers avec les inflexions de la politique présentée ont été indiqués en conseil municipal. Je ne sais plus à quel conseil municipal Nedjma BEN MOKHTAR a présenté les subventions aux associations qui relèvent de sa délégation, mais elle a bien expliqué avec Claudine GALLIOT, qui est conseillère déléguée auprès d'elle, comment elles avaient toiletté les priorités pour demander que les associations s'orientent sur un certain nombre d'actions précises qui ont été menées. Mais peut-être n'avez-vous pas été attentifs les uns, les autres. Ça peut arriver, un petit coup de fatigue. Ça peut arriver et donc nul doute qu'à l'avenir vous y serez extrêmement attentifs.

On n'a pas besoin de voter puisque c'est un rapport, donc on prend acte. Faut-il voter sur le fait d'avoir pris acte ? Non. Ce n'est pas la peine parce que je me méfie : de temps en temps, on nous demande d'être très formalistes.

Donc, merci à Nedjma BEN MOKHTAR pour le travail qu'elle fournit tout au long de l'année, surtout pour les impulsions qu'elle a données parce que ce n'est pas simple dans ce domaine-là d'élaborer des priorités et de passer le message aux associations qui œuvrent dans ces domaines extrêmement importants.

**DONT ACTE**

## **8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2022.**

**M. BIENAIME :** Je suis particulièrement surpris de voir à quel point Monsieur DESCHAMPS est méprisant vis-à-vis des femmes, mais je pense qu'elles s'en souviendront. Reprenons : le rapport sur le développement durable.

Alors, 2022 était l'année la plus chaude depuis le relevé des températures mondiales qui date de 1880.

Nous connaissons un hiver chaud et nous avons encore, depuis quelques jours... Nous avons eu, pardon, 15 degrés en plein période des fêtes de fin d'année.

Ces constats réaffirment l'urgence écologique qui pèse sur notre planète et la nécessité d'une mobilisation sans précédent.

Toutes les villes sont concernées, les plus grandes comme les plus petites, et chacun se doit de devenir un acteur du changement.

Amiens applique concrètement au quotidien les objectifs du développement durable.

Les expérimentations se multiplient ainsi que les questions liées à l'aménagement du territoire, à l'économie, au service numérique ou à la transition écologique.

Ces initiatives se construisent avec les Amiénois et les Amiénoises à travers des démarches innovantes de concertation.

Nous nous devons de préparer un territoire neutre en carbone, résilient et solidaire tout en restant attractif à l'horizon 2050.

À l'échelle nationale, Amiens fait figure de référence pour construire la ville de demain et partager les bonnes pratiques. Amiens reste, je vous le rappelle, la quatrième ville la plus verte de France.

Au-delà du défi climatique, la ville a pour priorité d'inclure tous et toutes en valorisant leur diversité. Elle doit aussi leur offrir un espace public agréable, propre et sûr.

Le succès du budget participatif et la justesse et l'importance des projets choisis montrent à quel point les Amiénois sont matures et prêts à s'impliquer sur les sujets de développement durable.

Ce rapport a pour objectif de présenter un panorama des actions réalisées en 2022 sur le territoire et au sein de l'administration. Il est articulé de manière thématique conformément aux finalités du développement durable en faveur du climat, de la qualité environnementale, de l'eau, de la biodiversité, de l'épanouissement de tous, de la cohésion sociale et de la solidarité.

Comme l'année précédente, nous allons vous proposer une présentation à plusieurs voix. Cela montre à quel point le fil vert qui nous relie trouve sa transversalité dans de nombreuses délégations et je vais laisser successivement la parole à Florence RODINGER, Margaux DELÉTRÉ et Mathilde ROY qui vont intervenir pour présenter une partie du rapport. Florence.

**MME RODINGER :** Merci, cher collègue.

Donc, les élus de la ville d'Amiens ont pleinement conscience et connaissance de l'urgence climatique. Nous continuons à amplifier notre politique de transition énergétique d'abord au travers de l'accord donné à la SEMOP Amiens Énergies en septembre 2022 pour une nouvelle étape de développement. Elle aboutira à augmenter de 50 % les livraisons de chaleur et à augmenter de 10 % le taux d'ENR sur le réseau.

Ensuite, en passant à une étape très concrète de construction de la ferme solaire après en avoir assuré le financement en 2022 grâce à notre entrée au capital. Elle va permettre la production de l'équivalent de 4 000 habitants. Les aménagements préalables à la construction sont terminés, à savoir le déboisement et le débroussaillage est achevé, tout comme la réalisation des voiries internes et la pose de la clôture. Les étapes suivantes sont la réalisation des fondations externes en béton, puis le montage des tables, supports inclinés sur lesquels reposent les panneaux, jusqu'en avril. En mai et juin, viendra la pose des modules et le raccordement. C'est environ à cette période que sera engagée la collecte de financement participatif.

Et troisième point enfin : nous ne nous endormons pas sur nos acquis et nous restons en éveil. Pour poursuivre la politique d'innovation d'Amiens Énergies et conserver notre avance, nous avons en effet participé fin septembre à un voyage d'étude organisé par l'Ambassade de France au Danemark. Ce pays a fait le choix d'investir très tôt dans les réseaux de chaleur et continue d'investir massivement dedans. Juste un chiffre pour illustrer cette politique ambitieuse : 450 réseaux de chaleur alimentés à 61 % d'ENR et qui fournissent de la chaleur à deux tiers des 6 millions d'habitants. Leur objectif est simple : se passer du gaz russe d'ici 2030. C'est un objectif de protection des habitants et d'indépendance énergétique et bien sûr c'est une réponse à l'urgence climatique. Voici quatre recettes qu'ils ont accepté de partager, en plus de la cuisine danoise :

- Premier point : avoir un point d'avance, un coup d'avance avec une planification de long terme ;
- Ensuite, faire feu de tout bois en mobilisant des déchets verts, ceux que par exemple nous apportons en déchetterie. Cette matière moins noble mais abondante est utilisée dans les chaudières innovantes qui permettent de produire un gaz utilisé pour produire de la chaleur ;
- Troisième recette : se chauffer au soleil. Ils ont construit des centrales solaires thermiques au sol couplées à des sortes de très grands thermos car, comme ils le rappellent, le soleil est gratuit et quand il y en a, il faut en profiter ;
- Enfin, et c'est fondamental : s'engager sur le long terme. C'est ce qui permet de raccorder les maisons individuelles, car en France les maisons individuelles restent les principales oubliées au prétexte d'une densité thermique trop faible. Or, on compte 16 millions de logements pavillonnaires, soit 56 % des résidences. Des expérimentations s'engagent, par exemple, à Rouen. Bien sûr, le coût d'investissement de départ est lourd mais au prix des énergies actuelles hors bouclier tarifaire, cela peut être une solution pertinente à moyen terme.

Ces exemples doivent nous inspirer. Ils figurent parmi les solutions pour atteindre 100 % d'ENR sur le réseau de chaleur. En 2023, soyez assurés que nous continuerons cette politique ambitieuse et ô combien fondamentale pour la qualité de vie sur notre territoire.

**MME FOURE** : Alors, c'est Margaux DELÉTRÉ, je crois.

**MME DELETRE** : Oui, oui. Merci. Bonsoir, mes chers collègues. Bonsoir à tous.

Cet été, cela a été dit, les températures ont dépassé les 40 degrés. La pluviométrie, quant à elle, a été très faible. Sur la Somme, d'après l'observatoire climat des Hauts-de-France, la température moyenne entre 1955 et 2017 a augmenté de 2,3 %. Cet été aura donc eu le mérite, si c'est le terme approprié, de rendre le changement climatique observable et perceptible.

Les projections climatiques laissent entrevoir une accélération de cette situation avec de multiples impacts sur les habitants et les activités économiques de la métropole dans les années et dans les décennies à venir.

Je ne rappellerai pas l'importance d'améliorer la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique, cela a été fait, et ma collègue Florence vous disait à l'instant que la ville d'Amiens, comme Amiens Métropole, avait pleinement conscience et connaissance de cette urgence climatique. Nous agissons en cohérence avec le PCAET, dont la consultation publique menée par le pôle métropolitain vient de s'achever et certains d'entre vous y ont d'ailleurs largement contribué.

En interne, nous pilotons notre politique de transition énergétique au travers d'un référentiel d'actions qui permet, depuis de nombreuses années, de passer au crible toutes nos compétences et d'y mettre en face plusieurs actions.

Notre progression a été mesurée et confirmée par un cabinet extérieur récemment de nouveau et le nouveau plan d'actions que nous avons lancé pour 2023/2026 vous sera proposé prochainement en conseil d'agglomération et a pour objectif d'atteindre le troisième niveau de labellisation dès le mois de juin de cette année.

Plutôt que de dresser un bilan de l'ensemble des actions, je trouvais intéressant de vous parler d'un projet concernant ma délégation et un projet qui fait sens, qui permet aussi de mesurer la complexité des projets qu'on peut porter et le temps qu'il faut surtout pour les mettre en œuvre. Cette démarche en cours, c'est celle pour équiper le barrage des Poulies d'une petite turbine de production d'électricité suite à l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons lancé conjointement avec le département de la Somme et la commune de Long. Il vous sera prochainement proposé d'équiper ce barrage des Poulies d'une turbine de 41 kilowatts qui générerait la production d'électricité consommée par 75 foyers hors chauffage. Ce projet représente un montant d'investissement d'environ 500 000 € avec des travaux d'aménagement piscicole. Le développement de ce projet pourrait prendre 2 à 3 ans pour vérifier que le débit, notamment en période d'étiage, respecte le débit minimum requis, déposer la demande d'autorisation auprès des services de l'État, d'étudier les conditions d'implantation, de réaliser une enquête publique. Toutes ces démarches seront conduites. Elles se feront en concertation avec les services de l'État, l'AMEVA, les différentes associations bien entendu concernées par les projets. Et l'électricité produite serait revendue à EDF avec un tarif fixé par l'État et pour une durée de plusieurs dizaines d'années. La durée de vie de ce type d'installation serait d'environ 75 ans et nous vous proposerons prochainement de vous positionner sur cette offre déposée par le développeur.

Merci de votre attention.

**M. BIENAIME** : Merci. Mathilde.

**MME ROY :** Merci, Bruno. Donc, en ce qui concerne la délégation liée au pacte pour le bien vivre et l'accessibilité en lien avec la thématique, je relèverai essentiellement quelques domaines d'actions.

Donc, tout d'abord, sur l'accès à l'emploi, je voudrais mettre en avant ce qui peut être fait en matière d'informations qui sont rediffusées notamment via les France Services puisqu'on a également la permanence de Pôle Emploi et également en matière de développement durable, les aides qui ont été actées dans le pacte pour le bien vivre qui permettent de favoriser les mobilités et en particulier les mobilités douces avec les dons de vélos qui sont attribués aux personnes en insertion ainsi qu'également les possibilités de recourir à des aides individuelles pour notamment pouvoir soit acquérir des véhicules ou les faire réparer avec prochainement un projet d'auto-école sociale.

Sur la matière également qu'on vient d'évoquer, on peut également mettre en avant tous les modes de production et de consommation responsables. Donc, nous favorisons en effet le recours aux circuits courts. Donc, c'est valable notamment par le fait qu'on a le jardin solidaire de Saint-Maurice qui nous permet d'avoir plusieurs tonnes d'aliments qui sont donnés chaque année à nos bénéficiaires et également une nouvelle action qu'on a pu également obtenir dans le cadre de la stratégie pauvreté avec des dons de paniers issus également de producteurs locaux et également de producteurs bio et qui viennent pouvoir permettre aux personnes d'avoir des ateliers également sur comment apprendre à cuisiner.

Nous le verrons ultérieurement : nous avons aussi, par le biais de financements au titre des subventions sociales notamment, des projets avec des permacultures. Donc, là aussi, le développement des productions et de consommation responsables.

En matière de numérique, il y a également le plan numérique économe qui est également mis en avant. Là aussi, nous luttons en la matière puisque nous avons, au niveau du CCAS, pu permettre de donner des matériels recyclés à des familles et également des matériels qui sont bien entendu accompagnés sur le terme des usages pour là aussi pouvoir lutter contre la pollution numérique en apprenant aux personnes à être autonomes tout en ayant les bons usages du numérique.

Et enfin, dans le domaine, pour en terminer, sur l'économie d'énergie, je voudrais évoquer l'action assez novatrice qu'on avait pu aussi présenter quand on avait la commission à Dewailly qui s'était réunie sur les prémices de ce que serait notre plan d'actions en matière de développement durable, par rapport à l'accompagnement là aussi d'une quarantaine de familles sur les bons gestes à avoir pour pouvoir économiser leur énergie, éteindre la lumière, etc., et l'accompagnement qui est fait en la matière grâce aussi à la stratégie pauvreté. Et pour finir aussi, toutes les aides que le CCAS met en œuvre sur le sujet en matière d'aide individuelle notamment pour permettre à nos bénéficiaires de pouvoir continuer à pouvoir rester dans leur logement tout en maîtrisant leur énergie.

Voilà. Je n'ai pas voulu trop développer. J'ai voulu mettre vraiment l'accent sur quatre sujets sur lesquels ça me semblait intéressant de faire des focus concrets. Merci.

**M. BIENAIME :** Merci beaucoup, Mathilde. Merci à mes trois collègues qui ont œuvré et qui, comme tous les autres collègues, s'impliquent totalement sur ces thématiques de transition écologique.

Je voudrais revenir sur deux petits points qui concernent le pacte municipal de santé parce que 2022 a vu naître ce pacte municipal de santé qui a été un énorme travail que nous avons réalisé en collaboration avec de très nombreux collègues. Ce travail a conduit à 5 axes forts et 20 objectifs.

Et le second point qui me paraît aussi très important, c'est de voir une ville comme Amiens qui a planté 12 000 arbres cette année, l'année dernière 2022. Je pense que jamais Amiens n'avait planté autant d'arbres. 600 arbres ont été plantés par les Amiénois directement au début décembre lors d'une opération que nous avons menée sur une semaine. 1 500 arbres ont été offerts aux jardiniers des jardins familiaux. Et nous avons poursuivi notre action un arbre / une naissance qui a permis aussi de planter de nombreux arbres. L'année 2022 s'est terminée en beauté, toujours à travers les arbres, avec la remise à la ville d'Amiens du Prix régional de l'arbre fin décembre 2022 qui nous ouvre les portes pour concourir au Prix national de l'arbre qui sans aucun doute couronnera notre année 2023. En octobre 2023, nous lancerons également l'année de l'arbre avec l'écriture d'une charte de l'arbre et une foultitude d'actions, et on aura le temps d'y revenir dans l'année, de rencontres et de manifestations.

Pour terminer, je reviendrai sur le pacte pour la transition écologique qui, après une année, a déjà engagé ou réalisé 50 % de ses 60 actions qui le composent.

Et pour conclure, je rajouterai que cette mosaïque d'actions portées dans diverses délégations, ce bilan annuel donne à voir l'engagement massif de la municipalité pour une ville plus agréable, plus solidaire, plus participative, plus verte, une ville en transition. Je vous remercie.

**MME FOURE :** Merci à Bruno et merci à l'ensemble des élus qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. Qui souhaite s'exprimer ? Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** Merci, Madame la Maire, et merci à nos collègues d'avoir pu passer le panorama du patchwork en revue assez rapidement parce que c'est vrai que c'est une obligation légale et on sent dans la lecture du rapport que... enfin en tout cas du rapport sur la situation en matière de développement durable pour la ville d'Amiens et la communauté d'Amiens Métropole que ce n'est pas un super plaisir que prennent les services quand ils répondent à la sollicitation. D'ailleurs, tous les services ne font pas ce travail et c'est dommage.

Après, là, on sent le portage politique quelque peu, en tout cas une volonté affichée, ce qui est moins le cas du rapport. On a eu l'occasion d'en discuter en commission, donc je pense que ça va, on l'a déjà dit l'année dernière, mais l'année prochaine c'est sûr ça sera la bonne, enfin si... Le rapport 2023 sera encore plus pertinent parce qu'il y a beaucoup de villes, puisqu'on adore se comparer, faire des... voilà, des... concourir à pas mal de prix, il y a beaucoup de villes aussi qui mettent, et qui vont d'ailleurs gagner les prix de la Capitale européenne verte, puisque vous adorez que je cite le Maire de Grenoble, Monsieur GEST, alors je vous fais une dédicace ce soir, donc Éric PIOLLE. Donc, le rapport de développement durable de cette ville de Grenoble est passionnant, très intéressant et surtout accessible à tous parce que si un habitant se plonge là-dedans, je pense qu'il va vite s'endormir. Or, c'est très intéressant : on peut picorer plein de choses, il y a tout ce qu'il y a, ce qu'on a fait, des petites expérimentations par-ci, des petites choses par-là, et comme je disais l'année dernière, à un moment il va falloir passer à la vitesse supérieure. Quoique, attendez ! Monsieur BIENAIMÉ m'avait dit l'année dernière : « Attention ! Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. »

Donc là, j'entends que maintenant vous avez... Après le point météo, vous avez compris l'urgence écologique, vous êtes tous mobilisés. Moi, je sens là, dans les discours, qu'en effet il y

a des petites choses. Ça y est, on y est. Mais moi, dans le rapport, je ne l'ai pas senti. Donc, faites-nous rêver en 2023 et suite au voyage au Danemark, voilà, vous avez vu la Vierge verte et ça y est, tout va se transformer. Donc, j'attends la mobilisation générale.

Moi, ce que j'attends aussi de ce genre de rapport, c'est non seulement une cohérence politique, mais ce qu'il n'y a pas dans le rapport, ce qu'on ne fait plus, ce qu'on ne trouvera plus à Amiens parce qu'il y a des services qui n'ont pas répondu. Il y a des zooms qui ne sont pas faits ou trop peu sur l'agriculture urbaine, sur la logistique, sur les types d'activités économiques qui ont un impact fort en matière de développement durable, et ça, ça n'y est pas. Donc, on peut sélectionner des choses qui y sont et c'est très intéressant.

L'année dernière, en conclusion, il y avait une proposition qui avait été faite dans ce rapport et malheureusement qui n'a toujours pas pris corps : c'est le budget vert. C'est l'évaluation des politiques publiques avec le filtre du développement durable pour savoir si une action publique, si l'argent public est bien utilisé en matière d'environnement quand on parle d'urgence écologique qui nous... voilà, qui est au-dessus de nous, qui existe. Oui, maintenant ça y est : on est face au mur. Donc, si on veut que ça se passe dans la démocratie, il va falloir l'accompagner mais il va falloir passer quand même à la vitesse supérieure et que tout le monde en effet soit mobilisé, les élus comme les services, le tout main dans la main mais aussi avec les habitants. Donc, il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie en la matière.

Et moi, je suis déçue, quand même un mot là-dessus, au-delà du fait qu'on ait ce soir, on va faire ensuite le débat d'orientation budgétaire, donc il n'y a pas de budget vert, mais aussi il n'y a pas le Festival de la patate. C'était une de vos promesses alors j'espère qu'on va le retrouver bientôt.

**MME FOURE** : D'autres interventions ? Non. S'il n'y en a pas, Bruno BIENAIMÉ.

**M. BIENAIME** : Oui. Alors Madame THÉROUIN, sur le premier point, effectivement nous l'avions évoqué en commission : ce rapport effectivement est un peu long et on est très conscients qu'on a une marge de progression et comme on l'a évoqué en commission, on vous proposera un produit plus synthétique, bien plus lisible l'année prochaine.

Sur la mobilisation générale, je suis un peu surpris. Quand vous entendez que l'on mène des actions où vous avez plus de 200 Amiénois qui viennent planter des arbres pendant une semaine, ça représente, et ce n'est qu'un exemple, la mobilisation qui peut avoir lieu un peu partout. Lorsqu'on a un budget participatif et qu'on se rend compte que 60 % des projets sont des projets qui tournent autour de la transition écologique, je suis un peu surpris de vous entendre dire qu'il n'y a pas de mobilisation générale. Les Amiénois se mobilisent.

Sur le budget vert, est-ce qu'on a besoin de dire que notre budget est vert ? Reprenez les budgets de vos amis de Grenoble ou de vos amis de Nantes ou d'ailleurs et essayez de regarder à quel point le pourcentage de budget de leur budget est vert. À Amiens, vous avez un budget, si vous épluchez le budget, 40 % du budget est carrément directement fléché sur la transition écologique. Donc, voilà, essayez de comparer les budgets, allez chercher et nous en reparlerons.

Sur la dernière partie, reprenons quelques exemples. On va installer, on a déjà commencé, une ferme solaire. Est-ce que vous connaissez beaucoup de villes en France qui ont fait ce choix d'installer une ferme solaire ? Bordeaux. Merci. Et vous en connaissez beaucoup d'autres ? Non. Vous n'en connaissez pas d'autres.

Donc, on ne va pas aller beaucoup plus loin. Voilà. Donc après, on peut toujours critiquer et critiquer les choix qui sont faits mais manifestement sur la partie énergétique, on n'a vraiment aucune leçon à recevoir.

**MME FOURE :** Merci beaucoup, Bruno. Je rappelle que le défi environnemental était l'une de nos trois priorités lors des élections municipales de 2020, et donc nous essayons de répondre à ces priorités que nous avons élaborées de concert avec les habitants de notre ville.

Je voulais préciser aussi que dans le rapport sur le développement durable, comme dans le rapport précédent sur l'égalité femmes/hommes, c'est une obligation que de présenter ces rapports. Donc, ils sont présentés sous une forme qui est la forme légale. Et ensuite, en conseil municipal, les élus concernés, que ce soit Nedjma BEN MOKHTAR ou Bruno BIENAIMÉ avec d'autres collègues, ont choisi de faire des focus simplement pour illustrer le propos et pour le rendre un peu plus incarné parce que sinon ça peut apparaître comme un catalogue et comme tout catalogue, ça n'est pas très compréhensible. Donc moi, je les remercie d'avoir fait cet effort de pédagogie pour illustrer les propos. Je pense que c'est en effet comme ça qu'il faut procéder.

Donc, sur ce rapport sur le développement durable, on ne vote pas puisque comme précédemment on en prend acte. Pascal RIFFLART voulait ajouter ?

**M. RIFFLART :** Non, une toute petite chose. En fait, je voulais dire qu'il y a le PCAET mais il y a surtout la plateforme PCAET, c'est-à-dire que chaque EPCI dans ses politiques publiques, ses réalisations, est censé être obligé de nourrir cette plateforme PCAET, et ce qui permet de surveiller l'évolution de l'opposabilité finalement des objectifs PCAET. Donc, ça veut dire que là, il y a une matérialité quand même dans l'évaluation des politiques publiques en termes d'obligations de transition écologique. Donc, c'est une obligation, ça se fait, ça a été voté, c'est la première publication. Ce sera public d'ailleurs. On pourra suivre, chacun pourra suivre l'évolution territoire par territoire des politiques publiques qui ont été menées pour atteindre ces objectifs. Donc, c'est quelque chose qui, là, est tout à fait appréciable, enfin sur le plan technique. Ce n'est pas une vision de l'esprit : c'est une réalité. La mesure d'émissions, c'est une mesure d'émissions de carbone, la consommation des kilowatts, c'est une consommation de kilowatts, etc. Donc, il y a des éléments tout à fait objectifs qui sont tout à fait appréciables dans les politiques publiques sur ce territoire.

**MME FOURE :** Merci, Pascal RIFFLART.

***DONT ACTE***

**MME FOURE :** Donc normalement, on devrait passer au débat d'orientation budgétaire, mais je vous propose qu'on l'étudie un petit peu plus tard dans la soirée parce que donc Benoît MERCUZOT n'est pas là ce soir, il est retenu au lit par un microbe assez virulent, semble-t-il. Donc, on est de tout cœur avec lui. Peut-être nous regarde-t-il sur Internet ? Mais en tout cas, il est cloué au fond de son lit. Donc, c'est moi qui présenterai le débat d'orientation budgétaire, mais comme il se trouve que je dois dans 5 minutes m'éclipser et passer la présidence de séance à mon premier adjoint, donc, vous me permettrez de passer tout de suite au point 10 de l'ordre du jour. On reviendra un petit peu plus tard au débat d'orientation budgétaire.

#### ***10 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.***

**MME FOURE :** Nous avons approuvé en 2020 les délibérations relatives à nos indemnités de fonction.

À la demande de la préfecture, il convient de délibérer à nouveau afin de distinguer, d'une part, les indemnités allouées aux membres du conseil dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, et, d'autre part, les majorations appliquées.

C'est une nouvelle interprétation de la préfecture qui nous demande de procéder de cette façon. Je vous invite donc à approuver la délibération modificative qui vous a été transmise.

Ces ajustements de forme n'ont pas d'effet majeur sur le montant des indemnités versées. C'est une différence de 4 euros en plus pour les adjoints, c'est vous dire que c'est quasi-anecdotique, mais naturellement on respecte les demandes de la préfecture qui exerce son contrôle de légalité.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE. CHOIX DU MODE DE GESTION.**

**M. DE JENLIS :** La fourrière automobile est aujourd'hui composée de sept agents. Il y a notamment deux gardiens de la police municipale. La fourrière municipale est chargée de l'enlèvement, du suivi administratif et technique des véhicules ainsi que de la tenue de la régie des recettes.

Notre fourrière municipale est ouverte du lundi au vendredi de 6h00 à 19h30 et le samedi de 6h00 à 13h00. En dehors de ces horaires, on peut être amené à enlever des véhicules et donc le service a contracté un marché public auprès d'un opérateur privé, ce que l'on appelle le garage de permanence, et c'est ce garage de permanence qui assure uniquement les enlèvements sur demande exclusive de la police municipale.

Depuis quelques années, on a un contexte sécuritaire qui a énormément évolué. Il y a de plus en plus de véhicules qui sont retirés du domaine public soit pour éviter qu'ils puissent être incendiés, et c'est notamment ce qu'on pratique dans les préventions des violences urbaines et dans le maintien du cadre de vie, soit pour préserver des périmètres des manifestations, notamment pour éviter le... enfin dans le cadre des dispositifs plutôt des véhicules béliers, pour éviter les véhicules béliers. Parfois également on nous demande, pour donner les autorisations administratives, d'établir des périmètres étanches pour les piétons, c'est-à-dire qu'il doit y avoir 0 véhicule à l'intérieur des périmètres. Et parfois aussi dans le cadre du plan Vigipirate ou alors pour des stationnements abusifs ou des véhicules épaves ou abandonnés.

Tout ça pour dire que la fourrière municipale n'est plus en mesure aujourd'hui de faire face à cette demande croissante et par ailleurs l'augmentation du nombre de véhicules en boîte automatique engendre de plus en plus de contraintes techniques pour les retirer.

Afin de l'épauler dans cette mission, la collectivité fait appel au garage de permanence en tant que prestataire de service.

En 2021, un comité de pilotage s'est mis en place pour étudier les différents modes de gestion possibles et après s'être réunis à plusieurs reprises, les membres du comité de pilotage ont arbitré en faveur d'une délégation de service public.

À la lecture des travaux qui ont été réalisés par les services et du rapport de choix qui est annexé au rapport, plusieurs orientations ont été retenues, dont nous vous présentons ici les grandes lignes.

Le contrat serait de type concession ou affermage. Je précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation comme j'ai pu le lire dans la presse.

Le futur délégataire aurait en charge un périmètre de service strictement identique à celui couvert par le service en régie et il serait proposé dans le cahier des charges soumis au candidat retenu différentes options possibles de prise en charge.

Je précise également qu'aucun enlèvement de véhicule ne peut s'opérer sans qu'il soit commandé par la police municipale.

Je vous propose, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT et au vu de ce qui a été ici exposé et au rapport de choix, de vous prononcer sur le principe de déléguer ce service public sur l'objet du service délégué et enfin d'approuver l'ensemble du contenu du rapport de présentation et plus précisément les caractéristiques principales du futur contrat et les critères de sélection des candidatures et des offres.

**MME FOURE** : Monsieur... Alors je ne vais pas me tromper, c'est Monsieur DÉCAVÉ, parce qu'excusez-moi, souvent j'hésite. Allez-y.

**M. DECAVE** : Merci, Madame le Maire.

Alors, vous nous demandez aujourd'hui de nous positionner sur le choix du mode de gestion de la fourrière automobile municipale. On a entendu un petit peu les arguments qui ont été avancés à l'instant par Monsieur le Premier Adjoint.

Donc, une fourrière municipale qui aujourd'hui est un service 100 % public porté en propre. On s'est attardés un petit peu sur les inconvénients qui avaient été retenus sur ce mode de gestion, que vous venez de nous décrire un petit peu, dans le rapport également, et on a les éléments sur la collectivité qui supporte l'intégralité des risques.

On l'a vu ces derniers temps : sur les gestions externalisées, au moment des périodes de crise, la collectivité continue – on a eu un certain nombre de protocoles transactionnels qui nous ont été présentés – à porter une partie des risques. Donc, ça ne nous paraît pas forcément être un bon argument.

Il est relevé aussi dans les éléments qui nous sont donnés, alors je suis assez surpris par l'argument qui est repris ce soir du coup sur la question du niveau de compétences qui serait plus important du coup chez les prestataires privés que dans la collectivité, notamment la question des boîtes automatiques. Alors, je rappelle que le fait de faire monter en compétences les salariés, c'est quand même l'obligation de l'employeur et que donc en la matière c'est qu'il y a eu quand même un raté. Et puis nous, concrètement, quand on a effectivement un problème de compétences qui est posé, on a la naïveté de croire que la réponse c'est la formation ; pas la délégation de service public.

Donc, voilà. Donc, nous voterons contre. Nous restons favorables à la gestion directe de ce service comme d'autres. Voilà.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS a demandé la parole, je crois ?

**M. DESCHAMPS** : Oui, tout à fait. Merci.

Écoutez, ce que vient de dire François DÉCAVÉ est tout à fait de bon sens puisqu'il suffit de lire le rapport pour se poser les mêmes interrogations. Ces interrogations, nous nous les sommes posées. Les arguments qui sont mis en avant ne tiennent pas la route. Ne tiennent pas la route.

La compétence des agents : ils apprécieront ! Un agent est complètement capable, si on lui donne les outils, les formations, d'enlever un véhicule automatique.

La taille, la dimension du lieu pour enlever les voitures, là où c'est stocké, ce n'est pas abordé dans le dossier. Moi, j'aurais voulu que ce soit expliqué. Je vous ai demandé une visite de la fourrière municipale pour me rendre compte s'il y avait du monde, si les agents étaient en difficulté, s'il y avait des problématiques particulières. Vous m'avez refusé cette demande. Moi, à chaque fois que vous me refusez une demande, je me dis qu'il y a un loup. Si vous étiez complètement transparente, si vous étiez claire dans les dossiers, vous accepteriez bien volontiers qu'un conseiller municipal visite un endroit qui donne lieu ensuite à un échange en conseil.

Autre point : sur l'aspect délégation de service public à un privé, moi, ça ne m'a jamais posé problème. On a parlé de Biltoki avant. Si le privé fait mieux que le public, s'il y a un vrai argument derrière, pourquoi pas ? Là, je vous le redis, j'ai du mal à le saisir.

Intrinsèquement en plus, je ne vois pas ce qui peut motiver... enfin qu'est-ce qui a changé dans la ville depuis ces dernières années pour que d'un coup vous ayez cette nécessité de faire cette modification ?

Il n'y a pas tellement plus d'habitants. Vous avez fait en introduction un point sur le nombre d'habitants. On ne peut pas dire qu'il ait explosé. Donc, il n'y a pas forcément plus de voitures enlevées.

Il n'y a pas plus d'événements. Il n'y a pas plus de réderies. Il y en a même eu moins ces derniers temps avec la crise Covid. Donc, il y a moins de raisons d'enlever des véhicules.

La population, je l'ai dit, est la même.

Et donc, je me pose la question pourquoi et c'est flou. C'est flou. Ce n'est pas très clair. Ce n'est pas bien amené. On ne comprend pas bien.

Le deuxième argument, moi, qui m'interpelle, c'est sur les enlèvements de voitures. Vous imaginez bien que si un opérateur privé répond à ce marché, l'opérateur privé, et on ne peut lui en vouloir, c'est la nature d'un opérateur privé de faire du bénéfice, de dégager du chiffre d'affaires dans un premier temps, mais du résultat, du bénéfice derrière. Si l'opérateur, au bout d'un moment, estime que la police municipale ne verbalise pas assez, ne met pas assez de PV et de demandes d'enlèvements, que va-t-il se passer ? On pourrait très bien imaginer que le délégataire vous appelle en disant : « Écoutez, je ne rentre plus dans mes frais. Il va falloir que vous demandiez un petit peu à votre police municipale d'augmenter la cadence sur les verbalisations. »

Aujourd'hui, vous avez la main complètement d'être plus ou moins tolérants quand il y a lieu d'être tolérants, d'enlever quand vraiment il y a une situation de gêne, un véhicule. Là, vous allez nous dire que vous prenez l'engagement de ne pas verbaliser plus, etc. et que le

déléataire, s'il n'est pas content, il ne répond pas à l'appel d'offres. Moi, je me pose quand même cette question.

Alors, j'aimerais vous entendre, si vous voulez bien, sur ces différents points.

**MME FOURE** : Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Oui. Alors, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit juste avant. Je ne vais pas répéter.

Moi, je me pose une question. Ça rentre un peu dans le sujet du stationnement et enfin des voitures en ville sur la ZFE parce qu'en 2025 on sera obligés de déterminer un périmètre, donc peut-être que cette DSP, elle sera chargée de retirer les vieilles voitures du centre-ville, je ne sais pas. Parce qu'il y aura près de 10 millions de voitures qui seront interdites de circulation du fait de l'instauration des ZFE dans les 45 plus grandes agglomérations françaises. Mais cette interdiction des vieilles voitures va pénaliser les classes populaires qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente. Or, les aides proposées par l'État et les collectivités restent très insuffisantes et varient d'une métropole à l'autre. Donc, les habitants des périphéries, premiers de cordée vivant en dehors des agglomérations en raison du coût du logement, sont le plus souvent exclus des aides gérées par les collectivités puisqu'ils n'y résident pas. Donc, avez-vous des éléments concernant Amiens sur les voitures qui vont être exclues de ces zones ?

**M. DE JENLIS** : Alors, si vous le permettez, donc je vais répondre dans l'ordre.

**M. THEVENIAUD**: Hubert, j'avais demandé la parole.

**M. DE JENLIS** : Ah pardon ! Vas-y. Excuse-moi.

**M. THEVENIAUD** : Brièvement, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. On ne va pas parler pour ne rien dire. C'est concernant la délégation de service public. On ne peut pas me reprocher que je suis pour l'idéologie, que le mot « privé » est un gros mot. Je suis pour quand c'est plus performant, quand ça fait faire des économies à une ville où le service public est mieux rendu quelquefois sur certaines choses. Mais je me suis penché sur d'autres villes où certaines majorités des maires ont donné cette délégation et ça a conduit à une course au chiffre, un peu ce que disait Renaud DESCHAMPS. On est dans une délégation de service public ; c'est du privé. Du privé bien entendu, ce n'est pas pour diriger une entreprise et perdre de l'argent ; c'est pour en gagner et voire faire plus de bénéfices. Et j'ai regardé, par exemple, c'était Metz, je crois, hier soir, les résultats que ça avait donné, et ça avait conduit à cette course, je le répète, au chiffre. Donc, on n'a pas beaucoup de garanties aujourd'hui sur l'avenir sur ces sujets.

Donc, je ne voterai pas pour. Je vais m'abstenir parce que je n'ai pas de réponse à mes questions.

**M. DE JENLIS** : Alain, tu voulais intervenir ?

**M. GEST** : Oui, juste une réponse à Madame DESBUREAUX parce que Madame DESBUREAUX, vous avez un don : c'est de parler des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour. La ZFE, ce n'est pas un sujet du conseil municipal ; c'est un sujet du conseil d'Amiens Métropole sur lequel nous travaillons puisqu'effectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la loi impose d'avoir, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants, une zone de faibles émissions.

Et je ne suis pas loin de penser qu'effectivement, comme vous le disiez, cela risque effectivement d'avoir des conséquences sociales que personnellement je réproouve. Mais nous y travaillons. Donc, le moment venu, nous mettrons ce débat à l'ordre du jour. Nous sommes en train d'étudier déjà l'évolution des... comment dirais-je... des rejets dans l'atmosphère dans notre ville et ce que je peux vous dire... On va publier très prochainement d'ailleurs des tableaux parce que les tableaux, ils vont montrer que depuis 10 ans, ça ne cesse de régresser.

Donc, c'est quand même extrêmement intéressant de voir qu'au moment où il y a une régression des rejets dans l'atmosphère, au moment où on va de plus en plus faire appel à des véhicules électriques, on soit amenés à demander de sélectionner les voitures qui auront le droit ou pas de circuler dans une partie ou sur la totalité de la ville ou une partie de l'agglomération et tout cela à la charge des collectivités et de le faire et éventuellement de contrôler, ce qui évidemment prend à sa charge... comment dirais-je... l'aspect le moins populaire d'une mesure de cette nature. Donc, tout cela nous fait beaucoup réfléchir.

Le texte à l'origine a changé. À l'origine, c'était lorsqu'on était vraiment dans un site pollué qu'il fallait effectivement envisager une ZFE. Le texte a changé. Il est devenu arithmétique, c'est-à-dire : si vous avez 150 000 habitants, quelle que soit la situation de la ville, il faut en mettre une en place à moins d'obtenir une dérogation.

Nous prenons en compte tous ces éléments-là et nous ferons en sorte que le débat vienne le moment venu dans la bonne assemblée.

**M. DE JENLIS :** Bien. Merci. Donc, pour répondre aux questions qui ont été posées.

Monsieur DECAVÉ, vous avez évoqué des compétences techniques et notamment sur les boîtes automatiques. Ce n'est pas du tout le motif principal qui nous incite à réfléchir à une délégation de service public. C'était notamment dans des points que j'ai pu évoquer parce qu'une boîte automatique quand elle est... si elle est mal... si un véhicule en boîte automatique est mal... comment dire... est mal déplacé, ça peut arriver, les conséquences peuvent s'avérer extrêmement onéreuses. Je n'ai aucune inquiétude sur les capacités de nos agents et ce n'est pas du tout le motif principal qui nous pousse à réfléchir à cette délégation de service public.

Monsieur DESCHAMPS, vous oubliez aussi un point : c'est qu'il y a l'amplitude horaire. Et si vous avez bien étudié le dossier, vous aurez remarqué que les interventions du garage de permanence ne cessent d'augmenter. Sur l'année de référence, on est aujourd'hui à quasiment 20 %, 19, quasiment 19 % des enlèvements qui sont effectués par le garage de permanence. Ça ne cesse de croître. Et dans les propos que j'ai tenus au début, j'ai expliqué pourquoi on enlevait de plus en plus de véhicules : c'est le contexte sécuritaire. Il est ainsi. Et malheureusement ça ne va pas en diminuant.

Vous parliez aussi effectivement de savoir si on n'allait pas se retrouver sous pression d'un éventuel délégataire pour pouvoir dire, donner des consignes à nos policiers municipaux de mettre de plus en plus de procès-verbaux, histoire de répondre à la demande du délégataire. Sincèrement, aucune raison de changer la politique qui est la nôtre aujourd'hui. Il n'y aura pas d'enlèvement sans procès-verbal de nos policiers municipaux et le risque est aux risques et périls du délégataire. C'est de la gestion de service. Ils auront tous les éléments pour répondre bien évidemment. Ils auront toutes les statistiques passées. Et après, comme toute délégation de service public, celui qui prend la délégation en assume le risque.

Madame DESBUREAUX, Monsieur GEST vous a répondu.

Et Monsieur THÉVENIAUD, vous parliez de Metz. Sauf erreur de ma part, c'est une régie à Metz. Et après, quand vous parlez d'autres villes qui seraient passées peut-être en marché public, il y a plusieurs types de marchés publics, et nous en l'occurrence, celui qu'on vise, c'est bien une délégation de service public, donc c'est une concession de service public. Donc, une parfaite maîtrise et ce n'est pas du tout une privatisation, je le répète, comme j'ai pu l'entendre.

Et puis, si vous me permettez, je vais conclure quand même par une petite citation : « Quand on fait appel à des experts, des gens dont c'est le métier, quand c'est confié, quand c'est géré, ça marche. » Donc, c'est une citation de Monsieur Renaud DESCHAMPS de tout à l'heure, et donc, je propose qu'on l'applique au service, à la délégation de service public pour la fourrière.

Madame le Maire revient, donc je vais la laisser procéder au vote. On en est toujours à la fourrière et c'est le moment de voter.

*(Madame le Maire avait quitté la séance de 20h45 à 20h52 et en avait confié la présidence à Monsieur Hubert DE JENLIS.)*

**MME FOURE** : Merci. Merci, Hubert, de m'avoir substituée pendant quelques instants. Excusez-moi de vous dire la chose : j'étais en fait en ligne en direct avec une télévision suisse qui voulait me parler... belge, pardon. Pardon. Belge. Je m'y perds. Une télévision belge donc qui voulait me faire parler devinez de quoi ? Du tableau de MADONNA. Eh bah oui, absolument ! Et demain c'est une télévision japonaise. Voilà. Comme ça, vous saurez tout.

Donc, nous allons procéder au vote sur le point 11.

**ADOPTE**

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme THÉROUIN, M. BARA, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS) ont voté contre.

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), CHAUVEAU et VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

M. THEVENIAUD s'est abstenu.

**MME FOURE** : On peut, à ce moment-là, passer maintenant au débat d'orientation budgétaire et après on repassera à l'ordre du jour normal.

## **9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

**MME FOURE** : Donc, comme je vous le disais, en l'absence de Benoît MERCUZOT, qui a une bonne raison de ne pas être là et qui le regrette beaucoup, vous vous en doutez, c'est moi qui vais présenter ce rapport.

Alors, est-ce qu'on peut commencer, voilà, à présenter le déroulé du Powerpoint qui, comme d'habitude, vous sera communiqué ?

Alors, on va passer tout de suite le point 1 : c'est la première page, elle est classique. Je n'y reviens pas. C'est le déroulé. Donc, on passe tout de suite à la page suivante.

Donc, tout d'abord, un petit mot pour vous dire que cette année, comme vous le savez, nous avons changé le calendrier budgétaire puisqu'habituellement nous votons le budget en

décembre et donc le débat d'orientation budgétaire a lieu en novembre. Cette année, nous avons décalé. Nous avons bien fait de décaler puisque nous disposons maintenant des éléments de la loi de finances 2023 qui a été adoptée définitivement par le Parlement le 17 décembre 2022. Donc, ça nous permet d'avoir un cadre plus précis des recettes dont nous allons pouvoir disposer. En revanche, le projet de loi de programmation n'est pas voté pour la partie 2023/2027 et on verra à adapter les éléments budgétaires en fonction de ce que nous apprendrons alors.

Donc, un petit rappel d'abord de la situation générale en France depuis 2019. Vous voyez que ce schéma vous permet de voir l'évolution de l'inflation en France par rapport à ce qui se passe aux États-Unis, dans la zone euro ou encore au Royaume-Uni. Et vous voyez qu'il y a une variation sensible de l'inflation avec des équilibres financiers qui vont en découler, qui vont être impactés par cette augmentation de l'inflation, même si cette inflation est relativement contenue. Vous voyez que dans les indicateurs qui vous sont donnés, elle s'élève à 6,1 % et elle est donc plus faible que dans la zone euro, au Royaume-Uni ou encore aux États-Unis.

Le point suivant permet de voir l'évolution du déficit public, là aussi pour avoir un ordre d'idées. On constate qu'après avoir atteint un niveau inédit de -9 % en 2020, puis de -6,5 % en 2021, le gouvernement anticipe un déficit de -5% en 2022 et 2023. C'est juste pour avoir quelques références nationales qui nous permettent de nous situer.

L'évolution maintenant de la dette publique depuis 1982. Ce schéma est intéressant parce qu'il vous permet de voir quelle est l'évolution de l'endettement des administrations publiques locales, de l'administration de la Sécurité sociale, des administrations publiques centrales et puis bien entendu de l'ensemble de ces administrations. Vous constatez que s'agissant des administrations publiques locales, leur endettement est pratiquement totalement stable sur toute la période de référence, donc de 1982 à ce jour. L'endettement de l'État n'est évidemment pas de même nature, vous le voyez bien. C'est tout à fait clair. Donc, la part de la dette des collectivités locales reste stable, autour de 10 % du PIB, et donc moi, j'en déduis que les collectivités locales restent raisonnables alors qu'on voit bien que la dette de l'État continue à augmenter année après année. Je n'épilogue pas, mais nous, nous sommes tenus aussi d'avoir des budgets en équilibre. C'est peut-être l'une des grandes différences.

Donc, sur les principaux indicateurs économiques intégrés dans l'élaboration de notre prochain budget, je voudrais vous faire observer qu'il y a une décision importante qui a été prise nationalement, qui est favorable pour nous sur le plan budgétaire, comme pour toutes les collectivités locales, même si elle va avoir un impact non négligeable sur l'ensemble des habitants de notre ville qui sont propriétaires de leur habitation. En effet, notre DOB est construit avec une hypothèse de variation nominale des bases de +7,1 %. Donc, c'est ce qui a été annoncé. Donc, ça va nous procurer une importante augmentation du montant de la taxe foncière que nous percevrons en 2023. Mais j'ai précisé que pour autant, pour les habitants, ça va être une mesure qui ne va pas passer inaperçue. On va le dire comme ça.

Ce DOB est également construit en tenant compte d'une reprise de l'inflation estimée à 5,4 % pour 2023 et avec quelques effets plus sensibles notamment sur les prix de l'énergie et des matières premières et avec aussi une incertitude sur le montant de ces prix. En tout cas, c'est pour vous donner le cadrage général du DOB qui vous est présenté.

Alors, en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, évidemment il faut que nous tenions compte de nos recettes et de ce que les concours de l'État aux collectivités devraient diminuer par rapport à l'inflation. Alors, les concours de l'État vont augmenter mais ils vont

augmenter moins que le coût de l'inflation. Donc, c'est la raison pour laquelle je peux dire qu'il va y avoir une diminution du « pouvoir d'achat » des collectivités locales au regard des dotations qui vont nous être attribuées par l'État. Vous le voyez sur cette page.

Ensuite, sur les effets de l'inflation, il faut préciser que l'Association des Maires de France et La Banque Postale ont élaboré un indice des prix des dépenses communales qui permet de mieux refléter la réalité de l'inflation supportée par les collectivités locales. Et donc en intégrant les charges financières, l'évolution attendue à septembre 2022 atteint déjà +7,2 %, ce qui se situe juste au-dessus de la revalorisation nominale des bases de la taxe foncière dont je vous parlais il y a une seconde. Mais donc, ça veut dire que l'inflation du panier du maire, ce qu'il est convenu d'appeler le panier du maire, s'élèvera à 7,2 % et vous voyez que c'est assez singulièrement au-dessus du montant que je vous ai indiqué tout à l'heure de 5,4 % que nous anticipons.

Pour avoir une vision globale du budget que nous avons à construire, il faut voir les dépenses, les recettes, et donc dans les dépenses, il faut que nous nous intéressions aussi aux effets de l'inflation sur les taux d'intérêt parce que, vous le constatez tous, ces taux d'intérêt remontent. Donc, pour la Ville d'Amiens, cet impact de la remontée des taux d'intérêt dont vous voyez l'évolution sur le petit schéma à gauche, alors vous le devinez mais le document va, comme d'habitude, vous être envoyé, si ce n'est pas déjà fait. Donc, vous pourrez le regarder tout à loisir. Donc, pour la Ville d'Amiens, cet impact est estimé en intérêts à +178 000 euros en 2023. Donc, la charge de la dette, compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt, s'élèvera à 178 000 euros de plus et c'est un élément qu'il nous faut évidemment prendre en considération.

Ensuite, toujours concernant les dépenses, il y a des dépenses d'énergie. Vous savez très bien que nous avons des mesures propres à Amiens qui sont de nature à limiter les dépenses énergétiques. C'est un marché public protecteur parce que, comme vous le savez, nous avons un contrat qui nous lie à notre prestataire jusqu'en décembre 2023, donc qui empêche le prestataire d'augmenter fortement ses tarifs. Nous avons les effets du réseau de chaleur. Je n'ai pas besoin d'y insister : nous en voyons bien les conséquences et bon nombre de particuliers qui sont reliés à ce réseau de chaleur, je pense en particulier aux locataires d'AMSOM mais aussi d'autres... comment... d'autres clients du réseau de chaleur peuvent... pourraient dire la même chose. On voit bien l'effet sur le coût de l'énergie. Et puis évidemment, le plan de sobriété énergétique que nous avons mis en œuvre depuis plusieurs mois déjà. Tout cela va dans le sens de contenir au maximum les dépenses énergétiques. C'est ainsi que vous voyez sur le petit schéma à droite qu'il va y avoir une augmentation du coût énergétique qui va s'élever quand même à 33 % de plus en 2 ans, mais heureusement que nous avons anticipé parce que sinon cette augmentation aurait été encore beaucoup plus forte.

Ensuite cette page, on peut la passer. Je ne vais pas épiloguer. On va passer à la page suivante sur les impacts pour la Ville d'Amiens de la variation de la DGF que vous constatez depuis 2013. Vous voyez que de 2013 à 2017, la DGF a, chaque année, diminué fortement. Depuis 2017, elle n'est plus en baisse mais elle n'a pas remonté non plus, mais elle est... comment dirais-je... elle est constante. Alors, si on prend une période 2013/2023, on constate que pour la Ville, c'est une perte de DGF de plus de 60 millions d'euros que nous avons dû absorber. Donc, ça n'est pas non plus totalement neutre. Alors, pour ce qui concerne nos ressources, évidemment nous portons fortement le maintien des taux de fiscalité en 2023, donc nous ne modifierons pas le taux de fiscalité sur la période à venir. C'est l'une donc des choses importantes.

Vous voyez sur le tableau de la page suivante le lieu où se situe la Ville d'Amiens par rapport à l'ensemble des collectivités. Vous voyez que nous sommes encore dans les villes qui ont le taux le plus élevé, donc c'est la raison pour laquelle il est hors de question de l'augmenter encore. Mais je précise que si nous avons ce taux, que je serais presque tentée de dire anormalement élevé, c'est aussi parce que nous avons... comment dirais-je... assimilé le taux du Département qui était lui-même extrêmement fort puisque maintenant le Département n'a plus, ne lève plus la taxe foncière et donc c'est le cumul de ce qu'était... comment dirais-je... perçu par la Ville et par le Département qui maintenant fait l'objet de comparaison de ville à ville. Donc, nous sommes très hauts, même si vous voyez dans le schéma du dessous qu'évidemment le taux d'évolution, et nous sommes là dans les plus faibles parce qu'évidemment il n'est pas question que nous augmentions ce taux de fiscalité.

J'espère que je suis claire. Ça va ? Parce qu'à force de le dire d'une façon ou d'une autre, j'ai peur de vous perdre.

Donc, en substance, ce qu'on peut dire, c'est que la Ville d'Amiens présente une situation financière qui est extrêmement solide avec un taux d'épargne brute qui est bon avec 14,65 %, avec une capacité de désendettement, j'attire votre attention sur ce point, qui est extrêmement courte (environ 3 années). Je vous rappelle que la capacité de désendettement, qui est le seuil d'alerte, tourne autour de 9-10 ans de capacité de désendettement. Donc, vous voyez que nous sommes très nettement en-dessous et donc ceci nous donne la possibilité de nous endetter un peu, mais nous allons le faire de manière modeste. C'est ce que nous avons annoncé lorsque nous avons voté la PPI.

Donc, l'année 2023, en résumé, elle sera marquée par des recettes dynamiques sous l'effet de la revalorisation des bases de la taxe foncière de +7,1 %, mais évidemment une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale ou les dépenses courantes et les subventions, la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, il faudra poursuivre bien entendu. Et puis la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements 2022/2026, c'est essentiel parce que nous voulons continuer à investir beaucoup et singulièrement aussi tout se tient dans la rénovation énergétique. J'y reviendrai un petit peu plus loin.

Pour l'évolution de nos recettes courantes, trois évolutions sont notées pour 2023 :

- La revalorisation nominale des bases, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ;
- L'augmentation du montant attendu de la dotation de solidarité urbaine et c'est l'intérêt de prévoir le débat d'orientation budgétaire après le vote de la loi de finances parce qu'on a une vision plus précise de la chose. Donc, nous allons avoir une dotation de solidarité urbaine de + 670 000 euros. Alors, on peut s'en réjouir sur le plan budgétaire, mais moi, je ne m'en réjouis pas parce que si nous avons cette augmentation de la dotation de solidarité urbaine, c'est bien parce que nous avons des indicateurs qui démontrent que nous avons beaucoup de quartiers en difficulté et beaucoup de familles qui sont dans le besoin. Mais néanmoins, budgétairement, c'est quelque chose de positif, si je puis dire ;
- Et à noter également l'actualisation du montant de la dotation de solidarité communautaire versée par Amiens Métropole pour un montant estimé à 1,3 million pour 2023. Je fais un petit focus arrière pour que vous vous y retrouviez. Vous savez que l'année dernière, Amiens Métropole a augmenté ses impôts et la ville d'Amiens a diminué ses impôts à due concurrence pour faire en sorte que l'opération soit blanche pour le contribuable amiénois. Et donc, nous

avons diminué de 6 millions d'euros nos recettes fiscales et en fait sur ces 6 millions d'euros, il y avait 5 millions d'euros qui ont été une baisse nette et Amiens Métropole a mis en place une dotation de solidarité communautaire, vous vous en souvenez, et qui a rapporté à la Ville plus d'un million d'euros en 2022 et donc qui a atténué la baisse de recettes liée à la baisse de la fiscalité. Est-ce que je suis claire ? Je suis moins pédagogue que Benoît MERCUZOT pour vous expliquer cela parce que je dois vous dire que j'ai su à 17h00 que c'était moi qui devais présenter le débat d'orientation budgétaire à 18h00, donc vous vous doutez que je n'ai pas la même agilité que Benoît pour vous présenter les choses et donc voilà.

Ensuite, sur l'évolution des dépenses courantes, il est indispensable que nous ayons l'objectif de la maîtrise du fonctionnement parce que c'est cette maîtrise du fonctionnement qui nous permet de dégager une capacité d'autofinancement qui autorise un investissement important. Donc, il nous faut continuer les efforts de maîtrise de la masse salariale. Il nous faut continuer aussi à optimiser les dépenses d'exploitation et puis il nous faut la subvention d'équilibre au budget annexe parcs de stationnement d'un million d'euros dont on a parlé tout à l'heure parce que ne serait-ce que cela, je vous rappelle qu'actuellement le budget parcs de stationnement est déficitaire et nécessite une contribution de la Ville qui est illégale et la Préfecture nous l'a déjà fait remarquer. Tout à l'heure, Richard RIFFIOD le disait. Voilà. Donc, je tiens à le rappeler.

Donc, mise en œuvre de la PPI 2022/2026. Donc, on peut constater qu'en 2022, nous avons eu un niveau de réalisation moyen, il faut dire les choses comme elles sont, les choses positives comme celles qui le sont peut-être un peu moins. Mais comme dans chaque mandature, il y a une accélération du rythme de réalisation des opérations en milieu de mandat, c'est assez classique, et donc ceci va nous conduire à prévoir des crédits de paiement en 2023 assez conséquents, de l'ordre de 40 millions d'euros. 40 millions d'euros, c'est énorme puisque la PPI normalement nous prévoyait des montants d'investissements nets pour la Ville de l'ordre de 30 millions d'euros par an. Donc, l'année qui va venir va être une année de nombreux investissements qui vont se voir et nous tenons beaucoup à continuer à investir puisque, encore une fois, c'est l'investissement aussi qui porte les entreprises du bâtiment et des travaux publics et ce n'est pas le moment de relâcher notre volonté en ce domaine.

Donc, en ce qui concerne l'évolution de l'endettement, on peut constater un stock de dette de 80 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour mémoire, c'était de 84,5 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous avons un taux moyen pondéré des emprunts qui s'est dégradé du fait du contexte international mais qui est quand même relativement réduit : 0,76 % contre 0,59 % l'année dernière. Et puis enfin, le maintien de la gestion en trésorerie 0, mais ça, ça n'est pas nouveau. Ce sont les trois points que je voulais souligner en ce qui concerne l'endettement.

Ensuite, la page suivante, je vous laisserai la regarder vous-mêmes mais je ne vais pas épiloguer sur des chiffres qui seraient un peu abscons.

Donc, sur le budget annexe parcs de stationnement, c'est le seul budget annexe dont dispose la Ville. Donc, quels sont les éléments importants pour l'année 2023 ? Il y a tout d'abord l'évolution du mode de gestion de deux parkings avec la reprise en régie des deux parkings qui étaient confiés en DSP, je vous rappelle, donc le parking des Halles et le parking de l'Hôtel de Ville. Donc maintenant ces deux parkings sont en régie. Et puis, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2023 d'une évolution tarifaire dont nous avons parlé en début de cette séance. Toutefois, malgré cela, la participation du budget principal restera nécessaire en 2023 et elle ira, nous l'espérons, de manière dégressive jusqu'à atteindre 0, ce qui est l'objectif, en 2026. Donc, pour l'année 2023,

cette participation est anticipée à hauteur de 1 million d'euros, en diminution par rapport à 2022 où nous étions à 1,69 million d'euros.

En ce qui concerne les simulations budgétaires, vous l'avez bien vu aussi lors de la commission des finances, deux simulations sont proposées, dont une intègre la mise en œuvre des projets Amiens Capitale européenne de la culture 2028, puisque comme vous le savez, la candidature, j'en ai fait le point tout à l'heure, sera examinée en 2023. Donc, cette simulation permet de voir les enjeux de notre démarche ambitieuse et d'apprécier sa soutenabilité globale. Et évidemment, si nous sommes retenus, nous reverrons tous ces éléments de manière plus fine pour le budget 2024.

Donc, simulations budgétaires sans Capitale européenne de la culture : on a un autofinancement qui est repris ici et qui permet des réalisations d'investissement non négligeables, qui tournent autour de 30 à 40 millions selon les années, vous le voyez bien, parce qu'on vous présente toujours les perspectives sur plusieurs années pour que ce soit plus compréhensible, et qu'on voit bien qu'on n'a pas une vision trop partielle, voire partielle.

Avec Capitale européenne de la culture en 2028, les simulations budgétaires partent du même autofinancement et permettent, vous le voyez, des hypothèses de réalisation également non négligeables, toujours de l'ordre de 30 millions (30-35 millions d'euros) chaque année. Donc, tout ceci est parfaitement soutenable.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère ne pas avoir été trop longue et ne pas avoir été non plus trop peu claire. Vous m'excuserez donc des imperfections de ma présentation.

Et en conclusion, je voudrais vraiment remercier très chaleureusement la direction des finances qui travaille beaucoup pour nous donner des éléments fiables et que nous affinons au fur et à mesure de la concrétisation des différentes hypothèses. Mais je crois que c'est important que je dise ici à quel point nous avons un service des finances qui est de qualité et remercier aussi Benoît MERCUZOT de tout le travail qu'il fait dans ce domaine pour rendre lisibles et compréhensibles des budgets qui sont parfois des pensums pour un certain nombre d'entre nous. Voilà ce que je pouvais dire.

Donc, le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD :** Oui. Madame le Maire, vous avez parlé de maîtrise de fonctionnement. Moi, je parlerais d'économies. Alors, je remets en cause... jamais je ne remets en cause, pardon, les compétences de qui que ce soit. Je respecte les personnes. Mais notre Ville, et Amiens Métropole d'ailleurs, c'est une véritable entreprise. On sait très bien que pour limiter les coûts de fonctionnement quelquefois, alors je ne parle pas de baisse d'effectifs, je parle d'amélioration de productivité. C'est un gros mot pour certains, mais la productivité veut dire rendre un service public meilleur et avec un coût inférieur. Et ça, ça ne se déclenche pas avec une baguette magique. Il faut du dialogue en interne, écouter les salariés, les groupes de travail, etc.

Alors, vous avez déjà mis des choses en place, la mutualisation, etc., mais moi qui discute, comme tout le monde, avec les agents de la Ville, dans beaucoup de services, on se rend compte que les décisions viennent toujours du haut vers le bas. Certains d'entre nous viennent d'entreprises privées. On sait très bien que les méthodes de management depuis quelques années ont été calquées chez les Japonais, par exemple. On crée des groupes de travail d'agents pour améliorer la productivité, baisser les coûts de fonctionnement et rendre un meilleur service public aux Amiénois.

Alors moi, je ne sais pas si vous avez un plan d'action. C'est très intéressant parce que quand on dit maîtrise des coûts, moi, je parle d'économies et je voudrais bien savoir comment. Si ce sont des départs non remplacés en retraite, etc., ça ne va pas dans le bon sens. Moi, je préfère que dans un service il y ait moins d'effectifs et que le travail soit mieux rendu sans alourdir la tâche individuelle des agents et de créer un autre service, par exemple, renforcer la sécurité. Vous voyez. Bon.

Alors moi, aujourd'hui, dans ce débat, dans ce DOB, il y a des pistes, il y a les chiffres. Après, bon, vous l'avez dit, l'État a le droit de présenter des budgets déficitaires. Vous, vous êtes dans l'obligation de présenter un budget en équilibre. C'est la loi. Mais bon, je voudrais bien avoir des réponses à mes questions parce qu'il y a toujours des grands mots depuis des années et concrètement... vos propositions quoi ! Parce que de plus vous êtes vice-présidente d'Amiens Métropole chargée au personnel, du personnel, donc des questions. Et surtout, je ne remets pas en cause la compétence, je le répète, de qui que ce soit. Merci.

**MME FOURE :** D'autres remarques ? Oui. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Oui. Vous nous avez présenté en première partie les finances de l'État par rapport aux collectivités et on voit qu'effectivement il manque à Amiens de l'argent de l'État, celui des dotations, mais aussi celui qu'on dépense en TVA sur la hausse des tarifs de l'énergie. C'est ce que l'État se met en plus dans la poche dernièrement. Et on va encore nous demander des économies. Il est annoncé 16 milliards d'économies par les collectivités en direction de l'État.

Mais il manque aussi de l'argent par votre faute. En effet, vous avez fait le choix, l'an dernier, de baisser la fiscalité de la Ville afin de permettre à la Métropole d'augmenter les impôts et même ses impôts, si l'on compte le versement transport et la taxes des ordures ménagères. Ainsi, nous avons perdu 5 millions d'euros pour en récupérer 1,3 million grâce « à la dotation de solidarité communautaire ». Une compensation pas réellement intéressante pour la Ville donc.

Vous nous présentez l'éventuel budget de la Capitale européenne de la culture. On le découvre dans les projections du DOB. C'est la première fois que l'on voit ces projections. Cela va jusqu'en 2026. Mais on ne sait pas si cela va durer au-delà. Dans cette hypothèse, plus on avance, plus ça coûte en charge nette. Cela dégrade le budget de la Ville. Il y a des recettes mais le coût est lourd et exponentiel. Vous l'avez dit et redit : il faut que ce soit la Ville qui candidate au titre de la Capitale européenne de la culture, nous l'avons bien compris, mais est-ce à elle de financer intégralement cette opération ? Vous qui êtes si friands des fonds de concours, pourquoi ne pas envisager, pour une fois dans votre mandat, un fonds de concours de la Métropole vers la Ville, que nous pourrions voter pour une fois car c'est à la Métropole que revient la compétence culture ?

Aussi, comme toujours, la Ville se positionne comme réserve financière de la Métropole alors qu'en cette période de post-crise sanitaire, de crise énergétique et d'inflation, sa priorité devrait être de protéger ses administrés.

Le DOB devrait être aussi l'occasion de parler des priorités. L'analyse financière est faite mais quelles sont les orientations concrètes ? Les perspectives ? Il faudrait peut-être accélérer le plan vélo et restaurer les voiries qui sont dans un état déplorable et qui deviennent dangereuses ou encore augmenter la subvention du CCAS, créer de nouvelles places en crèche ou encore aider les petits commerces qui périclitent en centre-ville.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Le débat d'orientation budgétaire, c'est l'application d'une politique et ce qu'on peut voir dans cette orientation du budget, c'est-à-dire ce que vous allez faire de l'argent perçu, c'est qu'il ne répond pas aux attentes prioritaires des Amiénois.

Moi, je ressens profondément cette déconnexion que vous avez, Brigitte FOURÉ, avec les Amiénois ; et les Amiénois le montrent de plus en plus souvent et de manière de plus en plus régulière sur les décisions que vous prenez et sur l'inéquation, sur le fait qu'ils ne se retrouvent pas dans la personne qui gère leur ville. Ce qu'on entend quand on va sur le terrain, et je vous reproche de ne pas faire de terrain, Madame le Maire. Vous avez des adjoints qui font du terrain. Ce qu'on entend, c'est : « Vous n'êtes pas dans la résolution de nos problématiques principales de plus de sécurité, de plus de propreté, de plus de bien-vivre ensemble, de plus, alors c'est une thématique métropolitaine, mais le sujet, on en parle aussi, de plus de transports à l'heure, etc. ».

Alors, oui, c'est bien et c'est louable en tant que Maire d'avoir des ambitions à long terme pour la ville, sur la Capitale européenne de la culture et Amiens au Cœur soutient ce dossier. Mais vous vous éloignez année après année des priorités principales et fondamentales des Amiénois.

Un Amiénois, c'est un habitant d'une ville et dans n'importe quelle ville de France, on retrouve les mêmes demandes principales. C'est-à-dire un administré, il veut que ce soit propre devant chez lui, que ses ordures soient ramassées, qu'il n'y ait pas de cartons qui traînent partout, qu'il puisse stationner, qu'il puisse circuler. Et ces cinq points-là que je viens de vous donner, le compte n'y est pas.

Alors, dans ce débat d'orientation budgétaire, on constate des orientations que vous avez données au budget, mais ces orientations ne vont pas dans ce qu'attendent les Amiénois. Et je ne pense pas parler à une catégorie d'Amiénois. Vous pourriez me dire : « Monsieur DESCHAMPS, vous ne parlez pas aux mêmes Amiénois que moi. » Peut-être ! Je parle quand même à beaucoup d'Amiénois, de tous types, de tous quartiers, et c'est cette musique générale que j'entends.

**MME FOURE** : Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT** : Bonsoir à toutes et à tous.

Madame le Maire, une première remarque. On parle souvent des charges du personnel en disant que, voilà, les charges du personnel sont en constante augmentation. Encore heureux ! Parce que peut-on imaginer un service public sans agents ? Mais si on regarde les choses avec une autre échelle, ça permet de ne pas voir que la charge. Concrètement, c'est 72,58 € d'augmentation, on est loin d'envisager la bamboche, et concrètement un agent de catégorie C en début de grille indiciaire c'est, je crois, 1 358 € net. Le salaire médian est à 2 100 €. On est loin de l'abondance. Et là, vous surlignez les charges du personnel en augmentation. On va en profiter pour rappeler la très faible rémunération des agents.

Le temps du débat est toujours un peu trop court pour nous permettre de mieux appréhender les effets des orientations présentées. Mais on reconnaît la qualité des documents présentés et le travail fait par le service.

Le contexte, les contraintes ou les exigences budgétaires y sont déclinés pour justifier des choix, vos choix qui iraient de soi. Il irait de soi, par exemple, d'augmenter les tarifs des services à l'ensemble des habitants comme vous le faites. Pour nous, cela devrait faire débat. Il irait donc de soi de contenir les subventions aux associations et établissements publics. Pour nous, cela devrait faire débat. Beaucoup de ces assos assurent un rôle de service public, de service aux publics, des actions de proximité indispensables au vivre ensemble, de vrais partenaires à la collectivité. Elles sont très souvent au bout de la chaîne, au plus près des besoins. Pour certaines d'entre elles, elles agissent en véritable filet de sécurité pour les plus mis en difficulté d'entre nous, et cela sera vu dans les délibérations prochaines. Et dans la note page 8, vous nous rappelez que « pour la Ville, le rythme de l'évolution des concours financiers de l'État sera très inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle. » Autrement dit, et vous l'avez dit, une augmentation faible ne compensera pas des dépenses incompressibles en hausse. Les associations vivent la même situation, mais elles, elles ne lèvent pas d'impôts. Elles sont au bout de la chaîne. Et en maintenant leurs subventions au même niveau sur les prochains exercices, vous les fragilisez encore davantage. Vous parlez de votre pouvoir d'achat ; elles perdent de leur pouvoir d'agir. Les assos méritent, parce qu'elles participent à la vie de la collectivité et en palliant parfois même les manques de la force publique, un soutien fort de la Ville, et la situation d'Amiens extrêmement saine, disiez-vous ce matin à la radio, le permet. Mais vous préférez assurer cette année encore un fort niveau d'investissement à une hauteur jamais atteinte.

Toutes les orientations sont possibles, attendues et certainement plus protectrices. Nous souhaiterions que dans votre prochain budget cela soit tenu en compte. Merci.

**MME FOURE :** D'autres interventions ? Oui. Alain GEST.

**M. GEST :** Merci, Madame le Maire.

Je voulais juste répondre à Madame DESBUREAUX qu'elle ne croie pas je veux m'acharner sur son sort personnel ; c'est parce qu'elle a évoqué encore un sujet ce soir. Ce qu'on ne peut pas lui reprocher, c'est de manquer de constance puisque les arguments qu'elle a fait valoir sont exactement les mêmes que ceux qu'elle évoquait déjà l'année dernière lorsqu'on a parlé du budget, à savoir qu'il y a un choix qui a été fait effectivement l'année dernière sur la fiscalité, celui de diminuer la fiscalité municipale pour compenser l'augmentation indispensable de la fiscalité de... comment dirais-je... la Métropole, donc de l'Agglomération. Si vous avez bien regardé le déroulé de la présentation de Madame le Maire, vous avez pu voir un peu ce que pesait la fiscalité métropolitaine même majorée par rapport à la fiscalité municipale. Premier aspect des choses.

Deuxième aspect des choses : vous devez savoir bien entendu que si à un moment donné de l'histoire de cette ville, l'équipe municipale de l'époque a décidé de créer un district, puis une communauté d'agglomération, en lui confiant énormément de compétences, ce sont des compétences qui, de fait, ne sont plus à la charge de la Ville. Si vous n'aviez pas aujourd'hui Amiens Métropole, une communauté d'agglomération, des tas de charges, je pense spontanément par exemple à celles de la culture et du sport, seraient à la charge de la Ville d'Amiens. Et dans ce domaine-là, c'est vrai qu'en plus de ça, la plupart du temps, mais vraiment dans un pourcentage extrêmement important, toutes les réalisations et le fonctionnement servent principalement à la Ville d'Amiens. Et donc, il y a là un prolongement pur et simple de la ville au niveau de l'agglomération. C'est ça l'objet de l'intercommunalité. Et donc, quand vous avez des charges importantes liées au nombre de compétences que vous avez, c'est logique

que vous soyez confrontés, à un moment ou à un autre, à un effet de ciseau. Voilà. C'est à ça qu'on a répondu l'année dernière.

J'observe, et vous avez pu l'observer aussi, qu'en dépit de cette opération, ça n'a en rien entaché la situation financière de la Ville. Rien du tout ! La situation financière de la Ville est bonne et c'est ce qui lui permet de continuer d'investir dans le domaine de ses compétences et c'est bien là son rôle. Donc, encore une fois, faire ce procès qui était le même, je le répète, que celui que vous aviez fait l'année dernière, pardonnez-moi de vous le dire, n'a pas de sens parce que, encore une fois, l'intercommunalité a diminué les responsabilités qui sont à la charge de la ville et qu'il faut assumer.

J'ajouterai, et ça, ça sera l'objet du débat la semaine prochaine, qu'en plus l'évolution des recettes n'est pas du tout la même pour les intercommunalités que pour la ville, mais on en discutera la semaine prochaine.

Par conséquent, c'est tout ça qu'il faut prendre en considération en essayant de le faire avec un peu d'objectivité parce qu'on n'est pas dispensé d'avoir de l'objectivité même quand on traite de sujets politiques.

Enfin, dernière chose, sur la Capitale européenne de la culture. Vous vous étonnez que c'est la première fois qu'on présente des chiffres. Que je sache, c'est cette année que commence la candidature, déjà d'une part. Et deuxièmement, effectivement, il s'agit d'une candidature municipale, mais bien évidemment, à partir du moment où c'est dans le domaine culturel qui est de la compétence d'Amiens Métropole, Amiens Métropole prendra sa part, bien évidemment, des investissements. Cela étant, ce n'est pas extraordinaire non plus que la Ville, qui elle-même est candidate, participe financièrement, même dans un domaine qui normalement n'est pas si directement sa compétence, c'est normal qu'elle participe financièrement, en tout cas déjà pour le moins au moment de sa candidature. Et si, comme je l'espère, nous sommes retenus, vous verrez qu'Amiens Métropole sera pleinement partie prenante de cette opération. Donc, vous n'avez pas à non plus faire de faux procès sur ce plan-là ou alors c'est que vous n'avez bien saisi la façon dont est conçue cette compétition, en quelque sorte, pour devenir Capitale européenne de la culture en 2018.

**MME FOURE :** En 2028.

**M. GEST :** 28.

**MME FOURE :** Oui. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, donc je vais répondre moi-même.

Donc, tout d'abord, Monsieur THÉVENIAUD, sur le personnel. Donc, bien sûr, nous cherchons à avoir une position pragmatique. Il ne s'agit pas pour nous d'avoir, et vous le savez bien, un objectif de baisse du nombre de salariés de notre collectivité, de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, sur trois, sur quatre. Pas du tout ! Ce n'est pas du tout la démarche. La démarche, c'est bien d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité. Et je vous dirai aussi qu'en ayant une attention particulière sur l'équipement des services, on a forcément un impact sur justement l'efficacité de nos agents. Plus ils sont équipés de matériel performant et moins fatigant pour eux, plus tout le monde s'y retrouve à la fois en termes d'efficacité de leur travail et puis surtout en termes d'absentéisme lié à éventuellement des maladies professionnelles ou que sais-je encore. Donc, on est évidemment très attentifs à cela. Le personnel est mobilisé et il va l'être peut-être cette année encore plus que jamais puisque, ça a été annoncé dans les différentes rencontres que nous avons eues avec le personnel en janvier, en 2023, il va être

mis, lancé en tout cas, mis en place j'espère, un projet d'administration pour rendre l'action encore plus efficace. Et évidemment ce projet d'administration, il doit être co-construit par l'ensemble des agents, et je peux vous dire que j'ai déjà eu des contacts avec certains qui sont prêts à faire des propositions. Donc évidemment, c'est un sujet qu'on aura l'occasion de revoir au long de cette année 2023 et au-delà.

À Madame DESBUREAUX, donc Alain GEST a déjà largement répondu. Je rappelle que la Ville a une compétence générale sur tous les domaines, y compris ceux qui sont dévolus à l'Agglomération. C'est ainsi que, sans que cela suscite de problèmes, la Ville a un plan vélo qui vient compléter le plan vélo de la Métropole pour accélérer justement sa mise en place. Et logiquement, donc, la Ville va bien sûr financer une partie du budget Amiens Capitale européenne de la culture, mais évidemment ce sera complété par le budget de la Métropole, cela va de soi. Ça va mieux en le disant, certes, mais voilà. En tout cas, nous espérons que nous allons pouvoir mobiliser, que nous allons être en mesure de mobiliser ces budgets parce que ce serait bon signe pour l'attractivité de notre ville.

Monsieur DESCHAMPS, je ne répondrai pas sur les attaques directes que vous faites contre moi. Ça fait belle lurette que nous avons tous compris que vous ciblez ma petite personne. Voilà. C'est comme ça. J'en ai pris mon parti et ça ne m'atteint plus guère, je suis désolée, même si, à une époque, effectivement ça me touchait. Mais voilà, j'ai appris à me... à en prendre... à en tirer les conséquences de votre comportement et c'est tout. Donc, encore une fois, je pense que vous n'avez pas compris ce qu'est un débat d'orientation budgétaire parce que ce n'est pas dans un débat d'orientation budgétaire qu'on va voir ce qui va être mis en place en matière de propreté ou en matière de circulation ou de stationnement. C'est au moment du budget. Là, on est dans les grandes orientations. On voit quelles sont les lignes budgétaires dont nous disposons. On voit donc quelles sont les dépenses en grande masse, les recettes surtout en grande masse aussi, et c'est ce qui va permettre d'élaborer un budget qui va répondre évidemment aux besoins des Amiénois. Et je vous rappelle que les priorités, elles ont été élaborées au moment des élections municipales autour de trois défis : le défi de l'attractivité, le défi de l'environnement et le défi de la démocratie locale, et c'est ce à quoi nous nous employons au quotidien.

Ensuite, Monsieur VOULMINOT, donc je vous rejoins, les charges de personnel, on ne peut pas les appeler charges en tant que telles puisqu'évidemment on en a besoin et que c'est le personnel qui nous aide à mener toutes ces actions que nous voulons mettre en œuvre.

Alors, en ce qui concerne l'augmentation des tarifs, je vous ferai remarquer que ces augmentations, elles sont très largement pondérées parce que nous pourrions augmenter, alors de 5,4 % ou de 7,2 % toutes les dépenses, suivant que je suis le chiffre de l'AMF ou le chiffre sur lequel nous nous étions basés. Et vous avez constaté comme moi que nous avons pondéré très largement ces augmentations. Par exemple, la restauration scolaire, qui nous semble une priorité, nous n'avons augmenté que de 2 %. De 2 %, comme les années précédentes. C'est chaque année qu'on est amenés à augmenter.

Et donc, on ne peut pas... comment... ne pas augmenter les tarifs et puis augmenter, comme vous le souhaiteriez, les subventions aux associations et puis augmenter les charges de personnel et puis... voilà. Après, il faut nous dire où vous constatez et où vous consacrez des baisses parce que si nous, nous avons des contraintes, et tout à l'heure je les ai expliquées, en ce qui concerne les dépenses énergétiques notamment mais pas que, avec une relative baisse d'aides également, comment voulez-vous que nous fassions si d'un côté on a moins de recettes

et que d'autre part vous nous demandez plus de dépenses ? Moi, je ne sais pas faire un budget dans ces conditions-là, ou alors il faut que vous nous disiez où limiter.

Alors vous, vous préconisez, si j'ai bien compris mais peut-être que j'ai mal compris, vous préconisez d'avoir moins d'investissements. Ça, cette recette-là, nous, nous la rejetons. Cette recette au sens de recette de cuisine, nous la rejetons parce que pour nous, continuer à faire des investissements lourds dans notre ville, c'est vraiment soutenir la filière du bâtiment et des travaux publics et c'est donc soutenir l'emploi et c'est plus que jamais important aujourd'hui. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Donc, on en a ainsi fini – fini provisoirement bien sûr – avec le débat d'orientation budgétaire. On reviendra sur le budget lors du prochain conseil municipal. Donc, je crois que nous devons voter pour constater que nous avons débattu sur le débat d'orientation budgétaire. Je crois que c'est ça ? Bien. Donc, je vous demande si vous êtes d'accord pour dire que nous avons débattu du débat d'orientation budgétaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** C'est très formel et je m'en excuse auprès de vous. Vraiment c'est parce qu'on nous demande de procéder de cette façon-là. Ça paraît tellement étonnant mais c'est ainsi.

**12 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2021. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE CONCESSION.**

**MME VERRIER :** La collectivité a confié à GRDF la distribution du gaz via un contrat de concession établi de 1996 jusqu'en 2026. Conformément aux dispositions du contrat et du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre acte du rapport d'activité établi au titre de l'année 2021 pour l'exploitation du réseau public de distribution de gaz.

**MME FOURE :** Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote. C'est un compte rendu. Pardon ! Pardon ! Donc, on prend, on constate qu'il y a un compte rendu. D'accord.

**DONT ACTE**

**13 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES VOIES METROPOLITAINES D'AMIENS. DISPOSITIF INTRACTING. CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'AMIENS METROPOLE.**

**MME VERRIER :** Amiens Métropole s'engage dans un programme de modernisation de ses installations d'éclairage public, sur l'ensemble des voies métropolitaines, afin de diminuer les consommations énergétiques.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du dispositif Intracting, consistant en une avance consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations, par le biais de la Banque des Territoires, permettant le financement des travaux et remboursée grâce aux économies d'énergie.

Les économies d'énergie induites par la modernisation du matériel d'éclairage bénéficient à la Ville d'Amiens, qui a la charge des factures d'énergie.

Je vous propose donc d'approuver cette modernisation des installations d'éclairage public, de valider l'augmentation de l'autorisation de programme à hauteur de 7 852 200 €, soit une

augmentation de 1 147 200 €, et d'adopter le projet de convention entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. C'est la conséquence de la délibération au conseil d'Amiens Métropole, donc on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14 - ZAC GARE LA VALLEE. BOULEVARD BEAUVILLE. PARCELLE CADASTREE BY N°32.  
DECLASSEMENT RETROACTIF.**

**MME VERRIER :** Lors de la vente d'une parcelle en vue de créer l'étang Saint-Pierre dans les années 1980, le déclassement de celle-ci n'a pas fait l'objet d'une délibération. C'est pourquoi je vous propose de régulariser cette situation en décidant le déclassement de la parcelle cadastrée BY n°82 qui est sise boulevard Beauvillé.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s), j'imagine. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - ZAC GARE LA VALLEE. RUE DE LA BARETTE ET PORT D'AMONT. DECLASSEMENT RETROACTIF  
DES PARCELLES CADASTREES SECTION AH 26, 27, 258, 308 (DEVENUES AH375).**

**MME VERRIER** Lors de la vente des parcelles situées rue de la Barette et Port d'Amont cadastrées section AH n° 26, 27, 258 et 308, au profit de l'aménageur de la ZAC Gare la Vallée, celles-ci n'ont pas fait l'objet, avant transfert de propriété, ni d'un constat de désaffectation ni d'un déclassement. C'est pourquoi je vous propose de régulariser cette situation en décidant le déclassement des parcelles cadastrées section AH 26, 27, 258, 308 (devenue AH375), situées rue de la Barette et Port d'Amont.

**MME FOURE :** Pas de problème(s) ? On passe au vote. Pardon. Oui. Allez-y, Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Il y a, rue de la Barette, des logements achetés par la SIP en 1995. Les plus vieilles maisons à pans de bois sont inscrites en 2008 à l'inventaire des Monuments Historiques. Fin 2021, la SIP aurait vendu à un promoteur, mais rien ne bouge. Qu'en est-il ? Il serait bon de s'en occuper, car ces logements sont en très mauvais état. Lorsque l'on prétend concourir au titre de Capitale européenne de la culture, cela laisse à désirer.

**MME FOURE :** Alors, le Maire est responsable de tout, on le sait bien. De tout ce qui se passe dans la ville, y compris de ce dont il n'est pas propriétaire, comme c'est le cas de ces bâtiments dont vous parlez. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est un sujet que nous avons abordé avec la SIP et que nous avons bon espoir que ça puisse être prochainement réglé. Peut-être, Madame VERRIER, vous avez des éléments plus précis.

**MME VERRIER :** Non, Madame le Maire. Je confirme qu'en effet nous avons rencontré la SIP et qu'en effet c'est un espoir que cette situation, qui en effet est dommageable sur le plan esthétique mais dont la Ville n'a aucun pouvoir, soit résolue prochainement.

**MME FOURE :** En tout cas, notre objectif, c'est de faire en sorte qu'on n'attende pas que les bâtiments en question tombent en ruine pour s'en émouvoir. Je pense que c'est dans ce sens-là

que vous interveniez et c'est vraiment notre préoccupation commune d'ailleurs avec la SIP, et avec l'architecte des Bâtiments de France, cela va de soi.

On peut passer au vote sur la délibération ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ANNEE 2023. APPROBATION.**

**M. BIENAIME :** Il est proposé que la Ville d'Amiens poursuivre le dispositif de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique pour les habitants de la ville d'Amiens sur l'année 2023 avec une aide à hauteur de 25 % du prix d'achat avec un plafond fixé à 200 € par vélo.

**MME FOURE :** Merci. Donc, c'est vraiment une opération qui a du succès et qui est importante pour nous parce que l'aide à l'achat de vélos électriques, c'est essentiel dans une ville aussi peu plate que la nôtre. Oui, pardon. Je n'avais pas vu. Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** Merci, Madame la Maire. Oui, Amiens n'est pas plate, mais elle est très facilement cyclable quand on s'en donne... enfin quand on n'est pas trop au milieu des voitures. Mais on aura l'occasion d'en reparler avec le plan vélo la prochaine fois.

Alors, au risque de refaire un peu la même intervention que l'année dernière, je vais faire une explication de vote parce que c'est toujours très intéressant d'aider à la promotion du vélo et c'est vrai que c'est incitatif, mais le fait que ce soit uniquement des vélos à assistance électrique, donc avec des coûts importants et avec peu de critères, ça pose toujours question.

Alors, parmi les critères, c'est l'achat toujours d'un vélo à assistance électrique chez un vélociste d'Amiens Métropole. Donc ça, c'est une très bonne chose. Aussi un par foyer, c'est une très bonne chose.

Mais nous n'avons toujours pas trouvé les critères sociaux. Donc j'apprends, puisqu'à force de réclamer, donc on a enfin obtenu la communication de l'étude parce qu'il y a un petit critère aussi, c'est d'accepter de répondre à une étude, quand on a les 250 € maximum d'aide à l'achat de vélo, pour savoir un peu quel était le réel usage parce qu'entre le déclenchement de l'aide à l'achat et l'usage réel, c'est assez instructif et il y a des choses vraiment plutôt intéressantes, d'ailleurs, qui parlent des problématiques aussi de stationnement.

A priori, donc, il y aurait 13 kilomètres par jour qui avaient été effectués par les personnes ayant profité de l'aide, en tout cas en 2021. Il y avait l'aide VAE et vélo simple, enfin les vélos musculaires, donc sans aide électrique. 13 kilomètres par jour pour les VAE ; 12 kilomètres pour les vélos musculaires, donc il n'y avait pas une grosse, grosse différence. 30 % des vélos auraient remplacé une voiture en 2021. Donc ça, c'est une très bonne chose. La place aussi dans l'espace public.

Et on a appris dans cette étude que les... en fait ce qui... il n'y a pas forcément... alors des déclenchements d'achat. C'est plutôt pour les personnes qui avaient des faibles revenus. Donc ça, c'est une très bonne chose. Les revenus moyens en ont profité pour acheter un vélo de meilleure qualité. Donc ça, c'est encore mieux parce qu'il y a moins de réparations à faire, moins d'entretien, etc. Et les revenus élevés, ils avaient déjà prévu l'achat. Donc pour eux, ça ne change rien.

Dans cette étude très intéressante, à l'époque où on pouvait acheter un vélo classique, donc qui est moins cher qu'un vélo à assistance électrique, on apprend quand même qu'il y a des personnes qui touchent entre 6 000 et 10 000 € par mois, je ne parle pas par an, qui demandent l'aide, donc l'argent public. Donc, c'est pour ça que nous, on souhaite vraiment qu'il y ait des... Même si c'est 250 €, c'est plafonné, nous, nous sommes pour l'aide à l'achat de vélo, aussi pour un plan vélo ambitieux, mais ça on aura l'occasion d'en reparler au mois de mars, mais on est surtout pour des critères sociaux. Ça, c'est important. Donc, on ne les retrouve pas. Donc, on s'abstiendra sur ce dossier. C'est dommage. Donc, j'espère que l'année prochaine – vous allez faire évoluer, soi-disant, le dispositif – vous retrouverez la ligne des critères sociaux pour cette aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

**MME FOURE :** Bruno ?

**M. BIENAIME :** Oui. Oui. Alors, Madame THÉROUIN, c'est vrai qu'on se raconte toujours à peu près les mêmes histoires, mais je vais vous répéter ce que je vous ai dit l'année dernière. Alors, effectivement, on avait pris l'option de faire du tout vélo en 2021 et on a eu pratiquement 3 500 vélos qui ont été achetés grâce à cette aide. Et ensuite, on a fait un choix qui n'est peut-être pas un choix social mais qui est un choix écologique, et vous l'avez dit vous-même : il y a pratiquement 300 voitures de moins sur Amiens parce que des personnes ont acheté un deuxième vélo ou un troisième, en tout cas ont bénéficié d'un vélo électrique. Lorsqu'on a 300 voitures de moins, ça veut dire aussi que notre bilan carbone, il est bien meilleur. Et effectivement on a peut-être évité aussi qu'il y ait 300 4X4 qui se baladent dans Amiens. Voilà. C'est une autre façon de voir l'écologie. Je pense qu'on a pris cette option.

Alors, ça n'exclut pas que peut-être l'année prochaine on remettra du tout vélo, mais on a mesuré que la première année, les 3 500 vélos, le chiffre est conséquent et donc on a pris cette option. Et je rappelle que c'est une étude qu'a faite l'ADEME, qui est expliquée, et on l'illustre bien aujourd'hui, qu'à partir du moment où on achète un vélo électrique et qu'on a deux voitures, le pourcentage de personnes qui ne rachètent pas de voiture est très conséquent et on a pris cette option.

**MME FOURE :** Merci. On peut passer au vote ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations : Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme THÉROUIN, M. BARA, M. PRADAT se sont abstenus.

**17 - PLAN VELO. AXE BEAUVILLE. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.**

**M. BIENAIME :** Alors, ça concerne le plan vélo sur l'axe Beauvillé et ça concerne une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre Amiens Métropole et la Ville d'Amiens de manière à pouvoir assurer la continuité cyclable sur cet axe et aussi de pouvoir assurer les carrefours.

**MME FOURE :** Pas de problème(s) ? Si. Allez-y, Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Donc, c'est ici, comme toujours, à la Ville de prendre les risques, de mettre la main au porte-monnaie. Vous décidez une fois de plus de mettre la caisse de la Ville en jeu. L'axe Beauvillé est, comme tout le monde le sait, dépendant de la Métropole puisque le bus

passer sur la voie. Aussi en confiant la maîtrise d'ouvrage à la Ville, vous mettez en porte-à-faux notre Ville si l'on rencontre des complications par la suite. Si la Ville pouvait s'occuper des voies municipales et la Métropole des voies métropolitaines nous y gagnerions. C'est pourquoi nous nous abstenons.

**MME FOURE** : Libre à vous naturellement, on est en démocratie. Mais je vous rappelle quand même que ce qui est abordé dans le cadre de ces travaux-là, ce sont des axes avec des voies qui sont des voies municipales, comme la rue Massey et la rue de l'autre côté, je ne sais plus comment elle s'appelle, vous m'excuserez. Donc, ça justifie qu'il y ait une participation Ville et Métropole sur cette opération. Mais après libre à vous naturellement.

On peut voter ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations : Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenues

**18 - RUE LUCIEN FOURNIER. ASSOCIATION LES RECYCLETTES. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN. CONVENTION.**

**M. BIENAIME** : Donc, on revient sur l'association « Les Recyclettes » qui œuvre en faveur de la gestion de proximité des déchets alimentaires et du compostage collaboratif à Amiens. Donc, dans son panel d'actions, elle propose un service de collecte à vélo des déchets organiques issus de la restauration professionnelle. Et pour développer cette activité, la Ville propose une mise à sa disposition d'un terrain et ce terrain est situé rue Lucien Fournier, cadastré section AY n°262.

**MME FOURE** : C'est une belle opération que font Les Recyclettes. Y a-t-il des observations ? Non. Donc, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - AMSOM HABITAT. ILOT C3 DE LA ZAC RENANCOURT. CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE EN BAIL REEL SOLIDAIRE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'accession sociale à la propriété répondant aux objectifs fixés à la Ville d'Amiens par le programme local de l'habitat d'Amiens Métropole, je vous propose que la collectivité soutienne l'opération de la construction de 51 logements en bail réel solidaire de l'AMSOM Habitat.

Le projet prévoit la réalisation de 5 logements collectifs et 46 logements individuels sur l'ilot C3 de la ZAC Renancourt à Amiens et la participation de la Ville est évaluée à 122 400 €.

Je vous demande également d'approuver la convention à intervenir entre la Ville d'Amiens et AMSOM Habitat et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : J'imagine qu'il n'y a pas de question(s). Si ! Allez-y Monsieur, DÉCAVÉ.

**M. DECAVE** : Une rapide intervention vu l'heure tardive, simplement pour se féliciter forcément de la première initiative de bail réel solidaire et puis du coup de l'intérêt que ça pourra avoir pour ce projet comme pour la suite. Et simplement pour rappeler quand même que le quartier

Renancourt, avec ses constructions qui se multiplient aujourd'hui, nécessite toujours de se pencher sur la question de ses services publics, de la question des accueils de petite enfance, de la possibilité de centres de loisirs dans les écoles qui y sont présentes et puis d'une meilleure desserte de transports. Merci.

**MME FOURE :** Ce sont des sujets qui sont pris en considération par l'adjoint de secteur et par la Métropole pour ce qui est la concerne. Mais c'est un sujet qu'on a vu aussi déjà au conseil d'Amiens Métropole du mois dernier puisque le même dossier est passé à Amiens Métropole, puisqu'il y a une participation financière de la part des deux collectivités. Voilà.

Pas d'autres observations ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Effectivement on verra à l'usage comment prospère le bail réel et solidaire parce que c'est intéressant de voir comment ça se développe. Mais Florence RODINGER avait bien présenté l'ensemble du dossier aussi lors du dernier conseil, je crois bien.

**MME RODINGER :** Oui.

**20 - RUE LEMERCHIER. SIP. RESTRUCTURATION DU FOYER D'ACCUEIL EN PENSION DE FAMILLE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** Dans le cadre de la réhabilitation du foyer d'accueil situé rue Lemerchier en pension de famille, je vous propose d'accorder notre garantie d'emprunt à la SIP pour le prêt qu'elle a souscrit auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 625 687 €.

Dans la logique du plan Logement d'Abord cette pension de famille permettra d'accompagner vers le logement 20 personnes en difficulté en vue de leur permettre, à terme, d'acquérir l'autonomie nécessaire pour intégrer un habitat classique.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - CENTRALE SOLAIRE VAUVOIX. AUTORISATION D'UTILISATION DU CHEMIN DE LONGPRE POUR LES BESOINS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** Pour pouvoir assurer la phase de construction de la centrale à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention qui autorise la société CS Vauvoix et ses sous-traitants à pouvoir utiliser les chemins d'accès à la parcelle où sera implantée la centrale solaire, à savoir chemin de Longpré et chemin de Vauvoix.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.  
CONVENTIONS.**

**MME BOUCHEZ :** La Ville d'Amiens apporte un soutien financier à la réalisation des activités éducatives mises en œuvre par les écoles.

L'Inspection Académique et une commission constituée de l'ensemble des membres du comité de la Caisse des Écoles ont été appelées à donner un avis consultatif sur la pertinence de ces projets.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention totale de 20 299,76 € pour le financement des projets, répartie entre l'USEP à hauteur de 7 235,31 € et l'OCCE pour un montant de 13 064,45 €

Il conviendra également d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions s'y référant.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE REAUMUR ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE REAUMUR POUR  
CONSTITUER L'ECOLE PRIMAIRE REAUMUR.**

**MME BOUCHEZ :** Dans le cadre de la carte scolaire 2023 / 2024 et après accord des deux conseils d'école, l'Inspection Académique propose de fusionner les écoles maternelle et élémentaire Réaumur pour constituer l'école primaire Réaumur à 13 classes, à savoir 5 classes pour l'école maternelle et 8 pour l'école élémentaire. Je vous propose d'approuver cette fusion et de dénommer l'école issue de cette fusion « école primaire Réaumur ».

**MME FOURE :** Pas de problème(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations : Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. DECAVE, M. VOULMINOT, M. BARA, Mme THÉROUIN se sont abstenus.

**24 - DISPOSITIF PASS' TON PERMIS. RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2023. REGLEMENT  
INTERIEUR, CHARTE D'ENGAGEMENT ET CONVENTIONS.**

**MME BOUCHEZ :** En septembre 2017, la municipalité a mis en place le dispositif « Pass' Ton Permis » pour favoriser l'accès des jeunes Amiénois âgés de 18 à 25 ans au permis de conduire en proposant une aide financière de 600 € en contrepartie d'une activité bénévole d'intérêt général de 60 heures dans un comité de quartier ou une association partenaire du dispositif.

Je vous propose aujourd'hui de renouveler ce dispositif avec les ajustements suivants :

Tout d'abord, dans les critères d'éligibilité, il est proposé de supprimer le critère de non-obtention du code et de le remplacer par l'obligation d'avoir le code de la route afin de candidater.

Le mode de fonctionnement serait également modifié. À la place du tirage au sort, il est proposé que 50 jeunes soient fléchés par des associations « jeunesse » identifiées en amont par la

collectivité ou des centres sociaux et que les 50 autres jeunes soient présélectionnés dans le cadre d'un partenariat avec les secteurs de la ville d'Amiens à raison de 10 jeunes par secteur.

Ces derniers seraient sélectionnés lors d'une commission via un dossier de candidature, puis seraient mis en relation avec l'association ou le service de la Ville d'Amiens pour la mise en place des heures de volontariat.

Il vous est enfin proposé de faire évoluer les critères d'engagement du jeune. Afin de percevoir l'aide financière, les jeunes pourront effectuer soit 60 heures de bénévolat... pardon, de volontariat au sein d'une association partenaire du dispositif, soit 30 heures de volontariat dans une association et 30 heures dans un parcours d'engagement jeunesse, soit 60 heures dans un ou deux parcours d'engagement jeunesse.

Je vous propose d'approuver le dispositif Pass' Ton Permis et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions s'y afférant.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **25 - CHARTE DE LA PARTICIPATION. APPROBATION.**

**M. DESCOMBES** : Il s'agit de l'approbation de la charte de la participation.

C'est un travail qui a duré 8 mois parce que nous avons débuté au 1<sup>er</sup> avril 2022 et nous avons commencé par une phase de diagnostic de la charte de la démocratie locale de 2014, entre le mois d'avril et le mois de juin.

Puis, il y a eu une phase de concertation autour de la charte de la participation, du mois de juin au mois de juillet, avec l'Union des comités de quartier, les comités de quartier eux-mêmes, la Maison des associations d'Amiens Métropole, les centres sociaux, les conseils citoyens et les citoyens engagés.

Il y a ensuite eu une partie de rédaction de la charte de la participation entre le mois de juillet et le mois de décembre.

Et donc, je vous propose d'approuver cette charte de la participation qui est un document cadre des principes clés de l'association des habitants et des acteurs de la démocratie locale à la réalisation des projets de la collectivité.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT** : Merci. Bonsoir, mes chers collègues.

Donc, une énième charte. Celle-ci existe depuis l'Union des comités de quartier, donc 94. En 2009, elle s'appelait autrement : c'était la charte de la participation démocratique. Donc, elle est revue aujourd'hui au regard de votre projet. On sent, depuis votre début de mandat, l'envie de faire participer les habitants aux décisions.

Un petit tour quand même de ce qui était fait, de là où on en est, si vous me le permettez, en quelques minutes. Entre 2008 et 2014, il y avait un service municipal de la démocratie locale qui avait défriché des méthodes, des méthodes que le Président MACRON utilise encore

aujourd'hui, comme les conseils d'habitants qui ont été abandonnés. C'était un peu sur le mode des comités de quartier, des conseils citoyens, pardon, où il y avait des habitants qui étaient tirés au sort. Donc l'idée, c'était vraiment d'avoir du dialogue et de la décision en co-décision. Il y a un certain nombre de choses qui ont été conservées. Il y avait des choses abandonnées, comme les conférences citoyennes, et c'est donc le Président MACRON qui en a aussi, comme le savez, réalisé certaines. Ces conférences citoyennes, c'était pour les grands projets. Ça aurait pu être le cas de conserver ce type d'outil, comme par exemple pour le plan vélo où on ne comprend toujours pas bien comment on va associer les gens à la décision. On en a encore parlé en commission cette semaine. Et puis, il y a des outils qui ont été conservés, comme les balades urbaines. Et puis, vous en avez utilisé des nouveaux, comme les consultations numériques. L'intégralité des résultats ne sont pas communiqués, on avait déjà demandé à plusieurs reprises et on a en fait les synthèses de ces consultations. Le numérique, ça ne remplace pas la présence sur le terrain et la communication avec les habitants et les habitantes. On sait aussi qu'il y a une réelle rupture numérique. Mais voilà, je ne vais pas m'étendre. Je fais un rapide regard sur là où on en est de votre projet de démocratie locale.

Le budget participatif deuxième année, c'est un bel outil. On voit que ça intéresse les habitants. Les craintes pourtant que nous avons émises à la mise en place du premier se vérifient. Pour nous, il n'y a pas assez de moyens : 1 million d'euros pour toute la ville. Pour nous, c'était plutôt 5 millions (1 par secteur). Cette année, il y a 90 projets qui ont été refusés, 54 qui ont été soumis au vote et une douzaine de lauréats. Donc, c'est dire s'il y a une volonté de participer.

Ces projets étaient assez nombreux et souvent émanaient des comités de quartier ou des associations de quartier qui, eux, font vraiment... rencontrent des gens, montent des projets avec les gens. Il y en a très peu qui étaient amenés par de simples habitants. Il y a un gap peut-être là-dessus avec une amélioration pour plus d'accompagnement avec peut-être des animateurs spécifiques pour inciter les personnes éloignées des lieux de proposition et avoir peut-être plus de petits projets modestes que des projets qui sont souvent assez coûteux et engloutissent rapidement le budget participatif. On voit le projet d'un crieur public pour aller communiquer les projets et annoncer les projets auprès des gens, ça va dans le bon sens. Nous l'avons vu cette année.

Donc, en conclusion, au-delà d'une charte et votre envie de participation citoyenne, il y a un certain nombre d'améliorations de faire participer les gens à la décision qui peuvent aller encore au-delà pour que cette belle idée infuse toutes les décisions et redonner réellement un réel pouvoir d'agir aux habitants et aux habitantes.

**MME FOURE :** Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci. Je partage un grand nombre d'observations avec ce qui vient d'être dit par notre collègue Julien PRADAT. Je sens également que Stéphane DESCOMBES met beaucoup de volonté à faire bouger sa délégation, à améliorer les choses, mais je crains qu'une charte ne fasse pas changer les choses.

Une charte, c'est un dépoussiérage de celle d'avant. Mais force est de constater qu'à part sur les budgets participatifs où là il y a eu un vrai engouement des Amiénois sur la participation, sur d'autres sujets, ça ne prend pas. Si on prend, par exemple, les choses que vous avez testées, comme le serious game avec très peu de répondant, avec d'autres sujets, on se rend compte que bien souvent les Amiénois n'ont pas le sentiment d'être vraiment intégrés, je ne dis pas décidés, mais je dis intégrés à la consultation pour prendre leurs idées et après charge à l'élu de

trancher. Pour moi, la participation, je ne la vois pas comme une co-décision entre élus et habitants, sinon le rôle d'élu n'aurait plus rien à faire.

Sur les comités de quartier qui font aussi partie de la charte, il y a un vrai problème. Il y a un diagnostic qui est posé depuis de nombreuses années sur les comités de quartier, c'est que leur nombre s'effrite. Il y a eu une disparition de comités de quartier il y a quelque temps. Il n'y a pas vraiment de renouvellement des équipes, avec tout le respect que je dois à leurs membres, à leurs adhérents. Ce sont des équipes qui sont là depuis 30 ans et qui forcément prennent de l'âge et c'est fatigant de gérer un comité de quartier et l'axe de renouvellement n'a pas été trouvé.

Je n'ai pas la solution magique, Stéphane DESCOMBES. Je sais que c'est difficile. Je sais que c'est difficile. Mais sans doute êtes-vous en train de regarder à gauche, à droite, ce qu'il se fait pour trouver la meilleure solution pour donner envie à des Amiénois, pas uniquement, et je rejoins là encore Julien PRADAT, pas uniquement d'aller sur son ordinateur ou sur sa tablette pour en quelques secondes cliquer sur des liens et faire des choix sans forcément entrer dans le fond des dossiers parce que ce n'est pas le rôle non plus des habitants de rentrer dans le fond des dossiers, mais en intégrant des structures, des comités de quartier qui eux sont vraiment les organes où on est en relation avec les adjoints de secteur, avec les adjoints thématiques, pour vraiment être au plus près de la mécanique municipale. Voilà.

Donc, cette charte, oui, on ne va pas voter contre cette charte évidemment, Stéphane DESCOMBES, mais on a du mal à voir comment tout cela va s'améliorer et j'ai envie que ça s'améliore, et je pense que vous avez aussi envie que ça s'améliore.

**MME FOURE :** Stéphane DESCOMBES.

**M. DESCOMBES :** Merci, Madame le Maire. Je ne sais pas pourquoi il faut toujours que ce soient les gens de l'extérieur d'Amiens qui disent que ce qu'on fait à Amiens, c'est bien. Je vais vous donner... On parlait du budget participatif. Quand on est arrivés, on est allés, nous sommes allés avec le service démocratie locale, nouvelle délégation, aux Rencontres nationales du budget participatif après notre premier budget participatif. J'ai pu exposer devant les villes fondatrices de ces Rencontres nationales, dont Grenoble – on a été à la sixième –, le succès du budget participatif amiénois 2021. Ces villes fondatrices nous ont dit : « Vous avez fait un super boulot et on va vous proposer, l'année prochaine, d'organiser chez vous les septièmes Rencontres du budget participatif. » Nous avons organisé à Amiens les Rencontres nationales du budget participatif, septièmes du nom.

Nous avons profité de ces Rencontres nationales pour créer le Réseau national des budgets participatifs en créant à Amiens le siège de cette association nationale, hébergé par la Maison des associations d'Amiens Métropole. Nous avons donc créé cette association du Réseau national des budgets participatifs qui aura pour but d'alimenter le savoir-faire de l'ensemble des villes, parce que toutes les villes rencontrent la même problématique, la sécurisation du vote, dont vous parliez par exemple. De savoir est-ce qu'il faut sécuriser, pas sécuriser, trop sécuriser ? On en a déjà parlé dix fois. On voit très bien que quand on sécurise trop, comme l'a fait Paris l'année dernière avec Franceconnect, ça a été une cata. Quand on ne sécurise pas assez, on peut peut-être ouvrir les portes à des débordements. Et effectivement, le vote en ligne n'est peut-être pas suffisant, tout à fait. Et c'est pour ça que, encore cette année, nous avons fait un constat, pas plus tard que cette semaine, avec l'ensemble des porteurs de projet qui ont été présentés au vote. Ils sont venus cette semaine en réunion. On les a reçus. On a discuté avec eux pour savoir quels étaient les avantages et inconvénients de notre règlement intérieur

du budget participatif que j'ai souhaité avoir pour un an à chaque édition. On a un règlement intérieur qui n'est pas figé parce que rien ne doit être figé dans la démocratie locale.

Preuve est : la charte de démocratie locale de 2014, elle réunissait les comités de quartier et l'Union des comités de quartier. En créant la charte de la participation, on fait rentrer dans cette charte non seulement l'Union des comités de quartier et les comités de quartier, mais également la Maison des associations d'Amiens Métropole, les centres sociaux, les conseils citoyens et les citoyens engagés qui sont pour moi très importants pour l'alimentation, Monsieur DESCHAMPS, des comités de quartier.

Aujourd'hui, les comités de quartier ont effectivement du mal à se renouveler parce qu'il y a une crise de bénévolat et ce n'est pas une crise des comités de quartier. C'est une crise du bénévolat. Le Covid a tué plein de choses. Le Covid a tué plein d'envies, plein d'habitudes. Les gens qui ont perdu l'habitude de fréquenter les comités de quartier, aujourd'hui, effectivement, les comités de quartier sont en train de ramer pour les ramener. Donc ça, c'est un vrai souci.

Le fait d'avoir ces citoyens engagés, que je souhaite développer, permet aux comités de quartier, et ils en sont bien conscients, de pouvoir proposer à ces citoyens engagés de nouvelles missions. Pas des missions dans lesquelles ils vont s'engager dans le temps, sur un temps bien précis, sur une mission bien précise, mais ils viennent picorer du temps et peut-être qu'en picorant du temps, ils vont mordre à l'hameçon, excusez-moi l'expression, et de ce fait passer plus de temps avec un comité de quartier.

Mais effectivement, les comités de quartier savent qu'ils doivent se renouveler et peut-être moins enfermer leurs membres dans des missions concrètes et précises.

Donc, on a plein de nouveaux acteurs. On a les acteurs aussi que bon nombre d'entre vous connaissent bien : c'est les réseaux sociaux. Donc, c'est vrai qu'il faut aussi profiter de cette possibilité que nous offrent les réseaux sociaux pour parler de démocratie locale.

Donc, tous ces éléments font qu'effectivement on progresse. On a un budget participatif 2022 qui s'est considérablement plus ouvert, Monsieur, au monde non pas associatif mais justement à des personnes physiques et non pas des personnes morales et ça, j'espère que ça va se développer encore plus.

On a reçu beaucoup de dossiers. Bon nombre de ces dossiers effectivement ne rentrent pas dans le cadre du budget participatif. Le budget participatif à Amiens, c'est comme dans tous les budgets participatifs : il faut que les gens comprennent comment ça fonctionne. Pour moi, c'est quasiment une marque qu'il faut qu'on installe, donc pour laquelle il faut qu'on communique, et je pense qu'on peut tous s'y mettre pour communiquer ensemble autour de cette marque qu'on doit installer qui est la marque budget participatif. C'est un très bel outil. Et on voit très bien le succès. Alors, on va encore progresser là-dessus effectivement.

Sur la démocratie locale, on a aussi la journée citoyenne, vous ne l'avez pas citée, mais c'était un très bel événement l'année dernière. On va la recommencer cette année. On tente des choses, oui. Le serious game. Excusez-moi, le serious game, ça a super bien marché. Le serious game, ça a été fait par une société informatique qui nous a dit : « Votre serious game, ce n'est pas le premier que nous réalisons. » Effectivement, on a eu 500 et quelques, je n'ai plus le chiffre exact en tête, 500 et quelques...

**MME FOURE** : 800, me dit-on. 800 !

**M. DESCOMBES** : 800. 800 parcs de La Hotoie dessinés par des Amiénois. Ils nous ont dit : c'est un très, très beau score. Voilà. C'est un élément en plus. Voilà.

Donc, excusez-nous d'essayer des choses, mais ça fait partie de la démocratie locale. On expérimente. On progresse et on avance.

**MME FOURE** : Merci beaucoup, Stéphane, de l'investissement sur la démocratie locale et de la chaleur humaine que tu y mets.

Une petite information : notre budget participatif, c'est 1 million d'euros pour 136 000 habitants. Grenoble, c'est un peu plus de 136 000 habitants, je pense ? 160 000 et c'est 800 000 € en 2022 pour le budget participatif, alors qu'on cite toujours Grenoble en exemple sur ce sujet-là. Si vous voulez prendre un autre exemple, Nantes, dont on parle aussi pour le budget participatif, 300 000 habitants, le montant du budget participatif c'est 1,3 million. Voilà.

On peut passer au vote sur la charte de la participation ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme THÉROUIN, M. BARA, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), CHAUVEAU et VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

#### **26 - COMITES DE QUARTIER HENRIVILLE, VIVRE A SAINT-LEU NOTRE DAME, PETIT SAINT-JEAN ET GARE LA VALLEE LES HORTILLONNAGES. REDEFINITION DU DECOUPAGE DES PERIMETRES.**

**M. DESCOMBES** : Donc, il s'agit d'un changement de périmètre pour quelques comités de quartier que sont les comités de quartier Henriville, Vivre à Saint-Leu Notre Dame, Petit Saint-Jean et Gare la Vallée les Hortillonnages. Donc ça, c'est suite à un travail qui a été mené par l'Union des comités de quartier qui a organisé des ateliers de travail avec les comités de quartier dans l'objectif de redéfinir leur découpage. Et donc, les propositions émises par l'Union des comités de quartier ont été traitées et donc, comme suite, je vous propose donc d'approuver le découpage des comités de quartier Henriville, Saint-Leu Notre Dame, Petit Saint-Jean et Gare la Vallée les Hortillonnages.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s), j'imagine ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **27 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**MME ROY** : Je laisserai ensuite la parole à Caroline BOHAIN pour la partie personnes âgées.

Donc, tout d'abord, je voudrais dire que le vote des subventions sociales constitue un temps annuel central dans le cadre de la politique portée par la ville d'Amiens.

Ce soir, ce sont 80 actions au profit de 64 associations qu'il vous est proposé de soutenir.

L'enveloppe totale dédiée aux différents volets (social, handicap, personnes âgées) s'élève à 826 300 €, en hausse de 3,3 % par rapport à 2021. Ce sont près de 3,3 millions d'euros qui ont

été accordés à ces associations depuis le début du mandat et plus de 5,7 d'ici la fin du mandat en prévision.

Eu égard aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités, cette délibération vient souligner notre volonté d'intensifier notre soutien aux plus fragiles et voici la répartition de ce qui vous est proposé.

Alors, tout d'abord sur le volet social pour l'année 2023.

La Ville d'Amiens soutient le monde associatif pour apporter des réponses à nos concitoyens les plus isolés, les plus fragiles ou les plus précaires. La volonté des élus, à travers le pacte pour le bien-vivre à Amiens 2021-2026, est de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement, de mixité sociale, et d'accompagnement à l'autonomie.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la répartition pour l'année 2023 de 550 000 €, soit une augmentation de 5 250 € par rapport aux années précédentes, dans 50 actions portées par 35 associations listées dans la présente délibération. Ces associations œuvrent notamment dans l'accompagnement des personnes en difficulté pour 22 % du budget alloué, l'aide alimentaire pour 20 %, l'hébergement d'urgence pour 54 %, la parentalité pour 2 % et l'illettrisme pour 3 %.

Je vous propose également d'adopter et d'autoriser la signature des conventions de versement de subventions à intervenir avec les associations Aprémis, Alco, APAP, Banque Alimentaire, Coallia, CAPS, CSC Étouvie, l'Ilot, Les Restaurants du cœur, L'UDAUS, Secours Populaire français et Les Francas de la Somme.

Pour le volet social maintenant, pour le volet handicap 2023. Donc, toujours dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population ; en particulier, en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les actions proposées dans la délibération s'inscrivent dans les priorités du pacte pour le bien vivre.

Je vous propose donc d'approuver la répartition des subventions sociales du volet handicap pour l'année 2023, pour un montant total de 28 100 €, montant identique à l'année précédente, aux associations listées dans la présente délibération.

Je passe maintenant la parole à Caroline.

**MME BOHAIN :** Je récupère mon micro. Merci, Mathilde.

Donc, concernant effectivement le volet social sur les personnes âgées pour 2023, je vous propose pour l'exercice donc de cette année de soutenir 13 associations œuvrant par des actions, en faveur des personnes âgées, actions qui sont mises dans le pacte pour le bien vivre, comme la lutte contre l'isolement, favoriser le maintien à domicile ou prévenir la perte d'autonomie, en octroyant des subventions sociales pour un montant global de 28 200 €. Et je vous demande également aussi d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le CSC Étouvie.

**MME FOURE :** Alors, y-a-t-il des observations sur ces trois délibérations ? Il n'y en a pas. Alors, je vais les faire voter évidemment séparément. Donc, d'abord la délibération 27.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations : Mme BECKER (pouvoir à M. DECAVE), M. BARA et M. DECAVE n'ont pas pris part au vote.

**28 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2023.**

**MME FOURE** : La délibération 28, c'est le même vote ? C'est le même vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**29 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2023.**

**MME FOURE** : La délibération 29 également le même vote ? Très bien, je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations : M. BARA n'a pas pris part au vote.

**30 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, CSC ÉTOUVIE, CAPS, LES FRANCAS DE LA SOMME. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**MME ROY** : En effet, les centres sociaux sont des structures associatives de proximité qui jouent un rôle essentiel dans l'animation de proximité, développent un projet d'animation globale dont l'objectif est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, ainsi que de renforcer les solidarités entre les personnes.

Acteurs de la vie des quartiers, ils sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires.

Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer une enveloppe globale de 220 000 €, soit en fait 20 000 € de plus que l'année précédente, aux 4 centres sociaux situés dans la commune et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et donc plus précisément :

- 50 000 € pour ALCO, soit 10 000 € de plus ;
- 60 000 € pour le CSC Étouvie ;
- 60 000 € pour CAPS ;
- 50 000 € pour Les Francas de la Somme, soit 10 000 € de plus.

Dans ce cadre, je vous propose également d'approuver les conventions afférentes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations : M. BARA n'a pas pris part au vote.

**MME FOURE** : Merci à Mathilde ROY.

**MME ROY** : Merci.

### **31 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**MME FOURE** : Donc, j'ai reçu trois questions orales.

#### **31.1 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ECLAIRAGE DES VITRINES ET ENSEIGNES DES COMMERCES LA NUIT.**

**MME FOURE** : Alors dans mon ordre du jour, ce n'est pas dans le même ordre. La première, c'est sur les enseignes, vitrines et enseignes. Donc, c'est le groupe Amiens c'est l'tien. C'est...

**M. BARA** : Monsieur BARA.

**MME FOURE** : Monsieur BARA. Excusez-moi...

**M. BARA** : Je vous en prie.

**MME FOURE** : Je ne vois pas bien là-bas au fond.

**M. BARA** : Je vous en prie.

Madame le Maire, chers collègues,

En avril 2022, la Ville d'Amiens s'est dotée d'un nouveau règlement local de publicité. Ce règlement affirme que les enseignes lumineuses des commerces doivent être éteintes entre 23 heures et 7 heures, ou au plus tard une heure après la cessation d'activité, et rallumées une heure avant la reprise de cette activité. Votre majorité s'était félicitée de cette nouvelle règle puisqu'elle va plus loin que la réglementation nationale qui impose l'extinction des enseignes lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin.

Pour l'éclairage des espaces à l'intérieur des commerces, c'est la réglementation nationale qui entre en jeu. Les espaces intérieurs et les vitrines doivent être éteints au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité et peuvent être rallumés à 7 heures au plus tôt, ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci démarre plus tôt.

Il revient à la Ville de s'assurer de l'application de ces différentes règles.

Pourtant, ces derniers mois, c'est un citoyen qui s'est emparé du sujet. Avec son compte Twitter qui s'intitule « 1h du Matin », il parcourt la ville la nuit et répertorie les enseignes et vitrines restées allumées. L'Amiénois est même entré en contact avec plusieurs enseignes qui ont, pour certaines, changé leur pratique. Reste un nombre important de commerces récalcitrants, souvent les grandes enseignes.

Nous vous avons alertés sur cette question lors de conseils municipaux précédents. Vous aviez répondu qu'une lettre de sensibilisation serait envoyée à l'ensemble des commerçants disant : « Nous sommes dans une démarche d'incitation, de sensibilisation par le dialogue » ; et vous avez d'ailleurs répondu à la presse : « C'est une démarche bien perçue par les commerçants qui peut porter ses fruits. Il y a quand même une prise en compte du coût de l'énergie ».

Nous remarquons que cette démarche de sensibilisation semble, dans les faits, peu effective.

Madame le Maire, avez-vous prévu prochainement de contrôler l'extinction des enseignes, des vitrines la nuit ?

Et pour terminer, les citoyens et les citoyennes sont invités à faire attention à éteindre leurs lumières, leurs appareils électriques et à baisser le chauffage. Il est donc nécessaire que les commerces participent à ces efforts, d'autant que l'avantage pour eux d'un éclairage en pleine nuit est, pour le moins, obscur.

Merci de votre attention.

**MME FOURE** : Merci pour le petit trait d'humour à la fin. Donc, la parole est à Madame DEVÈZE pour la réponse.

**MME DEVEZE** : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues,

Le règlement local de publicité d'Amiens a été approuvé le 4 mars 2022 et il stipule en effet que les enseignes soient éteintes entre 23h et 7h ou au plus tard 1 heure après la cessation d'activité et rallumées 1 heure avant la reprise de l'activité.

Concernant l'éclairage des vitrines, c'est un arrêté du 25 janvier 2013 qui légifère au niveau national les horaires d'éclairage, à savoir extinction entre 1h du matin et 7h ou au plus tard 1 heure après la cessation d'activité ou 1 heure avant la reprise d'activité.

La police municipale a été chargée de relever, lors des tournées nocturnes, les magasins qui ne respectent pas ce cadre légal.

Il apparaît en effet qu'un certain nombre d'entre eux sont en infraction.

Un courrier vient donc d'être adressé à tous les commerçants pour leur rappeler leurs obligations.

À la suite de quoi, dans un délai suffisamment raisonnable, pour laisser le temps aux commerçants d'adapter, si besoin, leurs dispositifs d'éclairage, s'il est toujours constaté des infractions, nous pourrions envisager de les verbaliser et d'appliquer les amendes correspondantes.

Cependant, la verbalisation n'est pas un but en soi. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'information, la sensibilisation à la pollution lumineuse, à la sobriété énergétique et le dialogue lui sont préférables.

**MME FOURE** : Merci.

### **31.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA NOUVELLE POLITIQUE DE PREVENTION ROUTIERE.**

**MME FOURE** : La deuxième question orale est posée aussi par Amiens c'est l'tien, sur la nouvelle politique de prévention routière. Qui la présente ? C'est Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN** : Alors, ces derniers jours, vous avez pu voir des pochoirs avec des trottinettes et des vélos dessinés sur la voie publique qui ciblent particulièrement les usagers et usagères de trottinettes et de vélos en zone piétonne, en hyper centre.

Alors, c'est que les soucis de cohabitation remontent régulièrement et de par l'augmentation de ces modes de déplacement, un souci est clairement apparu, il y a même des accidents, et régulièrement c'est ce qu'on entend partout dans les comités de quartier et ailleurs : il y a un gros problème de cohabitation.

Sauf que la prévention routière et la sécurité routière sur la voie publique concernent également les automobilistes. Evidemment je ne parle pas de l'hyper centre-ville piéton, quoi qu'il y a quand même pas mal de voitures qui circulent encore et d'ailleurs des voitures de police. Ça doit être ça la police de proximité. Bon c'est dit, je referme la parenthèse.

En tout cas, ce qui est constaté et ce que beaucoup d'Amiénoises et d'Amiénois et des personnes qui viennent à Amiens, qui n'y habitent pas forcément mais qui y travaillent, font des courses ou se rendent à l'école, vont dans les établissements de santé, etc., c'est qu'on observe, alors c'est aussi suite aux travaux du BHNS où il y a eu beaucoup de tension parce qu'il y avait les travaux, etc., puis les travaux du réseau de chaleur, etc., d'énormément de tension et un relâchement global à Amiens.

On observe tous et toutes des vitesses excessives, le non-respect des zones 30. Alors, on peut toujours étendre les zones 30, mais il y a un moment il faut les faire respecter, des stationnements gênants, des priorités piétons qui ne sont pas respectées, des passages piétons qui ne sont pas non plus assez respectés. Parfois vous allez attendre une dizaine de voitures avant de pouvoir passer, y compris avec des enfants. Donc, ces comportements sont très, très, très fréquents.

Donc, il y a le problème des trottinettes. Il y a en effet des vélos à assistance électrique qui passent à fond la caisse. Mais il y a aussi, il ne faut pas les oublier, des mauvais comportements en voiture. Ce n'est pas les voitures le problème ; c'est les automobilistes.

Donc, la politique de prévention routière ne doit pas stigmatiser une partie des usagers. Elle doit parler à toutes et tous, et à un moment de la journée, on est aussi piéton, j'espère, et on essaie aussi de pouvoir traverser, j'espère, tranquillement, et la ville apaisée c'est aussi ça : c'est moins de bruit et c'est aussi une ville où on se respecte et c'est ça aussi le vivre ensemble et ça doit se retrouver dans la politique de prévention routière.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Hubert DE JENLIS.

**M. DE JENLIS** : Alors, la question m'avait surpris mais alors je suis encore plus surpris que ce soit Madame THÉROUIN qui la pose, sachant que vous étiez, dans un passé pas si éloigné, adjointe à la sécurité, parce qu'à vous entendre et à lire la question qui a été posée, il semblerait que notre action en direction de la sécurité routière porterait uniquement sur la sensibilisation des usagers des trottinettes et des vélos. Alors, permettez-moi de vous dire, malgré l'expérience que vous avez, que c'est quand même extrêmement réducteur et c'est bien mal connaître notre politique en matière de sécurité routière et pour ne pas vous laisser plus longtemps dans cette ignorance, permettez-moi de vous donner un rapide aperçu des actions qui sont mises en œuvre au sein de cette municipalité.

Si vous le permettez, je commencerai par la police municipale. Donc, dans le cadre de ses missions, la police municipale est mobilisée au quotidien dans la lutte contre le comportement à risque des usagers de la route. Des actions régulières de contrôle sont ainsi mises en place et la lutte contre les vitesses excessives constitue une préoccupation majeure des policiers

municipaux. L'année dernière, 120 conducteurs ont été verbalisés par les policiers municipaux pour des infractions relatives à la vitesse.

La police municipale est également attentive aux conduites addictives au volant telles l'alcool, les stupéfiants ainsi que les refus de priorité à des piétons qui sont eux régulièrement, comme vous l'avez dit, engagés sur la chaussée.

De même, une attention particulière est portée au respect des places réservées au stationnement des personnes titulaires de la carte mobilité inclusion : 243 infractions ont été relevées en 2022 pour ces comportements inciviques ainsi que 64 verbalisations pour stationnement sur passage piéton.

Par ailleurs, en novembre 2022, la police municipale a participé à l'opération « Cyclistes brillez » afin de conseiller les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes sur les équipements appropriés pour circuler la nuit en distribuant gratuitement des kits d'éclairage notamment sur les voies piétonnes et en rappelant les règles de bonne conduite.

Parallèlement, la police municipale veille à ce que les pistes cyclables soient accessibles pour permettre aux vélos et aux trottinettes de circuler en toute sécurité. Ainsi, 520 procès-verbaux ont été dressés en 2022 pour des véhicules stationnés sur ces bandes ou pistes cyclables.

Véritable police de proximité, vous l'avez rappelé sur le ton de l'humour, mais je pense qu'on peut difficilement la qualifier autrement, la police municipale d'Amiens, par une présence visible, dissuasive et rassurante, s'inscrit comme un acteur majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité routière.

Des actions de prévention sont également menées pour prévenir les accidents de la route et en réduire la gravité. Elles visent la responsabilité des usagers de la route, à la fois vis-à-vis d'eux-mêmes pour les protéger mais vis-à-vis des autres, donc protéger les autres quel que soit le mode de déplacement, que ce soit piéton, vélo, trottinette, véhicule léger, etc.

En outre, de nombreuses actions sont mises en place par le service prévention médiation en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs. Ils participent à des campagnes nationales et locales de sécurité routière et mettent en place des dispositifs de sensibilisation au niveau local et tout particulièrement dans les écoles, collèges, lycées et universités. L'unité médiation sociale est également très active en milieu nocturne. Elle sensibilise les usagers aux risques liés aux consommations d'alcool et de produits psychotropes trop souvent la cause des accidents. Et la Préfecture de la Somme, les commerçants et les associations étudiantes, notamment la FAEP, sont systématiquement partenaires.

Enfin, des subventions sont attribuées par la Ville d'Amiens et la Métropole à des partenaires qui ont déposé des dossiers de subventions portant sur des actions de prévention et de sécurité routière. Je veux parler entre autres de la Piste d'éducation routière de la police nationale sur les deux-roues motorisés, les ateliers Robin des routes pour les adultes et la prévention routière pour toutes les actions de sensibilisation en milieu scolaire ou lors des manifestations.

Donc, vous pourrez constater que l'action ne se limite pas à quelques catégories d'usagers et d'usagères, enfin ou d'usagères et d'usagers, pardon, et donc j'espère avoir ainsi répondu à votre interrogation et si...

Écoutez, c'est comme ça.

**MME FOURE** : Vous vous expliquerez à l'issue de ce conseil, ce soir, ou à un autre moment.

### **31.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DE LA POSTE A AMIENS.**

**MME FOURE** : Dernière question orale, posée toujours par le groupe Amiens c'est l'tien, sur l'expérimentation de La Poste à Amiens. C'est Monsieur DECAVE. On vous écoute.

**M. DECAVE** : Merci, Madame le Maire.

En début d'année, la presse a annoncé qu'à partir du mois de mars, La Poste va lancer des expérimentations pour réorganiser les tournées des factrices et facteurs dans 68 villes de France, dont Amiens.

La tournée quotidienne, identique chaque jour, n'aura plus lieu. Seuls les courriers urgents, les colis, la presse ou les recommandés seront distribués quotidiennement. Pour les autres courriers, les informations communiquées ne sont pas très claires.

Madame la Maire, vous est-il possible de nous expliquer pourquoi la Ville d'Amiens fait partie des villes dans lesquelles aura lieu cette expérimentation ?

Qu'avez-vous fait pour bloquer cette énième dégradation du service public ?

Il nous semble ici, encore une fois, qu'Amiens est considérée comme une ville de seconde zone.

Merci pour votre réponse.

**MME FOURE** : Alors, ma réponse ne va pas vous éclairer puisque, en effet, quand vous me demandez s'il est possible d'expliquer pourquoi la Ville d'Amiens fait partie des villes dans lesquelles aura lieu cette expérimentation, je vous réponds non parce que je n'ai, à ce jour, aucun écho du contenu de cette expérimentation autre que celle qui est donnée dans la presse. Donc, lorsque la Ville d'Amiens a été citée parmi les villes donc expérimentales, j'ai été interrogée par la presse et j'ai fait savoir très clairement mon étonnement que La Poste annonce une telle chose sans concertation parce que La Poste a l'habitude de nous associer avant chacune de ses décisions importantes concernant le territoire et là, moi, je n'ai eu, à ce jour, aucune rencontre avec La Poste sur le sujet. Donc, je suis bien en peine de vous dire en quoi consiste l'expérimentation. J'ai entendu comme vous qu'on disait qu'il allait y avoir des tournées qui ne passeraient pas tous les jours. J'ai entendu dire comme vous que non ce n'était pas ça qu'il fallait comprendre ; c'était autre chose. Mais autre chose quoi ? Je n'en sais absolument rien.

Donc, il se trouve que probablement mes réactions dans la presse ont eu un écho, en tout cas La Poste a demandé à me rencontrer, enfin le directeur régional de La Poste a demandé à me rencontrer et le rendez-vous est fixé courant février. Donc, je vous en dirai plus quand j'en saurai plus, mais à l'instant où je vous parle, je suis bien en peine de vous éclairer.

Permettez-moi, pour conclure, de vous dire : est-ce que vous pourriez à l'avenir éviter de dire encore une fois qu'Amiens est considérée comme une ville de seconde zone ? Parce que ce faisant, vous participez du déclassement de notre ville contre lequel nous luttons tous. Et je pense qu'il faut vraiment s'inscrire en faux contre cette petite musique qui consiste à dire que le

centre-ville de la ville d'Amiens est en train de mourir, que la ville d'Amiens est déclassée, qu'elle n'existe plus, alors que, encore lors de ce conseil municipal, on a pu constater que la ville se faisait remarquer comme étant une ville dynamique. J'en veux pour preuve que Biltoki vient investir ici. Biltoki, c'est une entreprise qui vient du Pays Basque. Si elle choisit de venir s'installer à Amiens, c'est bien parce qu'elle a confiance dans l'avenir de cette ville et on pourrait dire bien d'autres exemples. Stéphane en a cité tout à l'heure en matière de démocratie locale, mais on pourrait multiplier les exemples. Donc, j'aimerais que chacune et chacun d'entre nous soit vraiment ambassadeur de notre ville et ne participe pas à ce sentiment qu'on serait en déclin, ce qui est totalement faux et totalement faux quand on voit aussi, par exemple, le taux de... comment... le taux de chômage qui est en train de baisser, pas suffisamment, on est absolument tous d'accord, mais quand même. Tout ceci démontre que notre ville est plutôt en train de renaître que de s'éteindre. La population qui augmente, comme je l'ai dit en début de séance, et bien d'autres éléments encore le démontrent. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alors, je vais lever la séance, vous souhaiter une bonne soirée et vous donner rendez-vous le 9 mars prochain. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 17.

Madame le Maire,

Brigitte FOURÉ

centre-ville de la ville d'Amiens est en train de mourir, que la ville d'Amiens est déclassée, qu'elle n'existe plus, alors que, encore lors de ce conseil municipal, on a pu constater que la ville se faisait remarquer comme étant une ville dynamique. J'en veux pour preuve que Biltoki vient investir ici. Biltoki, c'est une entreprise qui vient du Pays Basque. Si elle choisit de venir s'installer à Amiens, c'est bien parce qu'elle a confiance dans l'avenir de cette ville et on pourrait dire bien d'autres exemples. Stéphane en a cité tout à l'heure en matière de démocratie locale, mais on pourrait multiplier les exemples. Donc, j'aimerais que chacune et chacun d'entre nous soit vraiment ambassadeur de notre ville et ne participe pas à ce sentiment qu'on serait en déclin, ce qui est totalement faux et totalement faux quand on voit aussi, par exemple, le taux de... comment... le taux de chômage qui est en train de baisser, pas suffisamment, on est absolument tous d'accord, mais quand même. Tout ceci démontre que notre ville est plutôt en train de renaître que de s'éteindre. La population qui augmente, comme je l'ai dit en début de séance, et bien d'autres éléments encore le démontrent. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alors, je vais lever la séance, vous souhaiter une bonne soirée et vous donner rendez-vous le 9 mars prochain. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 17.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ



**Secrétaire. de Séance**

**Claudine GALLIOT**